

# Echanges LABORATOIRES - COMMANDITAIRES

**Thème :**  
ECHANGES LABORATOIRES-  
COMMANDITAIRES

**Version :**  
1.0

**SANDRE**  
Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau



<b>Version 1 beta</b>	
Septembre 2005	Validation par les administrateurs de données SANDRE ; Publication de la version officielle
<b>Version 1</b>	
Septembre 2005	Validation par les administrateurs de données SANDRE ; Publication de la version officielle

Les conditions d'utilisation de ce document SANDRE sont décrites dans le document « Conditions générales d'utilisation des spécifications SANDRE » disponible sur le site Internet du SANDRE.

Chaque document SANDRE est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

<b>Titre</b>	Echanges Laboratoires-Commanditaires ; Dictionnaire de données
<b>Créateur</b>	Système d'Information sur l'Eau / SANDRE
<b>Sujet</b>	EDILABO ; Echanges de données informatisées entre prestataires (laboratoires d'analyses, préleveurs) et commanditaires
<b>Description</b>	Ce document a trait à la description de chaque concept et attribut défini dans le cadre du scénario d'échanges de données SANDRE EDILABO.
<b>Editeur</b>	Ministère chargé de l'Environnement ; Ministère chargé de la Santé
<b>Contributeur</b>	Groupe d'experts EDILABO
<b>Date / Création</b> <b>Date / Modification</b> <b>Date / Validation</b>	- 28/04/2004 - 24/07/2005 -
<b>Type</b>	Text
<b>Format</b>	Format PDF
<b>Identifiant</b>	<a href="http://www.xml.sandre.eaufrance.fr/dico/lab/1">www.xml.sandre.eaufrance.fr/dico/lab/1</a>
<b>Langue</b>	Fr
<b>Relation / Est remplacé par</b> <b>Relation / Remplace</b> <b>Relation / Référence</b>	
<b>Couverture</b>	France
<b>Droits</b>	© SANDRE
<b>Version</b>	1.0

Rédigé par	Validé par
Cellule d'animation SANDRE/ Groupe d'experts EDILABO	Administrateurs de données SANDRE

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 (RFC2119) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

## AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

### **B. Le Système d'Information sur l'Eau**

Le *Système d'information sur l'eau* (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par la voie réglementaire et par la voie contractuelle. Elle nécessite la coordination de projets thématiques nationaux, de projets transverses (SANDRE, SIG,...) et des projets territoriaux.

L'organisation du Système d'Information sur l'Eau, mis en place depuis 1992, est l'objet de la circulaire n°0200107 du 26 mars 2002 qui répartit les rôles entre les différents acteurs publics, Etats et organismes ayant une mission de service public dans le domaine de l'eau.

Le « protocole du Système d'Information Eau », ou « protocole SIE », signé en juin 2003, étend aux processus de production des données le « protocole du Réseau National des Données sur l'Eau » (RNDE), qui date de 1992. Il règle par voie conventionnelle les obligations des acteurs de l'eau qui ont déclaré y adhérer, en matière de production, de conservation et de mise à disposition des données.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est une des composantes indispensables du RNDE / SIE, et constitue la raison d'être du SANDRE, Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau.

### **C. Le SANDRE**

Le SANDRE est chargé :

1. d'élaborer les **dictionnaires des données**, d'administrer les **nomenclatures communes** au niveau national, d'établir les **formats d'échanges** informatiques de données et de définir **des scénarios d'échanges**
2. de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données SANDRE et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
3. d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

## **1. Les dictionnaires de données**

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le SANDRE a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

## **2. Les listes de référence communes**

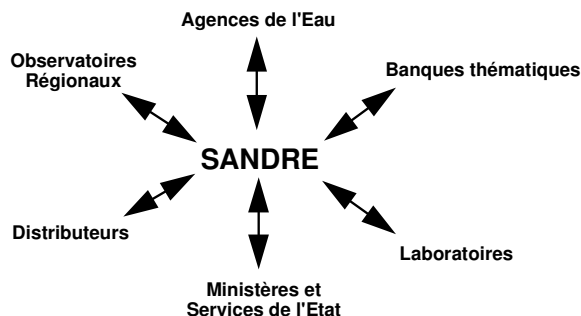
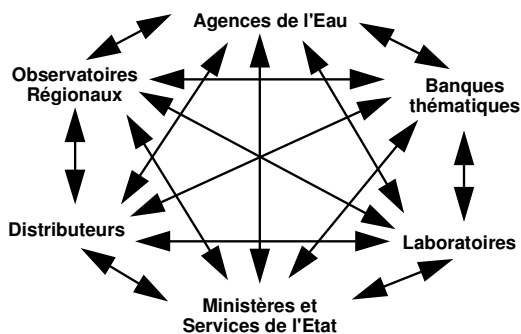
L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des intervenants... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le SANDRE s'est vu confier l'administration de ce référentiel commun afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

## **3. Les formats d'échange informatiques**

Les formats d'échange élaborés par le SANDRE visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.

Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le SANDRE propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.



#### 4. Les scénarios d'échanges

Un scénario d'échanges décrit les modalités d'échanges dans un contexte spécifique. En s'appuyant sur l'un des formats d'échanges du SANDRE, le document détaille la sémantique échangée, décrit les données échangées (obligatoires et facultative), la syntaxe du ou des fichiers d'échanges et les modalités techniques et organisationnelles de l'échange.

#### 5. Organisation du SANDRE

Le SANDRE est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour élaborer les dictionnaires nationaux, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau,...

Pour de plus amples renseignements sur le SANDRE, vous pouvez consulter le site Internet du SANDRE : [www.sandre.eaufrance.fr](http://www.sandre.eaufrance.fr) ou vous adresser à l'adresse suivante :

SANDRE - Office International de l'Eau  
15 rue Edouard Chamberland  
87065 LIMOGES Cedex  
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

# INTRODUCTION

Le thème des *Echanges Laboratoires-Commanditaires* a été traité par le SANDRE avec un groupe d'expert national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

général

Objectif du document	Cible	Nom du document
Présentation de la sémantique SANDRE du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	* Présentation générale des échanges Laboratoires-Commanditaires
<b>Dictionnaire de données par sous thème</b>	<b>Acteurs implémentant un système sur le thème</b>	* <b>Dictionnaire de données des Echanges Laboratoires-Commanditaires</b>
Spécifications techniques du scénario d'échange SANDRE	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	* Description du message « Demande de prestations » * Description du message « Envoi de résultats »



détail

De plus, l'ensemble des documents s'appuie sur des dictionnaires de données "généraux", dit inter-thèmes. Il s'agit des documents suivants :

- \* Le dictionnaire de données relatif aux paramètres,
- \* le dictionnaire de données du référentiel administratif,
- \* le dictionnaire de données de l'intervenant,

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

## Gestion des versions :

Chaque document publié par le SANDRE présente une version contenant l'année de référence du document, puis un indice s'incrémentant :

- Si cet indice est composé uniquement d'un entier – 1, 2,... - alors le document est une version approuvée par le SANDRE.
- Si cet indice est composé de plusieurs entiers – 0.4, 1.3,... - alors le document est une version pré-validée publié par le SANDRE mais qui pourra subir encore quelques modifications après retour des premiers utilisateurs. Ce document sera donc ré-édité en version définitive dans les mois suivants.

Les années de référence sont les suivantes : 1995, 1997, 200, 2002, 2003.

**Le document actuel est la version 1.0 et constitue un document approuvé**



# CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

## A. Description des concepts

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

Pour chaque concept, il est précisé :

- Un identifiant garantissant la codification unique de ce concept au sein du SANDRE,
- Le nom de la balise XML SANDRE correspondant au concept ainsi que l'espace de nommage défini par le SANDRE,
- Les informations qui caractérisent l'entité,
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),
- Le concept a une représentation cartographique (cf. C).

### 1. Identifiant du concept

Chaque concept est codifié par le SANDRE selon un identifiant à trois caractères assurant l'unicité de chacun des concepts au sein de l'ensemble des dictionnaires du SANDRE.

Par exemple, le concept de PARAMETRE est identifié par le code « PAR ».

### 2. Balise XML SANDRE et espace de nommage

Les balises XML sont définies par le SANDRE en s'appuyant sur la richesse sémantique des dictionnaires de données du SANDRE.

#### a) Espace de nommage du SANDRE

La construction d'un schéma XML à partir de plusieurs dictionnaire de données peut engendrer des conflits de nom. En effet, les divers schémas peuvent être conçus à des périodes différentes et donc contenir des éléments ou des attributs de même nom. Un conflit apparaît lors du traitement de ces éléments. Les domaines nominaux visent à résoudre ces conflits en permettant d'utiliser des noms garantis uniques.

Ceux-ci sont obtenus en préfixant les noms des éléments et attributs figurant dans des déclarations importées par une abréviation (nom logique) d'un identificateur lui-même unique, identifiant la source des déclarations importées. Un tel identificateur unique est appelé URI (**U**nique **R**esource **I**dentifier). Un dictionnaire peut être identifié de manière unique par un URL ou par un FPI (identificateur public).

Chaque dictionnaire de données du SANDRE dispose d'un espace de nommage unique.

Le SANDRE utilise des espaces de nommage (namespace) selon les recommandations du W3C « Namespace XML, 14/07/1999 » disponible à l'adresse URL : <http://www.w3.org/TR/REC-xml-names/>



## b) La balise XML SANDRE

Les balises sont construites en respectant les spécifications du W3C avec les contraintes suivantes :

**<[préfixe de l'espace de nommage] :[Nom de la balise XML SANDRE]>**

avec

**[préfixe de l'espace de nommage]** : Code permettant d'identifier l'espace de nommage dans lequel la balise XML est défini. Chaque dictionnaire de données du SANDRE dispose d'un espace de nommage unique. Chaque espace de nommage possède un préfixe unique.

**[Nom de la balise XML SANDRE]** : Nom attribué à chaque élément (entités et attributs) selon les contraintes définies par le W3C et constitué selon la règle suivante : concaténation du libellé complet de l'attribut ou de l'entité en mettant la première lettre de chaque mot en majuscule. Pour les intitulés longs, il est utilisé des raccourcis de nommage qui s'appuieront si possible sur les correspondances suivantes :

Libellé	Raccourci
Code, Numéro...	Cd
Libellé ....	Lb
Mnémonique...	Mn
Définition...	Df
L'article (de, la, le,...)	[Supprimer]
Mise à jour	Maj

Dans le cadre des échanges de données selon le formalisme XML SANDRE, le nom des balises XML, à employer pour encadrer les données métiers, ne doivent pas comporter le préfixe de l'espace de nommage. La règle syntaxique est la suivante :

**<[Nom de la balise XML SANDRE] [Informations complémentaires]>[Donnée à échanger]</[Nom de la balise XML SANDRE]>**

avec

**[Informations complémentaires]** : Attributs de la balise définis en fonction du type de données échangées défini par le SANDRE.

**[Donnée à échanger]** : Informations à échanger selon les règles de rédaction adéquates et définies dans le dictionnaire de données correspondant.

Par exemple, l'attribut 'Code de l'unité de référence' possède comme nom de balise XML <sa\_par:CdUniteReference>. Dans les fichiers d'échange, l'espace de nommage est inutilisé et le nom de la balise XML devient uniquement <CdUniteReference>.

Pour le code d'un intervenant,

<CdIntervenant **schemaAgencyID="SIRET"**>18690155900069</CdIntervenant>

## B. Description des informations

Chaque information du dictionnaire de données, dénommé attribut, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, les valeurs possibles administrées par le SANDRE et les responsabilités de gestion.

De plus, chaque attribut est complété par des métadonnées descriptives :

- Un identifiant de cet attribut garantissant la codification unique de cette information au sein du SANDRE,
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut, associé à l'espace de nommage défini par le SANDRE,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision à laquelle doit être saisie l'information,
- La longueur (si impérative) de l'attribut,
- Les règles de typologie (majuscule, accentué,...) à respecter,
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques,
- L'unité de mesure,
- La structure d'écriture de l'information si celle-ci existe,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire ou alternative).

Toutes les métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information. En effet, lorsque la valeur par défaut est utilisée pour l'attribut, elle n'est pas reprise dans le dictionnaire. La description détaillée de ces métadonnées est présentée ci-après.

### 1. Identifiant de l'attribut

Chaque attribut est codifié par le SANDRE selon un identifiant assurant l'unicité de code au sein de l'ensemble des dictionnaires du SANDRE.

La règle de construction du code est la suivante :

*"<" + Code de la trame où est localisée l'attribut + "." + Rang de la donnée dans la trame + "." + Version du format d'échanges + ">"*

Par exemple, l'attribut 'Résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique (version 2002-1)' présent dans la trame publique identifiée par ALQ sera codé dans ce système : <ALQ.12.2002-1>.

### 2. Balise XML SANDRE et espace de nommage

Les règles de construction des balises XML SANDRE, pour les attributs définis dans un dictionnaire de données du SANDRE, sont identiques à celles mentionnées précédemment, au niveau de la description des concepts (cf A.2).

### 3. Format de stockage des attributs

La description des attributs fait appel à l'un des sept formats suivants :

- Caractère,
- Texte,
- Numérique,
- Logique,
- Date,
- Heure,
- Objet graphique.

Le format caractère indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format texte qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée. Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format numérique concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique ; la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format logique est un format qui n'autorise que deux valeurs "Vrai" ou "Faux".

Sauf indication contraire, les attributs au format date portent sur le jour, le mois et l'année. De même les attributs au format heure contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes. Aucune longueur n'est fournie pour ces formats.

Les objets graphiques sont des cartes, des diagrammes, des photos. Il se traduiront généralement dans une base de données par des liens texte vers des images ou par un stockage direct de ces images dans la base de données.

#### **4. Responsable**

Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

#### **5. Précision absolue**

La précision absolue est l'approximation limite absolue de la valeur de la donnée exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant a comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimée, par exemple, en mètre carré. De même, la précision absolue des sommes à mentionner sur les déclarations d'impôts sur le revenu est le franc. Elles doivent donc être arrondies au francs près et il ne sera donc pas tenu compte des centimes si ceux-ci étaient inscrits.

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*Obligatoire* ou *Indicative*) de la précision absolue sont précisées à l'aide des caractéristiques :

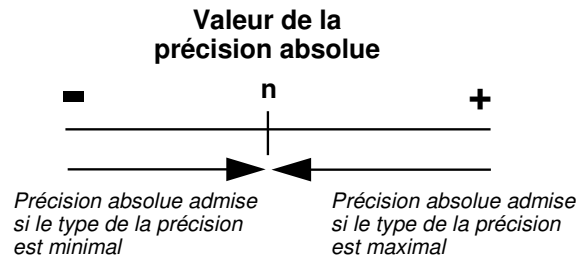
- Le type de précision absolue,
- Le caractère de la précision absolue.

Le type de précision absolue n'a pas de valeur par défaut, mais le caractère de la précision absolue est obligatoire sauf indication contraire.

Par défaut, aucune précision absolue n'est définie.

##### **a) Type de précision absolue**

Le type de précision absolue indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision absolue est maximale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie.



### b) Caractère de la précision absolue

Le caractère de la précision absolue définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

## 6. Précision relative

En général, la précision relative fait référence au nombre de chiffres significatifs que doit comporter l'expression de la donnée associée à l'attribut. La précision relative est sans unité alors que les chiffres significatifs doivent être exprimés dans l'unité de mesure retenue par le SANDRE ou dans un multiple ou sous-multiple décimal.

Dans des cas particuliers, la précision relative est définie à l'aide d'un nombre entier ou décimal. Cela s'applique, par exemple, à des nombres qui s'expriment à une valeur près, cette valeur étant un entier, un réel, une fraction, un pourcentage...

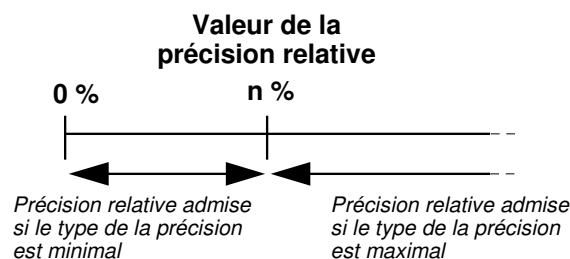
Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*obligatoire* ou *indicative*) de la précision relative sont précisées à l'aide des caractéristiques :

- type de précision relative,
- caractère de précision relative.

Par défaut, aucune précision relative n'est définie.

### a) Type de précision relative :

Le type de précision relative indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision relative est maximale lorsque la précision de la valeur de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.



### b) Caractère de la précision relative :

Le caractère de la précision relative définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

## 7. Longueur impérative

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 14 positions pour le code SIRET de l'intervenant signifie que les codes SIRET doivent obligatoirement comporter quatorze chiffres même si, par exemple, les premiers chiffres à gauche sont des zéros.

**Par défaut, les longueurs sont maximales.**

## 8. Majuscule / Minuscule

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou s'il peut comporter des minuscules et des caractères spéciaux ("ç", "&", etc...).

**Par défaut, l'utilisation des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux est permise.**

## 9. Accentué

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

**Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.**

## 10. Origine temporelle

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures. Il s'agit de savoir, par exemple, si une date s'exprime par rapport au calendrier grégorien ou musulman ou si une heure s'exprime en temps universel ou en heure locale, en heure d'hiver ou en heure d'été, etc.

**Par défaut, l'origine temporelle est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.**

## 11. Nombre décimal

La caractéristique *nombre décimal* indique si la donnée décrite est un nombre entier ou décimal. Il s'agit d'une caractéristique qui résulte de l'écart entre l'unité retenue pour la donnée et l'unité réelle dans laquelle elle s'exprime. Ainsi, il est théoriquement possible de choisir une unité de mesure suffisamment petite pour toujours n'avoir que des nombres entiers. Cependant, en pratique, il n'est jamais certain que l'unité retenue soit suffisamment petite pour n'avoir que des entiers quels que soient les données (valeurs) à manipuler.

**Par défaut, les attributs numériques sont des entiers.**

## 12. Valeurs négatives :

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention "oui" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

**Par défaut, elles sont à non.**

## 13. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut.

**Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.**



## 14. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs

La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut.

**Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.**

## 15. Pas de progression

Le *pas de progression* est une indication supplémentaire sur les valeurs que peut prendre la donnée décrite. Si un pas est défini pour une donnée, les valeurs associées devront être des multiples de ce pas.

**Aucun pas de progression n'est défini par défaut.**

## 16. Unité de mesure

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

## 17. Structure

La caractéristique *structure* précise l'organisation interne de la valeur en fonction de la nature (numérique '9', alphabétique 'X', ...) des éléments qui la composent. Cette caractéristique sera employée, par exemple, pour signaler à l'aide des codes 9 et X que le code d'une zone hydrographique comprend une lettre puis trois chiffres.

Par contre, cette caractéristique ne sera pas utilisée pour préciser un format d'affichage. Elle ne devra pas être employée pour définir le formatage visuel que la valeur de la donnée doit prendre. Par exemple, cette caractéristique ne doit pas être utilisée pour indiquer qu'un numéro de téléphone a le format (99) 99.99.99.99.

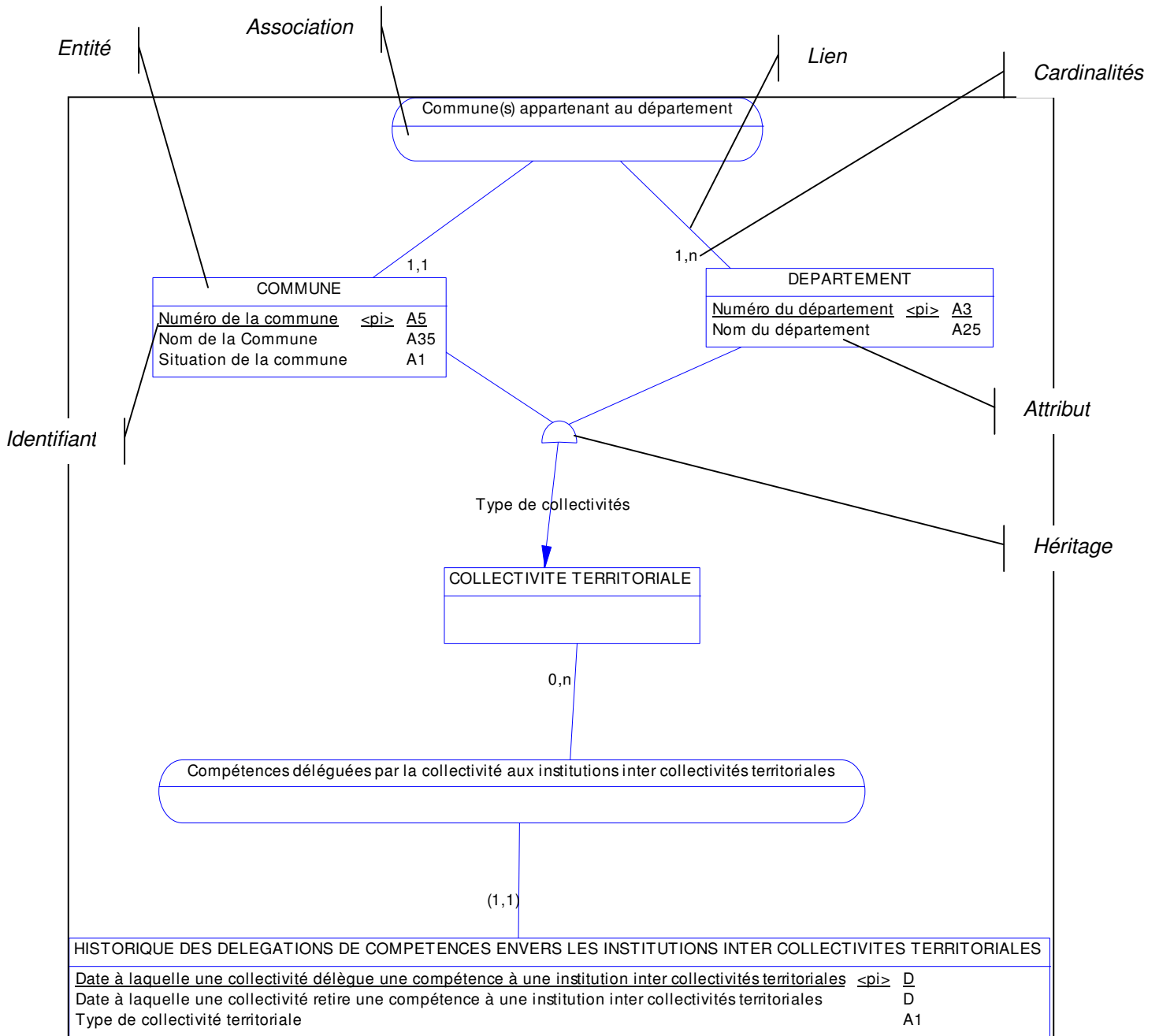
Aucune structure n'est définie par défaut.

## 18. Autres caractéristiques

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique, par exemple, si l'attribut est identifiant de l'objet auquel il est rattaché.

### C. Formalisme des modèles conceptuels de données

Le dictionnaire de données décrit le modèle conceptuel de données selon un formalisme MERISE. Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés :



Les principales notions de bases utilisées dans MERISE sont rappelées ci-après. Le lecteur se reportera à un guide détaillé sur les Modèles Conceptuels de Données pour un approfondissement de ces notions.

### Modèle conceptuel de données

Le modèle conceptuel des données (MCD) rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Un MCD représente la structure logique globale d'une base de données, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Un modèle conceptuel contient toujours des données qui ne sont pas encore mises en oeuvre dans la base de données physique. Il constitue une représentation formelle des données nécessaires au fonctionnement d'une entreprise.

### Entité

Une entité est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu, chose ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit et au sujet duquel vous souhaitez conserver des informations

*Dans le modèle de données, chaque entité est visualisée par un rectangle contenant son nom et ses attributs.*

### Attribut

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

*Dans le modèle de données, l'attribut est indiqué dans la case Entité ou le rond Association. De plus, il est précisé les informations suivantes :*

Attribut « simple »		<i>Nom de l'attribut</i>	
Attribut identifiant primaire		<u><i>Nom de l'attribut</i></u>	<pi> pour primary Identifier
Attribut identifiant alternatif		<u><i>Nom de l'attribut</i></u>	<ai> pour Alternative Identifier

*La dernière information sur chaque attribut est le format de cette information :*

Format Caractère	<i>A + [Longueur]</i>
Format texte	<i>TXT</i>
Numérique	<i>N</i>
Logique	<i>BL</i>
Date	<i>D</i>
Heure	<i>T</i>
Objet graphique	<i>PIC</i>

### Association

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux entités qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

*Dans le modèle de données, chaque association est visualisée par un rond contenant son nom et ses éventuels attributs.*

### Lien

Un lien relie le symbole d'une association à celui d'une entité. Il comporte une cardinalité minimale et une cardinalité maximale qui précisent l'implication de l'entité dans la relation. Il indique également les



dépendances d'identifiant entre les entités qui composent la relation, à l'aide de symboles adjoints aux cardinalités.

*Dans le modèle de données, le premier chiffre indique la cardinalité minimale et le second chiffre la cardinalité maximale. Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes (n étant inconnu).*

**Les cardinalités entre parenthèses signifient que l'identifiant primaire de l'entité de l'arc est composée en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants primaires des entités complémentaires à la relation de l'arc.** Par exemple, l'historique des délégations de compétences a pour identifiant la date à laquelle la collectivité lègue la compétence + le code INSEE de la collectivité (ici, la commune, le département ou la région).

### Cardinalités

Les cardinalités traduisent la participation des occurrences d'un objet aux occurrences d'une association. Cette participation s'analyse par rapport à une occurrence quelconque de l'objet et s'exprime par deux valeurs : la cardinalité minimum et la cardinalité maximum.

### Identifiant

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés et pour chaque attribut, il est ajouté le sigle <pi> (primary Identifier)*

L'identifiant est dit composé lorsqu'il est basé sur plusieurs attributs.

L'identifiant est dit alternatif lorsqu'il peut se substituer, pour un objet, à l'identifiant primaire. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant alternatif sont suivis d'un sigle <ai> (alternative identifier). Lorsqu'il existe plusieurs identifiants alternatifs, le sigle <ai> est complété par le numéro de la clé alternative (par exemple, <ai1> et <ai2>)*

Un identifiant est primaire ou alternatif d'une part, simple ou composé d'autre part.

### Héritage

Relation particulière qui définit une entité comme étant une instance particulière d'une entité plus générale. Par exemple, une commune est héritée du concept de « Collectivités territoriales ».

Généralement, l'héritage entraîne que les entités ont des informations communes : attributs communs, identifiants identiques,...

*Dans le modèle de données, l'héritage est représenté par un petit rond. La flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que les traits simples précisent les entités filles.*

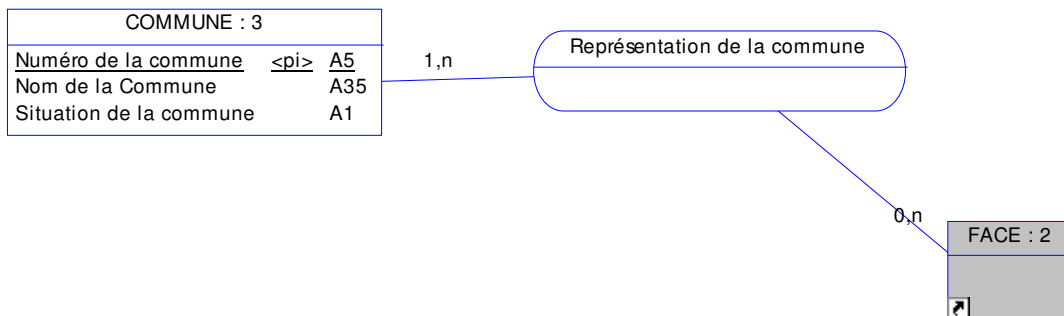
## D. Représentation cartographique d'une entité

Certaines entités présentent une représentation cartographique, au sens d'un objet géométrique manipulable dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le SANDRE indique dans le modèle de données les entités présentant une représentation cartographique de référence. Par contre, toutes les entités ayant une représentation cartographique issue d'une agrégation d'une autre entité ne sont pas indiquées.

Par exemple, la commune a une représentation cartographique ; par contre, le département n'est pas indiqué car l'objet géométrique du département correspond à l'agrégation spatiale des objets géométriques des communes du département.

Les caractéristiques de chaque objet géométrique ne sont pas détaillées dans le modèle de données du SANDRE. Néanmoins, une entité peut être associée à une ou plusieurs primitives géométriques :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X et un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.



La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones).

## GESTION DES CODES DE REFERENCE

Les dictionnaires de données font quelquefois référence à des codes qui ne sont pas décrits dans le dictionnaire : il s'agit des listes de référence du SANDRE. Ces listes ne sont pas fixés lors de la rédaction du document mais évoluent en fonction des demandes d'ajouts provenant des acteurs de l'Eau.

Par exemple, la liste de référence des paramètres est administrée par le SANDRE et une cinquantaine de paramètres sont ajoutée ou modifiée chaque année.

L'accès à ces listes de références est disponible dans leur dernière version sur le site Internet du SANDRE : [www.sandre.eaufrance.fr](http://www.sandre.eaufrance.fr) ou en utilisant l'outil information Listes Nationales du SANDRE disponible sur le site Internet.

Le mécanisme de la procédure de création de nouveaux codes est décrit sur le site Internet et est résumé par les deux étapes suivantes :

- A la demande d'un nouveau code par un acteur pour un nouvel élément qu'il n'a pas trouvé dans une des listes existantes, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un numéro provisoire et avec un statut "Provisoire", l'élément préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est alors utilisable.
- Puis sur une base trimestrielle, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de l'élément est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé indéfiniment et l'acteur est prévenu pour gérer le gel de ce code. .

Tout utilisateur du SANDRE peut ajouter une occurrence dans ces listes de référence.

D'autres codes sont indiqués dans le dictionnaire de données et ne sont pas modifiés régulièrement. Il est néanmoins conseillé de contrôler sur le site du SANDRE [www.sandre.eaufrance.fr](http://www.sandre.eaufrance.fr) que cette nomenclature n'a pas été actualisée lors d'une opération exceptionnelle.

## DICTIONNAIRE DES ENTITES

### ANALYSE

Code : *ALY*

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:Analyse>*

Définition :

Les analyses font référence à toutes les actions de détermination d'une valeur sur un échantillon, qu'ils s'agissent d'analyses, de mesures, d'observations, etc... faites en laboratoire ou sur le lieu de prélèvement (analyses in situ).

Une analyse ne porte que sur un et un seul paramètre.

Cette entité ne comprend pas les phases de prélèvement même quand celles-ci font partie intégrante de la méthode d'analyse.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au lieu où a été réalisé le prélèvement.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Date de l'analyse
- Heure de l'analyse
- Résultat de l'analyse
- Code remarque de l'analyse
- Limite de détection
- Limite de quantification
- Limite de saturation
- Accréditation de l'analyse
- Confirmation du résultat d'analyse
- Analyse sous réserve
- Incertitude analytique
- Résultat de référence
- Analyse in situ / en laboratoire
- Commentaires sur l'analyse
- Volume filtré

---

### COMMEMORATIF

Code : *CMM*

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:Commemoratif>*

Définition :

Un COMMEMORATIF est un attribut complémentaire structuré et rattaché à un seul et unique concept natif existant. Dans le cadre des échanges Laboratoires Commanditaires concernant l'envoi de demandes et/ou de résultats d'analyses, un COMMEMORATIF est obligatoirement rattaché à l'une des entités suivantes:

- DEMANDE
- PRELEVEMENT
- ECHANTILLON
- ANALYSE

Si besoin, le SANDRE peut fédérer la codification de commémoratifs à l'échelle nationale, au travers d'une liste de référence administrée par le SANDRE, ceci pour lever toute ambiguïté liée à la multiplicité de codes et la redondance des commémoratifs.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

Code du commémoratif (Clé primaire)

Libellé du commémoratif

Descriptif du commémoratif

---

## **COMMUNE**

Code : *COM*

Nom de la balise XML : *<sa\_com:Commune>*

Définition :

La commune est une des circonscriptions administratives pivots du découpage administratif du territoire national. Elle est identifiée par un code alphanumérique sur 5 positions attribué par l'INSEE - à ne pas confondre avec le code postal.

La notion de commune ne doit pas être confondue avec celle de "ville nouvelle" qui fait l'objet de la loi n°70-610 du 10 juillet 1970. Cette dernière définit un certain nombre de dispositions tendant à faciliter la création "d'agglomérations nouvelles", communément appelées "villes nouvelles".

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité communale, les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles elles délèguent une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

Une commune peut également avoir un ou plusieurs liens avec une ou plusieurs communes à la suite de l'évolution du découpage communal (scission ou fusion de communes...). A chaque lien, il sera précisé dans les attributs "Nature de l'évolution" et "Date de l'évolution" du lien "Historique du découpage communal", la nature de l'évolution ainsi que la date à laquelle elle intervient.

Certaines communes tiennent le rôle de chef lieu pour les régions, les départements, les arrondissements et les cantons.

La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

Numéro de la commune (Clé primaire)

Nom de la Commune

Situation de la commune

---

## **DEMANDE**

Code : *DEM*

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:Demande>*

Définition :

Une demande est un message qui lie deux et uniquement deux acteurs pour la réalisation d'un ensemble de prestations en fonction de la nature même de la demande. Cet ensemble de prestations est à réaliser durant une période donnée.

Le commanditaire est par définition l'émetteur d'une demande.

Le prestataire est par définition le récepteur d'une demande.

L'identification d'une demande relève du ressort du commanditaire de cette même demande.

La codification d'une demande repose donc sur le principe suivant : un identifiant unique spécifiquement attribué par le commanditaire couplé au code de ce commanditaire (code SIRET ou code SANDRE) et à l'origine du code du commanditaire, ceci pour rendre l'unicité de chaque demande dans l'ensemble du périmètre d'échanges Laboratoires-Commanditaires.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

Code de la demande chez le commanditaire (Clé primaire)

Code de la demande chez le prestataire  
Type de demande  
Contexte de codification  
Date de la demande  
Libellé de la demande  
Date de début d'application de la demande  
Date de fin d'application de la demande  
Référence du marché  
Commentaires sur la demande

---

## **ECHANTILLON**

Code : *CHT*  
Nom de la balise XML : *<sa\_lab:Echantillon>*

### Définition :

Un échantillon est le résultat d'un prélèvement réalisé ou commandé par un commanditaire.  
Un échantillon est obligatoirement destiné à un intervenant (exemple:laboratoire).  
Cette définition n'introduit pas la notion de flacon puisque lors du prélèvement, plusieurs flacons peuvent être amenés au laboratoire.  
Cette définition est issue d'un consensus Laboratoires/Commanditaires afin de répondre aux modalités d'échanges de données.

Un échantillon est acheminé dans des conditions de transport et de conservation particulières.  
Un échantillon fait obligatoirement référence à une demande d'analyses.  
En revanche, un échantillon ne fait pas obligatoirement à un prélèvement.

Un échantillon porte toujours sur un seul support. Il n'est pas possible d'avoir un échantillon qui soit à la fois d'eau et d'êtres vivants. Par contre, un support peut faire l'objet de plusieurs échantillons pendant une opération de prélèvement. C'est le cas, par exemple, de l'eau qui peut être prélevée dans des flacons en verre et en plastique, suivant les paramètres à mesurer.

Les informations sur l'échantillon sont sous la responsabilité de l'organisme ayant créé cet échantillon.

### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

Référence de l'échantillon chez le commanditaire (Clé primaire)  
Référence de l'échantillon chez le préleveur  
Référence de l'échantillon chez le laboratoire  
Complétude de l'échantillon  
Acceptabilité de l'échantillon  
Date de réception de l'échantillon  
Heure de réception de l'échantillon  
Commentaires sur l'échantillon

---

## **FINALITE DU PRELEVEMENT**

Code : *FIP*  
Nom de la balise XML : *<sa\_lab:FinalitePrel>*

### Définition :

L'attribut 'Finalité du prélèvement' désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, un objectif poursuivi et sous-jacent à la réalisation du prélèvement. Un prélèvement peut avoir plusieurs finalités.  
Cette information relève de la responsabilité du commanditaire.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Motif du prélèvement inconnu
AS	Auto-surveillance	Surveillance exercée par l'exploitant.
AU	AU	Autre motif de prélèvement
CD	CD	Contrôle complémentaire d'initiative et à la charge de la DDASS
CP	CS pour Pb Ni Cu	Contrôle sanitaire des métaux Plomb, Cuivre, Nickel (AM Décembre 2003)
CS	CS	Contrôle sanitaire de routine prévu par l'arrêté préfectoral
CV	CV	Contrôle complémentaire volontaire
DT	DT	Demande d'un tiers
ET	ET	Etude
PA	PA	Pollutions accidentelles diverses
R1	Réseau AG	Réseau du bassin Adour-Garonne
R2	Réseau AP	Réseau du bassin Artois Picardie
R3	Réseau LB	Réseau du bassin Loire Bretagne
R4	Réseau RM	Réseau du bassin Rhin Meuse
R5	Réseau RMC	Réseau du bassin Rhone Méditerranée et Corse
R6	Réseau SN	Réseau du bassin Seine Normandie
S1	S1	Recontrôle de l'eau distribuée (CSP art. R1321-17-1 et 4)
S2	S2	Recontrôle de l'eau brute (CSP art. R1321-17-2)
S3	S3	Contrôle supplémentaire pour cause de tendance défavorable (CSP art. R1321-17-3)
S4	S4	Contrôle supplémentaire dans le cadre d'une dérogation temporaire (CSP art. R1321-17-5)
S5	S5	Contrôle supplémentaire imposé en cas d'épidémie ou menace sur la santé publique (CSP art. 1321-17-6)
S6	ctrl ss norme	Contrôle supplémentaire pour élément sans limite de qualité (CSP art. R1321-17-7)
S7	ctrl travaux	Contrôle supplémentaire imposé suite à des travaux (CSP art. R1321-17-8)
S8	ctrl reseaux	Contrôle supplémentaire imposé pour un réseau interne à risque (CSP art. R1231-18)

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code de la finalité de prélèvement (Clé primaire)
- Mnémonique de la finalité de prélèvement
- Libellé de la finalité de prélèvement
- Définition de la finalité de prélèvement

## FRACTION ANALYSEE

Code : *FAN*

Nom de la balise XML : *<sa\_par:FractionAnalysee>*

Définition :

Une fraction analysée est un composant du support sur lequel porte l'analyse.

Trois grandes catégories de fractions analysées ont été définies dans le cadre des travaux sur le dictionnaire de données national :

- le support brut ou entier : par exemple la fraction analysée " eau brute " provenant du support " Eau ",
- les fractions "partielles", au sens d'une classification par partie d'un même support,
  - ex : sédiments/ Particules < 2 mm, particules < 63 µm, particules < 20 µm...
 ou eau filtrée du support " eau ".
- les fractions "organiques", au sens d'une classification par partie d'un même organisme,
  - ex : poisson / foie, écaille, reins, ...
  - ex : palétuvier / système racinaire, racine flottante...

Les fractions dites "systématiques", au sens d'une classification systématique (ex : poisson : Cyprinidae / Cyprinus / Cyprinus carpio...) ne sont pas considérées comme des fractions au sens de l'entité, mais comme une précision apportée au support. Représentées par l'entité "TAXON", elles ne font pas partie de la liste des fractions analysées.

La liste des fractions analysées est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité. Etant une liste de référence, une procédure stricte pour la création de nouvelles fractions analysées a été mise en place (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

Code de la fraction analysée (Clé primaire)  
Nom de la fraction analysée  
Statut de la fraction analysée  
Date de création de la fraction analysée  
Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée  
Auteur de la fraction analysée  
Commentaires sur la fraction analysée  
Nom international de la fraction analysée (Anglais)

---

## **GROUPE DE PARAMETRES**

Code : SEA

Nom de la balise XML : <sa\_lab:GroupeParametres>

Définition :

Un GROUPE DE PARAMETRES se réfère au cadre métier de certains commanditaires travaillant dans le domaine de l'Eau. En effet, certains organismes déterminent des ensembles d'ANALYSES à appliquer sur leurs prélèvements. Ce regroupement paramétrique est déterminé par le commanditaire selon ses propres critères, pouvant être de nature géographique (ex:groupes de paramètres à mesurer sur la rivière 'Fontaine'), analytique (ex :groupe pesticides), voire réglementaire (groupes de paramètres se rapportant au décret XXXX-XX).

Un GROUPE DE PARAMETRES est défini par un code et un libellé spécifique au commanditaire.

Un GROUPE DE PARAMETRES se caractérise par une liste de valeurs regroupant un paramètre, une méthode, une fraction analysée, une unité, le type d'analyse (in situ/en labo).

Règles d'échange:

Dans le cadre d'une demande numérisée d'analyses :

Un ECHANTILLON PEUT faire l'objet de plusieurs GROUPE DE PARAMETRES distincts à analyser.

Un même GROUPE DE PARAMETRES PEUT être appliquée à plusieurs ECHANTILLONS.

Un GROUPE DE PARAMETRES PEUT contenir plusieurs ANALYSES à réaliser.

Un PAYEUR peut être précisé pour le groupe de paramètres : il s'applique alors à tous les paramètres du regroupement.

Un commanditaire a la possibilité de transmettre en amont d'un fichier d'échange " Demande de prestations ", le descriptif de l'ensemble des groupes de paramètres qu'ils souhaitent mesurer.

Si un échantillon contient une référence à un groupe de paramètres non défini en tête de fichier, il est supposé que :

- le descriptif de ce groupe a été précédemment envoyé lors d'une demande.
- le descriptif de ce groupe n'a pas évolué.

Il n'est pas autorisé d'ajouter ou de supprimer un paramètre au sein d'un groupe de paramètres pour un prélèvement ou un échantillon particulier, ceci en inadéquation par rapport aux groupes de paramètres définis en amont de fichier. En revanche, il est possible d'ajouter un ou plusieurs paramètre(s) à analyser sur un prélèvement ou échantillon, détaché(s) des groupes de paramètres.

Le commanditaire veillera par ailleurs à ne pas inclure de doublons de paramètres à analyser, entre le contenu de ses différents groupes de paramètres.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

Code du groupe de paramètres (Clé primaire)

Libellé du groupe de paramètres

---

## **INTERVENANT**

Code : INT

Nom de la balise XML : <sa\_int:Intervenant>

Définition :

Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national



ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :

laboratoire d'analyse,  
préleveur,  
opérateur en hydrométrie,  
laboratoire d'hydrobiologie,  
organisme chargé de la police des eaux,  
et producteur/ gestionnaire,  
...

Deux informations sont utilisées pour identifier un intervenant : son code et le code SIRET de l'organisme auquel il est rattaché :

Cas 1 : l'organisme est SIRETE, par exemple un laboratoire. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,

Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET, par exemple le RNDE. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,

Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure, par exemple le SATESE rattaché au Conseil Général. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " est rempli avec le code SIRET, dans l'exemple, celui du Conseil Général.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code de l'intervenant (Clé primaire)
- Origine du code de l'intervenant (Clé primaire)
- Nom de l'intervenant
- Statut de l'intervenant
- Date de création de l'intervenant
- Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant
- Auteur de l'intervenant
- Mnémonique de l'intervenant
- Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant
- Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant
- Rue de l'intervenant
- Lieu-dit où réside l'intervenant
- Ville de l'intervenant
- Département / pays de l'intervenant
- Commentaires sur l'intervenant
- Domaine(s) d'activité de l'intervenant
- Code postal de l'intervenant
- Nom international de l'intervenant
- Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant

---

## **LOCALISATION DE PRELEVEMENT**

Code : *LDP*

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:LocalPrelevement>*

Définition :

Les localisations du prélèvement sont les différents espaces géographiques de référence où les prélèvements, mesures in situ et mesures des conditions environnementales sont réellement effectués.

Ces localisations de prélèvement doivent être définies en cohérence avec la nature de la station de prélèvement.

Une localisation de prélèvement est rattachée à une et une seule station de prélèvement.

En règle générale, la station et localisation de prélèvement se raccordent à des terminologies différentes selon une thématique donnée et traitée par le SANDRE.

Thématique	STATION DE PRELEVEMENT	LOCALISATION DE PRELEVEMENT
<b>Eaux superficielles</b>	Station de mesure	Site de mesure
<b>Eaux souterraines</b>	Point d'eau	Site de mesure du qualitomètre
<b>Alimentation en eau potable (AEP)</b>	Unité de distribution / Unité de production (installation)	Point de surveillance
<b>Assainissement, rejets des collectivités</b>	Ouvrage d'assainissement	Point de mesure
<b>Assainissement, rejets industriels</b>	Etablissement / Site industriel	Point de mesure
<b>Eaux littorales</b>	Lieu de surveillance (anciennement station de mesure)	/

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code de la localisation de prélèvement (Clé primaire)
- Origine du code de la localisation de prélèvement (Clé primaire)
- Libellé de la localisation du prélèvement
- Type de localisation de prélèvement
- Coordonnée X de la localisation de prélèvement
- Coordonnée Y de la localisation de prélèvement
- Projection des coordonnées de la localisation de prélèvement
- Altitude minimale de la localisation de prélèvement
- Altitude maximale de la localisation de prélèvement
- Type de projection altimétrique de la localisation de prélèvement

---

## **MESURE DE PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL**

Code : *MEV*

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:MesureEnvironnementale>*

Définition :

Les mesures des paramètres environnementaux sont effectuées afin de déterminer certaines caractéristiques de l'environnement telles que les conditions météorologiques, l'état des berges ou les caractéristiques de la station de prélèvement, conditionnant ainsi le déroulement des prélèvements et la qualité des échantillons.

La mesure d'un paramètre environnemental n'est pas une mesure in situ.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Résultat de la mesure du paramètre environnemental
- Date de la mesure du paramètre environnemental
- Heure de la mesure du paramètre environnemental
- Commentaires sur la condition environnementale

---

## **METHODE**

Code : *MET*

Nom de la balise XML : <sa\_par: Methode>

Définition :

Les seules méthodes reconnues par le SANDRE sont les méthodes normalisées par l'AFNOR ou les méthodes largement reconnues comme celle du type "Rodier" ou du "STANDARD METHOD". Les méthodes sont rassemblées dans une liste qui couvre tous les domaines pour lesquels il existe un paramètre.

Pour plus de souplesse, des méthodes particulières ont été créées :

- Méthode inconnue ;
- Méthode non fixée ;
- Méthode spécifique ;
- Méthode sans objet.

Ainsi, lorsqu'une méthode utilisée dans la mesure d'un paramètre n'est pas répandue, voire non normée, ou bien encore non reconnue, la description du résultat devra mentionner : "Méthode spécifique". De même, lorsqu'il n'est pas possible de connaître la méthode avec laquelle a été obtenu un résultat, il sera possible de le mentionner par : "Méthode Inconnue". Ceci permettra de distinguer l'absence d'information avec une saisie incomplète. L'occurrence "Méthode non fixée" sera employée dans des cas où aucune méthode n'est utile pour mesurer un paramètre. Enfin, la "Méthode sans objet" sera mentionnée lorsqu'il est demandé de faire référence à une méthode alors que cela n'a pas de signification par rapport au cas considéré. Par exemple, la "Méthode sans objet" sera mentionnée dans les phases de conservation et de transport des mesures des paramètres physico-chimiques lorsqu'elles sont effectuées dans le milieu comme les mesures d'oxygène dissous faites à l'aide d'une sonde directement dans l'eau de la rivière.

La liste des méthodes est générique et porte sur toutes les phases du processus de mesure des paramètres. Chaque méthode n'est pas non plus systématiquement spécifique à l'une de ces phases ou à une nature particulière de paramètre. En effet, une méthode peut couvrir tout le cycle du processus et/ou être utilisable pour une phase quelle que soit la nature du paramètre.

Les méthodes peuvent être référencées par les paramètres à différentes phases de leur processus de mesure que sont :

- pour les paramètres chimiques et physiques :
  - le prélèvement et l'échantillonnage ;
  - la conservation et le transport ;
  - le fractionnement ;
  - l'analyse ;
- pour les paramètres environnementaux :
  - l'observation ;
- pour les paramètres hydrobiologiques :
  - l'ensemble du processus ;
- pour les paramètres microbiologiques :
  - le prélèvement, la conservation et le transport ;
  - la détermination.

Deux catégories de liens existent entre les méthodes. L'un d'eux est le remplacement de vieilles méthodes par de nouvelles induit par l'évolution de la technologie. Le deuxième concerne les méthodes qui ne portent pas sur tout le cycle d'acquisition de données pour un paramètre mais qui peuvent recommander, voire imposer, une ou plusieurs autres méthodes pour les phases qu'elles ne couvrent pas.

La liste des méthodes est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code de la méthode (Clé primaire)
- Nom de la méthode
- Statut de la méthode
- Date de création de la méthode
- Date de la dernière mise-à-jour de la méthode
- Auteur de la méthode
- Références de la méthode
- Commentaires sur la méthode
- Libellé long de la méthode
- Nom international de la méthode

---

## **Méthode d'extraction**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:MethExtraction>

Définition :

Cette relation indique quelle est la méthode de prétraitement qui a été utilisée en laboratoire pour constituer la fraction analysée sur laquelle a portée l'analyse.

Les méthodes normalisées par l'AFNOR sont référencées par le SANDRE.

Lorsqu'une méthode n'est pas répandue, voire non normée, le laboratoire aura la possibilité de mentionner au niveau du commentaire du résultat d'analyse, " méthode spécifique ".

De même, lorsqu'il n'est pas possible de connaître la méthode avec laquelle a été obtenu un résultat, il sera possible de le mentionner par : "Méthode Inconnue". Ceci permettra de distinguer l'absence d'information avec une saisie incomplète. L'occurrence "Méthode non fixée" sera employée dans des cas où aucune méthode n'est utile pour mesurer un paramètre.

Enfin, la "Méthode sans objet" sera mentionnée lorsqu'il est demandé de faire référence à une méthode alors que cela n'a pas de signification par rapport au cas considéré.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

Rendement d'extraction

## Méthode de fractionnement

Nom de la balise XML : `<sa_lab:MetFractionnement>`

Définition :

Méthode qui permet d'isoler des fractions de l'échantillon qui peuvent ou non être analysées par la suite; le fait de mélanger ces fractions permet de revenir à l'échantillon initial. Il n'y a pas d'addition d'une tierce fraction.

Exemples,

- la filtration à 0.45 µm (ou autre porosité) d'une eau permet de séparer la fraction dissoute =filtrat et la fraction particulaire = ce qui est resté sur le filtre,
- le tamisage à 2 mm (ou autre diamètre de pores) permet d'isoler le refus de tamisage (> 2 mm) et la fraction tamisée (< 2 mm)
- la centrifugation permet de séparer la fraction liquide et le culot d'un sédiment

## NATURE DU PRODUIT

Code : `NDP`

Nom de la balise XML : `<sa_lab:NatureProduit>`

Définition :

La nature du produit indique, à l'aide de l'un des codes suivants, la nature exacte du composant sur lequel porte l'investigation, en fonction de ses caractéristiques naturelles ou intrinsèques. La nature du produit se rattache à un seul support (exemple: support EAU)

Code	Mnémonique	Libellé
3.1	EAU SURFACE	eau de surface, superficielle
3.10	EAU MELANGEE	eau mélangée
3.2	EAU PLUIE	eau de pluie
3.3	EAU RUISSELLEMENT	eau de ruissellement
3.4	EAU SOUT KARSTIQUE	eau souterraine karstique
3.5	EAU SOUT NON KARSTIQUE	eau souterraine non karstique
3.6	EAU DE MER	eau de mer
3.7	EAU SAUMATRE	eau saumâtre
3.8	EAU USEE BRUTE	eau usée brute
3.9	EAU USEE TRAITEE	eau usée traitée

eau de mer :

Eau de masse d'eau salée formant généralement une partie délimitée d'un océan.

eau de pluie :

Eau provenant des précipitations atmosphériques et qui ne s'est pas encore chargée de substances solubles provenant de la terre.

eau de ruissellement :

Eau de surface s'écoulant vers un cours d'eau à la suite d'une forte chute de pluie.

eau de surface, superficielle :

Eau qui coule, ou qui stagne, à la surface du sol.

eau mélangée :

Eau provenant de site sur lequel des eaux non traitées en provenance de captages uniques ou de champs captants sont mélangées.

eau saumâtre :

Eau ayant une teneur en sels, et notamment en chlorure de sodium, naturellement ou artificiellement plus élevée que celle de l'eau de mer.

eau souterraine karstique :

Eau souterraine provenant de zone du sous sol comprise entre la surface du sol et la surface d'une nappe libre.

eau souterraine non karstique :

Eau souterraine ne provenant pas de la zone du sous sol comprise entre la surface du sol et la surface d'une nappe libre.

eau usée brute :

Eau provenant des rejets d'une collectivité, non traitée

eau usée traitée :

Eau provenant des rejets d'une collectivité, ayant été traitée

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

Code de la nature du produit (Clé primaire)

Mnémonique de la nature du produit

Libellé de la nature du produit

Définition de la nature du produit

---

## **NORME APPLIQUEE AU PRODUIT**

Code : *NOR*

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:NormeProduit>*

Définition :

Cet attribut désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, la norme qualitative que doit respecter le support EAU. Cette information est particulièrement échangée entre DDASS et laboratoires d'analyses, car elle conditionne implicitement certaines précautions à prendre dans le cadre de la réalisation des prélèvements et analyses.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	TYPE D'EAU SURVEILLEE INCONNU
A	Autre	AUTRES TYPES D'EAU
A1	superficielle A1	EAU BRUTE SUPERFICIELLE DE

		CATEGORIE A1
A2	superficielle A2	EAU BRUTE SUPERFICIELLE DE CATEGORIE A2
A3	superficielle A3	EAU BRUTE SUPERFICIELLE DE CATEGORIE A3
B	Souterraine	EAU BRUTE SOUTERRAINE
CD	eau source conditionnee	EAU DE SOURCE CONDITIONNEE
DY	Dialyse	EAU UTILISEE EN DIALYSE
EB	Baignade	EAU DE BAINNADE
MI	Minérale	EAU MINERALE
S	distribuée ss desinf.	EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
T	distribuée après desinf.	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code de la norme appliquée au produit (Clé primaire)
- Mnémonique de la norme appliquée au produit
- Libellé de la norme appliquée au produit
- Définition de la norme appliquée au produit

## PARAMETRE

Code : *PAR*

Nom de la balise XML : *<sa\_par:Parametre>*

Définition :

Un paramètre est une propriété du milieu ou d'une partie du milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

L'analyse de l'existant a montré que l'objet paramètre possède deux catégories de propriétés :

- celles qui sont communes à tous les types de paramètres,
- celles spécifiques à certains types de paramètres.

Il en est de même pour les relations entre les paramètres et les autres objets. Cet état de fait a conduit à employer une modélisation faisant intervenir des objets génériques et des objets sous-types qui ne contiennent que des propriétés spécifiques à ce sous-type. L'objet générique de la notion de paramètre est PARAMETRE. Il contient les propriétés communes à tous les types de paramètres.

Le paramètre se décline d'une part en deux types : quantitatif et qualitatif, et d'autre part en cinq natures : physique, chimique, environnemental, microbiologique et hydrobiologique.

Le sous-type quantitatif se rapporte aux paramètres qui ont une infinité de résultats.

Le sous-type qualitatif se rapporte aux paramètres qui ne prennent qu'un nombre limité de valeurs pré-définies pour chacun d'eux.

Ces deux sous-types sont mutuellement exclusifs.

Le sous-type environnemental recouvre :

- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),
- tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (Importance de l'ombrage sur les berges...).

Le sous-type physique se rapporte aux paramètres dont l'objet est la mesure d'une caractéristique physique de l'eau (température de l'eau, conductivité...).

Le sous-type chimique se rapporte aux paramètres dont la mesure a pour objet une grandeur chimique (concentration d'une substance, Demande Biologique en Oxygène, ...).

Le sous-type hydrobiologique se rapporte aux paramètres dont l'expression décrit l'état ou la présence des êtres macroscopiques vivant dans l'eau.

Le sous-type microbiologique se rapporte aux paramètres qui ont pour objet la recherche, la détermination et/ou le dénombrement d'êtres microscopiques présents dans l'eau. Cette catégorie de paramètres est également étendue par convention à l'étude d'êtres vivants assimilés à des êtres microscopiques comme les parasites, les mousses ou champignons.

Ces 5 derniers sous-types sont mutuellement exclusifs.

Tout organisme peut demander la codification d'un nouveau paramètre. Pour cela, il suffit d'en faire la demande auprès du SANDRE qui procédera en deux étapes pour assurer un service rapide tout en gardant une liste homogène.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de ce paramètre.

- Puis, sur une base trimestrielle, toutes les demandes de paramètres sont soumises à un comité d'experts qui statuera sur la nécessité de créer ou non le paramètre. Si la création est acceptée, le paramètre est déclaré validé. Dans le cas inverse, le comité désignera le paramètre déjà existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Tous les paramètres sont décrits par un nom complet, ainsi que par des libellés longs et courts pour une exploitation informatique. Cette information est complétée quelquefois par la mention de synonymes ou de polysèmes qui indiquent les différentes appellations du paramètre et celles avec lesquelles il ne faut pas le confondre. Toutes les fiches paramètres, quel que soit leur statut, peuvent faire l'objet de révisions.

La liste des paramètres est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code du paramètre (Clé primaire)
- Nom du paramètre
- Statut du paramètre
- Date de création du paramètre
- Date de la dernière mise-à-jour du paramètre
- Auteur du paramètre
- Libellé court du paramètre
- Libellé long du paramètre
- Définition du paramètre
- Références bibliographiques sur le paramètre
- Commentaires sur le paramètre
- Nom international du paramètre
- Paramètre calculé

---

## **PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL**

Code : *ENV*

Nom de la balise XML : *<sa\_par:ParametreEnvironnemental>*

Définition :

Le sous-type environnemental recouvre :

- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),
- tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (importance de l'ombrage sur les berges, largeur du cours d'eau...).

L'objet PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL a un lien fort avec l'objet PARAMETRE dont il hérite des attributs (dont l'identifiant), et des liens avec d'autres objets.

Un paramètre environnemental se décline encore en sous-types quantitatifs et qualitatifs pour chacun desquels sont précisés respectivement l'unité de mesure ou les valeurs possibles du paramètre.

Les sous-types environnementaux, physiques, chimiques, microbiologiques et hydrobiologiques sont mutuellement exclusifs.

La description du paramètre environnemental fait référence à une ou plusieurs méthodes d'observation.

La liste des paramètres environnementaux est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

## **PRELEVEMENT**

Code : *PLT*

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:Prelevement>*

Définition :

Le prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents, durant une période donnée, relatifs à un support (exemple: EAU) et un lieu défini par la station de prélèvement éventuellement complété par la localisation de prélèvement, ceci quelle que soit la distribution opérée entre les différents flacons ramenés au(x) destinataires des échantillons.

Le prélèvement correspond également à l'opération permettant d'effectuer des mesures de paramètres environnementaux et des mesures in situ.

L'opération de prélèvement peut être manuelle ou mécanique (à l'aide d'un préleveur automatique).

Le prélèvement est effectué par l'organisme ayant la fonction de préleveur.

Les informations sur le prélèvement d'échantillons sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui confirment ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engagent ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code du prélèvement (Clé primaire)
- Numéro d'ordre du prélèvement
- Origine du code du prélèvement
- Référence du prélèvement chez le préleveur
- Date du prélèvement
- Heure du prélèvement
- Délai de réalisation du prélèvement
- Durée du prélèvement
- Localisation exacte du prélèvement
- Conformité du prélèvement
- Accréditation du prélèvement
- Prélèvement sous réserve
- Risque du produit de prélèvement
- Commentaires sur le prélèvement

---

## **STATION DE PRELEVEMENT**

Code : *STA*

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:StationPrelevement>*

Définition :

La station de prélèvement est un lieu principal, identifié et localisé, sur lequel s'effectue des prélèvements, ainsi que des mesures de paramètres in situ et de paramètres environnementaux.

La station de prélèvement peut, en outre, être complétée par la localisation du prélèvement, qui indique un degré de précision supplémentaire du lieu sur lequel doit être réalisé le prélèvement. Une localisation de prélèvement est rattachée à une et une seule station de prélèvement.

En règle générale, la station et localisation de prélèvement se raccordent à des terminologies différentes selon une thématique donnée et traitée par le SANDRE:



Thématique	STATION DE PRELEVEMENT	LOCALISATION DE PRELEVEMENT
<b>Eaux superficielles</b>	Station de mesure	Site de mesure
<b>Eaux souterraines</b>	Point d'eau	Site de mesure du qualitomètre
<b>Alimentation en eau potable (AEP)</b>	Unité de distribution / Unité de production (installation)	Point de surveillance
<b>Assainissement, rejets des collectivités</b>	Ouvrage d'assainissement	Point de mesure
<b>Assainissement, rejets industriels</b>	Etablissement / Site industriel	Point de mesure
<b>Eaux littorales</b>	Lieu de surveillance (anciennement station de mesure)	/

La station de prélèvement est localisée sur une seule commune sur le territoire, identifiée via son code INSEE. Pour les stations de prélèvement non incluses dans les limites communales, leur affectation à une commune sera arbitraire (exemple: en mer, prendre la commune la plus proche).

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code de la station de prélèvement (Clé primaire)
- Origine du code de la station de prélèvement (Clé primaire)
- Type de station de prélèvement
- Libellé de la station de prélèvement
- Adresse de la station de prélèvement
- Coordonnée X de la station de prélèvement
- Coordonnée Y de la station de prélèvement
- Projection des coordonnées de la station de prélèvement
- Altitude Z de la station de prélèvement
- Type de projection altimétrique de la station de prélèvement

## SUPPORT

Code : *SUP*

Nom de la balise XML : *<sa\_par:Support>*

Définition :

Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'investigation. Les supports sont, par exemple, de l'eau brute, des sédiments, des mousses aquatiques...

Par exemple, il s'agit :

- l'eau
- des poissons,
- des diatomées,
- des mollusques,
- des invertébrés benthiques,
- ...

Le support ne correspond pas au support réellement analysé puisque généralement il s'agit d'une fraction du support qui est analysée (par exemple, pour le poisson, le foie,... ou pour l'eau, l'eau filtrée). La notion de fraction analysée doit être utilisée en priorité.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code du support (Clé primaire)
- Nom du support

Statut du support  
 Date de création du support  
 Date de la dernière mise-à-jour du support  
 Auteur du support  
 Commentaires sur le support  
 Nom international du support

---

## UNITE DE REFERENCE

Code : *URF*  
Nom de la balise XML : *<sa\_par:UniteReference>*

Définition :

Les unités de référence sont toutes les unités retenues par le SANDRE pour exprimer les résultats de tous les paramètres enregistrés.

L'expression de ces unités est basée sur le système international et peut pour certaines unités se référer à une nature de fraction analysée (solide, liquide ou gazeuse).

La liste des unités de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code de l'unité de référence (Clé primaire)
- Libellé de l'unité de référence
- Symbole de l'unité de référence
- Statut de l'unité de référence
- Date de création de l'unité de référence
- Date de la dernière mise à jour de l'unité de référence
- Descriptif de l'unité de référence
- Auteur de l'unité de référence
- Références de l'unité de référence
- Nom international de l'unité de référence

---

## USAGE DU PRODUIT

Code : *UDP*  
Nom de la balise XML : *<sa\_lab:UsageProduit>*

Définition :

L'usage du produit correspond à la finalité, l'utilité qui est attribuée au composant sur lequel porte l'investigation, étroitement corrélée aux activités humaines qui s'y rapportent. Cette information peut aussi s'avérer utile à échanger pour le laboratoire d'analyses, pour appliquer une différenciation tarifaire sur les analyses réalisées par la suite du prélèvement. (le taux de TVA n'est pas le même suivant l'usage du produit de prélèvement)

Code	Mnémorique	Libellé
1	THERMALISME	THERMALISME
2	BAIGNADE	BAIGNADE
3	CONSOMMATION HUMAINE	CONSOMMATION HUMAINE
4	CONSOMMATION ANIMALE	CONSOMMATION ANIMALE
5	INDUSTRIE	INDUSTRIE
6	ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT

7	AGRICOLE	AGRICOLE
8	PISCINE	PISCINE

AGRICOLE :

Eau utilisée au cours d'une technique agricole (irrigation essentiellement)

ASSAINISSEMENT :

Eau destinée ou raccordée à un réseau d'évacuation et de traitements d'épuration.

BAIGNADE :

Zone d'eau douce ou d'eau de mer dans laquelle des activités de bain ou de natation sont pratiquées.

CONSOMMATION ANIMALE :

Eau destinée à la consommation animale.

CONSOMMATION HUMAINE :

Eau destinée à la consommation humaine (distribution, embouteillage), à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

INDUSTRIE :

Eau utilisée pour un procédé industriel ou au cours de celui-ci.

PISCINE :

Eau utilisée pour des activités de bain ou de natation, au sein d'un établissement ou d'une partie d'un établissement comportant un ou plusieurs bassins artificiels. (à l'exclusion des piscines thermales ou à usage de réadaptation fonctionnelle).

THERMALISME :

Eau minérale naturelle, autorisée sur le plan réglementaire à être utilisée en établissement thermal, en embouteillage, ou en buvette.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

Code de l'usage du produit (Clé primaire)

Mnémonique de l'usage du produit

Libellé de l'usage du produit

Définition de l'usage du produit

---

# DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

## Acceptabilité de l'échantillon

Nom de la balise XML : <sa\_lab:AcceptabiliteEchant>

Code : CHT.21.1

Nom de l'Objet/Lien : ECHANTILLON

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 2

Définition :

L'acceptabilité d'un échantillon indique, à l'aide de l'un des codes suivants, l'appréciation d'un échantillon faisant suite aux observations critiques faites par le destinataire de l'échantillon (laboratoire), sur les conditions intrinsèques à l'échantillon, à savoir le FLACONNAGE, la TEMPERATURE et la VOLUMETRIE.

Le jugement porté sur l'acceptabilité d'un échantillon doit tenir compte des objectifs poursuivis qui sont à l'origine de la constitution de l'échantillon.

Code	Mnémonique	Libellé
0	ENONACCEP	NON (échantillon non acceptable)
1	EACCEP	OUI (échantillon acceptable)

NON (échantillon non acceptable) :

Echantillon dont au moins l'une des conditions intrinsèques (flaconnage, température, volumétrie) est inappropriée et ne permet pas au destinataire de l'échantillon de réaliser les traitements et analyses ultérieures se rapportant à ce même échantillon.

OUI (échantillon acceptable) :

Echantillon dont toutes les conditions intrinsèques (flaconnage, température, volumétrie) sont appropriée pour réaliser les traitements et analyses ultérieures se rapportant à ce même échantillon.

Cette information relève de la responsabilité de l'intervenant (laboratoire) recevant l'échantillon et chargé de réaliser les analyses.

## Accréditation de l'analyse

Nom de la balise XML : <sa\_lab:AccreAna>

Code : ALY.30.1

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 1

Définition :

L'accréditation d'une analyse indique, à l'aide de l'un des codes suivants, le degré de confiance porté sur la qualité et la fiabilité du résultat.

Code	Mnémonique	Libellé
1	ACCREDITE	Analyse réalisée dans les conditions d'accréditation
2	NON ACCREDITE	Analyse réalisée sans accréditation

Analyse réalisée dans les conditions d'accréditation :

Analyse réalisée par un laboratoire officiellement accrédité pour cette tâche par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou un autre organisme d'accréditation similaire, en respectant les spécifications de la norme ISO 17025.

Analyse réalisée sans accréditation :

Analyse réalisée par un intervenant n'étant pas accrédité pour l'obtention de ce résultat d'analyse, à l'échelle du paramètre mesuré.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au lieu où a été réalisé le prélèvement.

## Accréditation du prélèvement

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:AccredPrel>*

Code : *PLT.29.1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *1*

Définition :

L'accréditation du prélèvement indique, à l'aide de l'un des codes suivants, si le préleveur a été accrédité et reconnu par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou par un autre organisme d'accréditation similaire, pour ses compétences techniques et organisationnelles dans le cadre du prélèvement, au vu de la norme ISO 17025.

Code	Mnémonique	Libellé
1	ACCREDITE	Prélèvement accrédité
2	NON ACCREDITE	Prélèvement non accrédité

Prélèvement accrédité :

Prélèvement réalisé par un intervenant officiellement accrédité pour cette tâche par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou un autre organisme d'accréditation similaire, selon la norme ISO 17025.

Prélèvement non accrédité :

Prélèvement réalisé par un intervenant n'étant pas accrédité pour le prélèvement.

## Adresse de la station de prélèvement

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:AdresseStationPrelevement>*

Code : *STA.7.1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Lorsqu'une station de prélèvement est localisée à partir de références administratives, l'adresse de la station de prélèvement peut être précisée en respectant la règle suivante :  
Rue / Code postal / Ville

---

### **Altitude maximale de la localisation de prélèvement**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:AltMaxLocalPrelevement>

Code : LDP.13.1

Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT

Caractéristiques :

Format : Numérique

Définition :

L'altitude maximale de la localisation de prélèvement est le niveau maximal de la localisation, exprimée en mètres, selon le "type de projection altimétrique" indiqué.  
Dans le cas des eaux souterraines, l'altitude maximale correspond à une profondeur.

---

### **Altitude minimale de la localisation de prélèvement**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:AltMinLocalPrelevement>

Code : LDP.12.1

Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT

Caractéristiques :

Format : Numérique

Définition :

L'altitude minimale de la localisation de prélèvement est le niveau minimal de la localisation, exprimé en mètres, selon le "type de projection altimétrique" indiqué.  
A défaut, il peut s'agir de l'altitude moyenne auquel cas l'altitude maximale n'est pas renseignée.  
Dans le cas des eaux souterraines, l'altitude minimale correspond à une profondeur.

---

### **Altitude Z de la station de prélèvement**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:AltitudeStationPrelevement>

Code : STA.11.1

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE PRELEVEMENT

Caractéristiques :

Format : Numérique

Définition :

L'altitude Z de la station de prelevement est l'altitude moyenne exprimé en mètre, entre le niveau de la mer et la station de prélèvement, selon le type de projection altimetrique indiqué.

---

### **Analyse in situ / en laboratoire**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:InsituAna>

**Code :** *ALY.35.1*  
**Nom de l'Objet/Lien :** *ANALYSE*  
**Caractéristiques :**  
 Format : *Caractère*  
 Longueur : *1*

**Définition :**

L'attribut 'Type prédéfini d'analyse in situ / en laboratoire' précise si l'analyse à réaliser doit avoir lieu in situ ou en laboratoire en prenant l'un des codes suivants :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Localisation inconnue	Localisation inconnue
1	In situ	In situ
2	Laboratoire	Laboratoire

**In situ :**

Toute analyse est in situ quand elle est réalisée sur les lieux de la station de mesure y compris celles faites dans des véhicules laboratoires.

Sont in situ :

- les mesures par sonde dans le milieu,
- les mesures par sonde sur des prélèvements,
- les analyses sur les prélèvements réalisées dans les véhicules laboratoire.

Ne sont pas in situ :

- les analyses dont seuls les prétraitements sont réalisés sur le terrain (ex : l'oxygène dissous par méthode Winkler, filtration de la chlorophylle...).

**Laboratoire :**

Toute analyse est dite 'en laboratoire' quand elle est réalisée en dehors des lieux de la station de mesure et qu'une préparation de l'échantillon a été nécessaire pour cela.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au lieu où a été réalisé le prélèvement.

## **Analyse sous réserve**

**Nom de la balise XML :** *<sa\_lab:ReserveAna>*  
**Code :** *ALY.32.1*  
**Nom de l'Objet/Lien :** *ANALYSE*  
**Caractéristiques :**  
 Format : *Caractère*  
 Longueur : *1*

**Définition :**

L'attribut 'Analyse sous réserve' permet au responsable du laboratoire d'apporter, à l'aide de l'un des codes suivants, une appréciation ou un jugement personnel quant à l'interprétation du résultat obtenu, ceci par rapport à des normes et référentiels reconnus pour un paramètre donné.

L'attribut 'Analyse sous réserve' doit être renseigné en cohérence avec l'attribut 'Confirmation du résultat' qui quant à lui, se rapporte uniquement à la répétabilité du résultat.

Par exemple, le laboratoire pourra émettre une réserve pour un résultat particulier lorsque celui-ci a été obtenu à maintes reprises ('résultat confirmé') mais que le temps écoulé entre la réalisation de l'échantillon et l'analyse remet en question la représentativité même de l'échantillon, le contenu du produit ayant probablement été modifié ou altéré.

Le commanditaire aura ainsi, par le biais de cet indicateur, la possibilité d'exploiter sur le plan statistique, des valeurs sûres en écartant éventuellement les valeurs remarquables mises en évidence par le laboratoire.

Code	Mnémonique	Libellé
0	NON	NON
1	OUI	OUI

NON :

Le laboratoire n'émet aucune réserve sur le résultat d'analyse

OUI :

Le laboratoire émet une réserve sur le résultat d'analyse

---

### **Auteur de l'intervenant**

Nom de la balise XML : *<sa\_int:AuteurIntervenant>*

Code : *INT.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de l'intervenant est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'attribution d'un auteur à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Auteur de l'unité de référence**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:AuteurUniteReference>*

Code : *URF.9.2002-2*

Nom de l'Objet/Lien : *UNITE DE REFERENCE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Définition :

L'auteur d'une unité de référence est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de l'unité en question.

L'attribution d'un auteur à une unité de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Auteur de la fraction analysée**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:AuteurFractionAnalysee>*

Code : *FAN.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*



Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de la fraction analysée est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la fraction analysée.

L'attribution d'un auteur à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Auteur de la méthode**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:AuteurMethode>*

Code : *MET.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de la méthode est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la méthode.

L'attribution d'un auteur à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Auteur du paramètre**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:AuteurParametre>*

Code : *PAR.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur du paramètre est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du paramètre.

L'attribution d'un auteur à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Auteur du support**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:AuteurSupport>*

Code : *SUP.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur du support est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du support.

L'attribution d'un auteur à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant**

<u>Nom de la balise XML</u> :	<i>&lt;sa_int:BpIntervenant&gt;</i>
<u>Code</u> :	<i>INT.9.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>INTERVENANT</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>35</i>
Responsable :	<i>Utilisateur de la liste des intervenants</i>

#### Définition :

La boîte aux lettres ou la boîte postale de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

---

### **Code de l'intervenant**

<u>Nom de la balise XML</u> :	<i>&lt;sa_int:CdIntervenant&gt;</i>
<u>Code</u> :	<i>INT.2.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>INTERVENANT</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>17</i>
Responsable :	<i>Système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'</i>
Longueur impérative :	<i>Oui (14) pour SIRET</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

#### Définition :

Le code de l'intervenant est son identifiant au sein du système d'identifiant défini dans l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

Ce code est en priorité le code SIRET attribué par l'INSEE. Il s'agit d'un code qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant

de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué (le dictionnaire de permet pas d'historiser les évolutions de ce code pour un intervenant).

Le code SANDRE de l'intervenant supplée le code SIRET lorsque l'activité de l'intervenant ne peut être codifié dans la nomenclature INSEE.

Il s'agit d'un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE. Le code est une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.

---

### Code de l'unité de référence

Nom de la balise XML : *<sa\_par:CdUniteReference>*

Code : *URF.3.2002-2*

Nom de l'Objet/Lien : *UNITE DE REFERENCE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *5*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de l'unité de référence est un identifiant numérique non signifiant sur 5 positions maximum, associé à chaque unité de mesure enregistrée par le SANDRE.

L'attribution d'un code à une unité de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### Code de l'usage du produit

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:CdUsageProduit>*

Code : *UDP.2.1*

Nom de l'Objet/Lien : *USAGE DU PRODUIT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *2*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

L'usage du produit, indique, à l'aide de l'un des codes suivants, l'utilité, la finalité attribuée au composant sur lequel porte l'investigation, en rapport avec les interventions humaines.

Code	Mnémonique	Libellé
1	THERMALISME	THERMALISME
2	BAIGNADE	BAIGNADE
3	CONSOMMATION HUMAINE	CONSOMMATION HUMAINE
4	CONSOMMATION ANIMALE	CONSOMMATION ANIMALE
5	INDUSTRIE	INDUSTRIE
6	ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT
7	AGRICOLE	AGRICOLE
8	PISCINE	PISCINE

AGRICOLE :

Eau utilisée au cours d'une technique agricole (irrigation essentiellement)

ASSAINISSEMENT :

Eau destinée ou raccordée à un réseau d'évacuation et de traitements d'épuration.

BAIGNADE :

Zone d'eau douce ou d'eau de mer dans laquelle des activités de bain ou de natation sont pratiquées.

CONSOMMATION ANIMALE :

Eau destinée à la consommation animale.

CONSOMMATION HUMAINE :

Eau destinée à la consommation humaine (distribution, embouteillage), à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

INDUSTRIE :

Eau utilisée pour un procédé industriel ou au cours de celui-ci.

PISCINE :

Eau utilisée pour des activités de bain ou de natation, au sein d'un établissement ou d'une partie d'un établissement comportant un ou plusieurs bassins artificiels. (à l'exclusion des piscines thermales ou à usage de réadaptation fonctionnelle).

THERMALISME :

Eau minérale naturelle, autorisée sur le plan réglementaire à être utilisée en établissement thermal, en embouteillage, ou en buvette.

---

### **Code de la demande chez le commanditaire**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:CdDemandeCommanditaire>*

Code : *DEM.4.1*

Nom de l'Objet/Lien : *DEMANDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Code interne qu'affecte le commanditaire en charge de la demande de prestations correspondante, ceci à des fins de gestion.

---

### **Code de la demande chez le prestataire**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:CdDemandePrestataire>*

Code : *DEM.9.1*

Nom de l'Objet/Lien : *DEMANDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

**Définition :**

Code interne qu'affecte le prestataire chargé de réaliser l'ensemble des prestations demandées par le commanditaire, ceci à des fins de gestion.

**Code de la finalité de prélèvement**

**Nom de la balise XML :** <sa\_lab:CdFinalitePrel>

**Code :** FIP.2.1

**Nom de l'Objet/Lien :** FINALITE DU PRELEVEMENT

**Caractéristiques :**

**Format :** Caractère  
**Longueur :** 3  
**Autre caractéristique :** Clé primaire

**Définition :**

Le code de la finalité du prélèvement est un identifiant affecté à chaque finalité, tel que défini dans la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Motif du prélèvement inconnu
AS	Auto-surveillance	Surveillance exercée par l'exploitant.
AU	AU	Autre motif de prélèvement
CD	CD	Contrôle complémentaire d'initiative et à la charge de la DDASS
CP	CS pour Pb Ni Cu	Contrôle sanitaire des métaux Plomb, Cuivre, Nickel (AM Décembre 2003)
CS	CS	Contrôle sanitaire de routine prévu par l'arrêté préfectoral
CV	CV	Contrôle complémentaire volontaire
DT	DT	Demande d'un tiers
ET	ET	Etude
PA	PA	Pollutions accidentelles diverses
R1	Réseau AG	Réseau du bassin Adour-Garonne
R2	Réseau AP	Réseau du bassin Artois Picardie
R3	Réseau LB	Réseau du bassin Loire Bretagne
R4	Réseau RM	Réseau du bassin Rhin Meuse
R5	Réseau RMC	Réseau du bassin Rhone Méditerranée et Corse
R6	Réseau SN	Réseau du bassin Seine Normandie
S1	S1	Recontrôle de l'eau distribuée (CSP art. R1321-17-1 et 4)
S2	S2	Recontrôle de l'eau brute (CSP art. R1321-17-2)
S3	S3	Contrôle supplémentaire pour cause de tendance défavorable (CSP art. R1321-17-3)
S4	S4	Contrôle supplémentaire dans le cadre d'une dérogation temporaire (CSP art. R1321-17-5)
S5	S5	Contrôle supplémentaire imposé en cas d'épidémie ou menace sur la santé publique (CSP art. 1321-17-6)
S6	ctrl ss norme	Contrôle supplémentaire pour élément sans limite de qualité (CSP art. R1321-17-7)
S7	ctrl travaux	Contrôle supplémentaire imposé suite à des travaux (CSP art. R1321-17-8)
S8	ctrl reseaux	Contrôle supplémentaire imposé pour un réseau interne à risque (CSP art. R1231-18)

**Code de la fraction analysée**

**Nom de la balise XML :** <sa\_par:CdFractionAnalysee>

**Code :** FAN.2.2002-1

**Nom de l'Objet/Lien :** FRACTION ANALYSEE

**Caractéristiques :**

Format : *Caractère*  
Longueur : *3*  
Responsable : *SANDRE*  
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

**Définition :**

Le code de la fraction analysée est un identifiant numérique non signifiant sur 3 positions associé à chaque fraction analysée recensée dans la liste administrée par le SANDRE.

L'attribution d'un code à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Code de la localisation de prélèvement**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:CdLocalPrelevement>*  
Code : *LDP.4.1*  
Nom de l'Objet/Lien : *LOCALISATION DE PRELEVEMENT*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *50*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

**Définition :**

Le code de la localisation de prélèvement correspond à un identifiant unique au sein du système d'identifiant renseigné au niveau de l'attribut 'Origine du code de la localisation de prélèvement'.

---

### **Code de la méthode**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:CdMethode>*  
Code : *MET.2.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *5*  
Responsable : *SANDRE*  
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

**Définition :**

Le code de la méthode est un identifiant numérique non signifiant sur 5 positions.

L'attribution d'un code à chaque méthode introduite dans la liste nationale relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Code de la nature du produit**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:CdNatureProduit>*  
Code : *NDP.2.1*  
Nom de l'Objet/Lien : *NATURE DU PRODUIT*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*

Longueur : 5  
 Autre caractéristique : Clé primaire

**Définition :**

La nature du produit indique, à l'aide de l'un des codes suivants, la nature exacte du composant sur lequel porte l'investigation, en fonction de ses caractéristiques naturelles ou intrinsèques. La nature du produit se rattache à un seul support (exemple: produit 'Eau de surface' rattaché au support EAU)

Code	Mnémonique	Libellé
3.1	EAU SURFACE	eau de surface, superficielle
3.10	EAU MELANGEE	eau mélangée
3.2	EAU PLUIE	eau de pluie
3.3	EAU RUISSELLEMENT	eau de ruissellement
3.4	EAU SOUT KARSTIQUE	eau souterraine karstique
3.5	EAU SOUT NON KARSTIQUE	eau souterraine non karstique
3.6	EAU DE MER	eau de mer
3.7	EAU SAUMATRE	eau saumâtre
3.8	EAU USEE BRUTE	eau usée brute
3.9	EAU USEE TRAITEE	eau usée traitée

eau de mer :

Eau de masse d'eau salée formant généralement une partie délimitée d'un océan.

eau de pluie :

Eau provenant des précipitations atmosphériques et qui ne s'est pas encore chargée de substances solubles provenant de la terre.

eau de ruissellement :

Eau de surface s'écoulant vers un cours d'eau à la suite d'une forte chute de pluie.

eau de surface, superficielle :

Eau qui coule, ou qui stagne, à la surface du sol.

eau mélangée :

Eau provenant de site sur lequel des eaux non traitées en provenance de captages uniques ou de champs captants sont mélangées.

eau saumâtre :

Eau ayant une teneur en sels, et notamment en chlorure de sodium, naturellement ou artificiellement plus élevée que celle de l'eau de mer.

eau souterraine karstique :

Eau souterraine provenant de zone du sous sol comprise entre la surface du sol et la surface d'une nappe libre.

eau souterraine non karstique :

Eau souterraine ne provenant pas de la zone du sous sol comprise entre la surface du sol et la surface d'une nappe libre.

eau usée brute :

Eau provenant des rejets d'une collectivité, non traitée

eau usée traitée :

Eau provenant des rejets d'une collectivité, ayant été traitée

La liste de la nature des produits est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

**Code de la norme appliquée au produit**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:CdNormeProduit>  
Code : NOR.2.1  
Nom de l'Objet/Lien : NORME APPLIQUEE AU PRODUIT  
Caractéristiques :  
 Format : Caractère  
 Longueur : 3  
 Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le code de la norme appliquée au produit est un identifiant affecté à chaque norme, tel que défini dans la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	TYPE D'EAU SURVEILLEE INCONNU
A	Autre	AUTRES TYPES D'EAU
A1	superficielle A1	EAU BRUTE SUPERFICIELLE DE CATEGORIE A1
A2	superficielle A2	EAU BRUTE SUPERFICIELLE DE CATEGORIE A2
A3	superficielle A3	EAU BRUTE SUPERFICIELLE DE CATEGORIE A3
B	Souterraine	EAU BRUTE SOUTERRAINE
CD	eau source conditionnee	EAU DE SOURCE CONDITIONNEE
DY	Dialyse	EAU UTILISEE EN DIALYSE
EB	Baignade	EAU DE BAIGNADE
MI	Minérale	EAU MINERALE
S	distribuée ss desinf.	EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
T	distribuée après desinf.	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

### Code de la station de prélèvement

Nom de la balise XML : <sa\_lab:CdStationPrelevement>  
Code : STA.2.1  
Nom de l'Objet/Lien : STATION DE PRELEVEMENT  
Caractéristiques :  
 Format : Caractère  
 Longueur : 50  
 Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le code de la station de prélèvement correspond à un identifiant unique au sein du système d'identifiant renseigné au niveau de l'attribut 'Origine du code de la station de prélèvement'.

### Code du commémoratif

Nom de la balise XML : <sa\_lab:CdCommémoratif>  
Code : CMM.2.1  
Nom de l'Objet/Lien : COMMEMORATIF  
Caractéristiques :  
 Format : Caractère  
 Longueur : 8



Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du commémoratif est un groupe de caractères alphanumériques qui lui est associé à des fins d'identification. Si besoin, le SANDRE peut fédérer la codification de commémoratifs à l'échelle nationale, au travers d'une liste de référence administrée par le SANDRE, ceci pour lever toute ambiguïté liée à la multiplicité de codes et la redondance des commémoratifs.

---

### **Code du groupe de paramètres**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:CdGroupeParametres>*

Code : *SEA.2.1*

Nom de l'Objet/Lien : *GROUPE DE PARAMETRES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *20*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du groupe de paramètres est un code sans signification employé par le commanditaire pour identifier un ensemble de paramètres à analyser pour lesquels les objectifs poursuivis sont identiques. La codification et le contenu d'un groupe de paramètres relève de la responsabilité du commanditaire.

---

### **Code du paramètre**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:CdParametre>*

Code : *PAR.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *5*  
Responsable : *SANDRE*  
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du paramètre est un identifiant numérique non significatif sur 5 positions maximum, associé à chaque paramètre enregistré par le SANDRE.

L'attribution d'un code à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Code du prélèvement**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:CdPrelevement>*

Code : *PLT.5.1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *100*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du prélèvement chez le commanditaire est la référence qu'affecte le commanditaire au prélèvement à des fins de gestion interne et de correspondance pour le traitement des résultats ultérieurs.

---

### **Code du support**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:CdSupport>*

Code : *SUP.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *3*  
Responsable : *SANDRE*  
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du support est un identifiant numérique non signifiant sur trois positions, qui associe à un nom de support un nombre.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

### **Code postal de l'intervenant**

Nom de la balise XML : *<sa\_int:CPIntervenant>*

Code : *INT.18.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *9*  
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le code postal de l'intervenant identifie le bureau de Poste qui assure la distribution du courrier pour la commune ou la partie de commune dans laquelle est localisé l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

---

### **Code remarque de l'analyse**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:RqAna>*

Code : *ALY.26.1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *2*

Définition :

Le code remarque de l'analyse permet d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant si le résultat obtenu est inférieur à un seuil, ou qu'il y a présence de traces...

Le code remarque prend comme valeurs celles de la nomenclature ci-après administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Analyse non faite	Analyse non faite
1	Domaine de validité	Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0
2	< seuil de détection	Résultat < seuil de détection
3	> seuil de saturation	Résultat > seuil de saturation
4	Présence ou Absence	Présence ou Absence
5	Incomptable	Incomptable
6	Taxons non individualis.	Taxons non individualisables
7	Traces	Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection)
8	Dénombrement > Valeur	Dénombrement > Valeur
9	Dénombrement < Valeur	Dénombrement < Valeur
10	< seuil de quantification	Résultat < au seuil de quantification

Analyse non faite :

L'analyse n'a pu être faite.

Le résultat doit alors être vide mais la code remarque indiquer "0"

Dénombrement < Valeur :

Les codes remarque 8 et 9 doivent être utilisés pour qualifier des résultats fournis par des méthodes de type qualitatif, décrits par rapport à un seuil bien que compris dans la plage d'utilisation courante des méthodes (supérieur au seuil de quantification et inférieur au seuil de saturation).

Dénombrement > Valeur :

Les codes remarque 8 et 9 doivent être utilisés pour qualifier des résultats fournis par des méthodes de type qualitatif, décrits par rapport à un seuil bien que compris dans la plage d'utilisation courante des méthodes (supérieur au seuil de quantification et inférieur au seuil de saturation).

Incomptable :

De même, le code 'Incomptable' (5) fait référence aux analyses microbiologiques qui ne permettent pas d'établir ni le nombre de micro-organismes ni la valeur du seuil que dépasse le nombre. Il s'agit, par exemple, des analyses dont la boîte de Pétri est totalement saturée.

Présence ou Absence :

Les codes remarques 'Présence' et 'Absence' (4) se rapportent essentiellement à la microbiologie où il est seulement nécessaire de détecter la présence ou l'absence de micro-organismes sans qu'il ne faille les dénombrer même si cela est faisable.

Résultat < au seuil de quantification :

Si la méthode de mesure n'est pas assez performante et si le résultat de mesure s'avère être en dessous du seuil de quantification, le code remarque prend alors la valeur 10. Le résultat quant à lui prend la valeur du seuil de quantification.

Résultat < seuil de détection :

Quand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils.

Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.

Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0 :

Quand les concentrations mesurées se situent dans la gamme de validité de la méthode utilisée (résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation), le résultat prend la valeur trouvée (même s'il est égal à zéro) et le code remarque la valeur "1".

Résultat > seuil de saturation :

Quand la concentration de la substance recherchée est trop élevée pour la méthode utilisée, le résultat donne alors la valeur du seuil de saturation et le code remarque prend la valeur 3.

Taxons non individualisables :

Le code remarque 6 est spécifique aux données hydrobiologiques. Il permet de gérer des déterminations de macro-invertébrés dont on constate la présence sans pouvoir pour autant distinguer les individus afin de les dénombrer (bryozoaires...).

Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection) :

Quand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils.

Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## **Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant**

Nom de la balise XML : *<sa\_int:CdSIRETRattacheIntervenant>*

Code : *INT.20.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *14*  
Responsable : *SANDRE*  
Longueur impérative : *Oui*

Définition :

Le code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant est un attribut optionnel permettant de préciser, lorsque l'intervenant n'est pas une structure identifiée dans le registre national de l'INSEE, le code SIRET de l'organisme auquel il est généralement rattaché.

Par exemple, les SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration) sont généralement rattachés au Conseil Général du département.

Cette information relève de la responsabilité de l'auteur de la fiche SANDRE

---

## **Commentaires sur l'analyse**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:CommentairesAna>*

Code : *ALY.36.1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Ensemble des informations non structurées sur l'analyse que le laboratoire souhaite porter à la connaissance du commanditaire, notamment s'il ne confirme pas le résultat obtenu du fait d'une défaillance quelconque.

Exemple : la description des difficultés rencontrées lors de l'analyse.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Commentaires sur l'échantillon**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:CommentairesEchant>

Code : CHT.24.1

Nom de l'Objet/Lien : ECHANTILLON

Caractéristiques :

Format : Texte

Définition :

Les commentaires sur l'échantillon comportent, par exemple, tous les renseignements textuels relatifs au cycle de vie de l'échantillon ou à ses caractéristiques.

Les informations sur l'échantillon sont sous la responsabilité de l'organisme ayant créé cet échantillon.

---

### **Commentaires sur l'intervenant**

Nom de la balise XML : <sa\_int:CommentairesIntervenant>

Code : INT.15.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

Caractéristiques :

Format : Texte

Responsable : SANDRE

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur l'intervenant, comme ses anciennes appellations, qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

---

### **Commentaires sur la condition environnementale**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:ComParEnv>

Code : MEV.11.1

Nom de l'Objet/Lien : MESURE DE PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL

Caractéristiques :

Format : Texte

Définition :

Texte libre indiquant d'éventuelles remarques faites par l'intervenant préleveur.

### **Commentaires sur la demande**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:CommentairesCommanditaire>

Code : DEM.17.1

Nom de l'Objet/Lien : DEMANDE

Caractéristiques :

Format : Texte

Définition :

Informations diverses non structurées sur la demande rédigée par le commanditaire.

### **Commentaires sur la fraction analysée**

Nom de la balise XML : <sa\_par:ComFractionAnalysee>

Code : FAN.8.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : FRACTION ANALYSEE

Caractéristiques :

Format : Texte

Responsable : SANDRE

Définition :

Les commentaires sont des informations sur la fraction analysée qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur la fraction analysée.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de fraction analysée auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de la fraction analysée.

---

### **Commentaires sur la méthode**

Nom de la balise XML : <sa\_par:ComMethode>

Code : MET.9.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : METHODE

Caractéristiques :

Format : Texte

Responsable : SANDRE

Définition :

Les commentaires sont un ensemble d'informations sur la méthode qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de méthode auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des méthodes. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive des méthodes.

---

### **Commentaires sur le paramètre**

Nom de la balise XML : <sa\_par:ComParametre>

Code : PAR.12.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur le paramètre qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### **Commentaires sur le prélèvement**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:CommentairesPrel>*

Code : *PLT.32.1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Informations diverses non structurées sur le prélèvement à réaliser ou réalisé.

---

### **Commentaires sur le support**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:ComSupport>*

Code : *SUP.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur le support qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le support.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des supports. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

---

### **Complétude de l'échantillon**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:CompletEchant>*

Code : *CHT.20.1*

Nom de l'Objet/Lien : *ECHANTILLON*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *1*

**Définition :**

L'attribut 'Complétude de l'échantillon' ne s'applique qu'au message 'Envoi de résultats'. Il permet au laboratoire d'indiquer, à l'aide de l'un des codes suivants, l'état d'avancement des analyses réalisées pour chaque échantillon. Le laboratoire pourra en effet transmettre ses résultats par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fichiers d'échange. Cet attribut permettra alors au laboratoire d'affirmer que l'ensemble des analyses ont été réalisées et transmis, ceci pour un échantillon donné.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Envoi partiel	ENVOI PARTIEL
1	Envoi complet	ENVOI COMPLET
2	Envoi partiel fin	ENVOI PARTIEL / FIN

**ENVOI COMPLET :**

Cette information signifie que le prestataire a envoyé dans ce même fichier tous les résultats d'analyses se rapportant à ce même échantillon commandé.

**ENVOI PARTIEL :**

Cette information signifie que le prestataire n'a pas entièrement édictées tous les résultats d'analyses réalisées sur cet échantillon, qu'ils souhaitent transmettre au destinataire. D'autres résultats d'analyses doivent être transmis au destinataire au sein d'un nouveau fichier d'échange, en respectant les mêmes contraintes d'intégrité liées à l'identification de la demande, du prélèvement et de l'échantillon.

**ENVOI PARTIEL / FIN :**

Cette information signifie que le prestataire considère qu'il a envoyé tous les résultats d'analyses se rapportant à ce même échantillon, ceci par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fichiers d'échange préalablement envoyés, avec pour valeur de la complétude de l'échantillon 'ENVOI PARTIEL'.

---

## Confirmation du résultat d'analyse

**Nom de la balise XML :** *<sa\_lab:ConfirAna>*

**Code :** *ALY.31.1*

**Nom de l'Objet/Lien :** *ANALYSE*

**Caractéristiques :**

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

**Définition :**

La confirmation du résultat permet au laboratoire, à l'aide de l'un des codes suivants, de confirmer que le résultat a été obtenu à maintes reprises. La confirmation relève uniquement de la REPETABILITE du résultat obtenu.

Une analyse est dite "confirmée" lorsqu'au moins deux analyses ont été réalisées dans les mêmes conditions, et dont les résultats obtenus sont comparables, avec aucune différence significative.

Code	Mnémonique	Libellé
0	NON CONFIRME	NON CONFIRME
1	CONFIRME	CONFIRME

**CONFIRME :**

L'intervenant en charge de l'analyse, confirme le résultat après avoir pris soin de vérifier la répétabilité de celui-ci en ayant effectué au moins deux analyses successives dans les mêmes conditions, et dont les résultats sont proches.

**NON CONFIRME :**

L'intervenant en charge de l'analyse a obtenu le résultat en réalisant une seule fois l'analyse.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au lieu où a été réalisé le prélèvement.



## Conformité du prélèvement

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:ConformitePrel>*

Code : *PLT.28.1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
 Longueur : *1*

Définition :

La conformité de prélèvement indique, à l'aide de l'un des codes suivants, si des difficultés ont été rencontrées au cours du prélèvement, notamment au regard des recommandations qui sont définies dans la norme NF T90-100 d'août 1972.

Code	Mnémonique	Libellé
0	NON CONFORME	NON (prélèvement non conforme)
1	CONFORME	OUI (prélèvement conforme)

NON (prélèvement non conforme) :

Prélèvement ayant, au cours de sa réalisation, rencontré un problème ou une anomalie majeure risquant fortement d'influer sur les résultats ou traitements, réalisés à la suite de ce prélèvement (échantillons, mesures in situ ou de paramètres environnementaux), ceci selon les objectifs poursuivis à l'origine du prélèvement.

OUI (prélèvement conforme) :

Prélèvement n'ayant pas rencontré de problèmes ni d'anomalies majeurs susceptibles d'influer sur les résultats et traitements réalisés à la suite de ce prélèvement (échantillons, mesures in situ ou de paramètres environnementaux), ceci selon les objectifs poursuivis à l'origine du prélèvement.

Cette information relève de la responsabilité de l'intervenant chargé de réaliser le prélèvement, à savoir le prestataire exerçant la fonction de préleveur.

## Contexte de codification

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:ContexteCodification>*

Code : *DEM.11.1*

Nom de l'Objet/Lien : *DEMANDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
 Longueur : *1*

Définition :

Le contexte de codification désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, le degré de numérisation des flux d'échange de données qui existe entre le commanditaire et le prestataire.

Code	Mnémonique	Libellé
1	DEMANDE ET RESULTATS	Demande de prestations et envoi de résultats
2	RESULTATS AVEC CAR PRL	Envoi de résultats avec les caractéristiques des prélèvements

Demande de prestations et envoi de résultats :

Flux d'échange dans lequel un commanditaire émet d'une part des messages numérisés de type 'Demande de prestations', ou transmet au prestataire, tout au moins sous une forme manuelle, les identifiants relatifs aux demandes et aux prélèvements. Ce dernier renvoie ultérieurement des messages numérisés de type 'Envoi de résultats', se rapportant aux prestations demandées, et selon les mêmes références.

Envoi de résultats avec les caractéristiques des prélèvements :

Flux d'échange dans lequel un prestataire émet uniquement des messages numérisés de type 'Envoi de résultats', qui ne se rapportent à aucune demande numérisée de prestations, mais dont il connaît tout de même les caractéristiques des prélèvements (commanditaire, lieu de prélèvement, date du prélèvement, préleveur et support prélevé).

---

### **Coordonnée X de la localisation de prélèvement**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:CoordXLocalPrelevement>  
Code : LDP.9.1  
Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT  
Caractéristiques :  
Format : Numérique

Définition :

La coordonnée X de la localisation de prélèvement est la coordonnée X exacte du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de la localisation de prélèvement" associée.  
Cette coordonnée est indiquée uniquement si elle est différente de celle de la station de prélèvement associée.

---

### **Coordonnée X de la station de prélèvement**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:CoordXStationPrelevement>  
Code : STA.8.1  
Nom de l'Objet/Lien : STATION DE PRELEVEMENT  
Caractéristiques :  
Format : Numérique

Définition :

La coordonnée X de la station de prélèvement est la coordonnée X du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut 'Projection des coordonnées de la station de prélèvement'.

---

### **Coordonnée Y de la localisation de prélèvement**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:CoordYLocalPrelevement>  
Code : LDP.10.1  
Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT  
Caractéristiques :  
Format : Numérique

Définition :

La coordonnée Y de la localisation de prélèvement est la coordonnée Y exacte du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de la localisation de prélèvement" associée.  
Cette coordonnée est indiquée uniquement si elle est différente de celle de la station de prélèvement associée.

---

### **Coordonnée Y de la station de prélèvement**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:CoordYStationPrelevement>  
Code : STA.9.1  
Nom de l'Objet/Lien : STATION DE PRELEVEMENT  
Caractéristiques :  
Format : Numérique

#### Définition :

La coordonnée Y de la station de prélèvement est la coordonnée Y du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut 'Projection des coordonnées de la station de prélèvement'.

---

### **Date de création de l'intervenant**

Nom de la balise XML : <sa\_int:DateCreationIntervenant>  
Code : INT.5.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT  
Caractéristiques :  
Format : Date  
Responsable : SANDRE  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale

#### Définition :

La date de création de l'intervenant est une date exprimée au jour près, à laquelle un intervenant a été enregistré par le SANDRE, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des intervenants (cf. statut de l'intervenant).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'affectation d'une date de création à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de création de l'unité de référence**

Nom de la balise XML : <sa\_par:DateCreUniteReference>  
Code : URF.6.2002-2  
Nom de l'Objet/Lien : UNITE DE REFERENCE  
Caractéristiques :  
Format : Date

#### Définition :

La date de création d'une unité de référence est la date exprimée au jour près, à laquelle l'unité de mesure en question a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des unités de référence (cf. nomenclature statut de validation).

L'affectation d'une date de création à une unité de mesure relève de la responsabilité du SANDRE.

### **Date de création de la fraction analysée**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:DateCreationFractionAnalysee>*

Code : *FAN.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création de la fraction analysée est la date exprimée au jour près, à laquelle une fraction analysée a été enregistrée, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des fractions analysées (cf. statut de la fraction analysée).

L'affectation d'une date de création à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de création de la méthode**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:DateCreationMethode>*

Code : *MET.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle une méthode de la qualité des eaux a été enregistrée, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des méthodes (cf. statut de la méthode).

L'affectation d'une date de création à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de création du paramètre**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:DateCreationParametre>*

Code : *PAR.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création du paramètre est la date exprimée au jour près, à laquelle un paramètre de la qualité des eaux a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des paramètres (cf. statut du paramètre).

L'affectation d'une date de création à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de création du support**

Nom de la balise XML : <sa\_par:DateCreationSupport>

Code : SUP.5.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : SUPPORT

Caractéristiques :

Format : Date  
Responsable : SANDRE  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale

Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle un support a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des supports (cf. statut du support).

L'affectation d'une date de création à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de début d'application de la demande**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:DateDebutApplicationDemande>

Code : DEM.14.1

Nom de l'Objet/Lien : DEMANDE

Caractéristiques :

Format : Date

Définition :

La date de début d'application de la demande correspond à la date, au jour près, à laquelle les prestations demandées sont réellement prises en charge par le prestataire (préleveur, laboratoire).

Cette information est utile lorsque le commanditaire envoie une demande prévisionnelle de prestations qui prend effet ultérieurement à la date de rédaction ou de réception de la demande par le prestataire.

La date de début d'application correspond, en règle générale à la date de réalisation de la première prestation qui est demandée.

---

### **Date de fin d'application de la demande**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:DateFinApplicationDemande>

Code : DEM.15.1

Nom de l'Objet/Lien : DEMANDE

Caractéristiques :

Format : Date

Définition :

La date de fin d'application de la demande correspond à la date, au jour près, pour laquelle le prestataire interrompt ses actions. Cette date met fin aux actions entreprises par le prestataire. En revanche, elle ne met pas fin aux éventuels traitements des résultats issus de la demande et réalisés par le prestataire, en vue d'un envoi ultérieur aux destinataires des résultats.

---

### **Date de l'analyse**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:DateAna>

Code : *ALY.14.1*  
Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Définition :

La date de l'analyse est la date donnée au jour près à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Date de la demande**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:DateDemande>*

Code : *DEM.12.1*

Nom de l'Objet/Lien : *DEMANDE*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Définition :

La date de la demande correspond à la date, au jour près, à laquelle le message est rédigé et approuvé par le commanditaire.

---

### **Date de la dernière mise à jour de l'unité de référence**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:DateMajUniteReference>*

Code : *URF.7.2002-2*

Nom de l'Objet/Lien : *UNITE DE REFERENCE*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de l'unité de référence est la date exprimée au jour près, de la dernière mise à jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'unité de mesure en question.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à une unité de mesure relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant**

Nom de la balise XML : *<sa\_int:DateMajIntervenant>*

Code : *INT.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Responsable : *SANDRE*

Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

**Définition :**

La date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

La liste des intervenants est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

### **Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:DateMajFractionAnalysee>*

Code : *FAN.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

**Définition :**

La date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de la fraction analysée.

La liste des fractions analysée est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

### **Date de la dernière mise-à-jour de la méthode**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:DateMajMethode>*

Code : *MET.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

**Définition :**

La date de la dernière mise-à-jour de la méthode est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de la méthode.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de la dernière mise-à-jour du paramètre**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:DateMajParametre>*

Code : *PAR.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

**Définition :**

La date de la dernière mise-à-jour du paramètre est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du paramètre.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de la dernière mise-à-jour du support**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:DateMajSupport>*

Code : *SUP.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

**Définition :**

La date de la dernière mise-à-jour du support est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du support.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de réception de l'échantillon**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:DateReceptionEchant>*

Code : *CHT.22.1*

Nom de l'Objet/Lien : *ECHANTILLON*

Caractéristiques :

Format : *Date*

**Définition :**

Date, au jour près, à laquelle l'échantillon est pris en charge par le laboratoire chargé d'y effectuer des analyses.

---

### **Date du prélèvement**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:DatePrel>*

Code : *PLT.23.1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Date*

**Définition :**



Au sein du message 'Demande de prestations', la date du prélèvement désigne la date à partir de laquelle l'action de prélèvement peut se dérouler. Cette date est accompagnée du délai de réalisation du prélèvement, exprimé en jour, invoquant une période tolérée pour la réalisation du prélèvement, ceci à partir de la date de prélèvement.  
 Au sein du message 'Envoi de résultats', la date du prélèvement correspond à la date à laquelle l'action de prélèvement a réellement débutée.

## Définition de l'usage du produit

Nom de la balise XML : <sa\_lab:DefUsageProduit>

Code : UDP.5.1

Nom de l'Objet/Lien : USAGE DU PRODUIT

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 400

Définition :

L'usage du produit, indique, à l'aide de l'un des codes suivants, l'utilité, la finalité attribué au composant sur lequel porte l'investigation, en rapport avec les interventions humaines.

Code	Mnémonique	Libellé
1	THERMALISME	THERMALISME
2	BAIGNADE	BAIGNADE
3	CONSOMMATION HUMAINE	CONSOMMATION HUMAINE
4	CONSOMMATION ANIMALE	CONSOMMATION ANIMALE
5	INDUSTRIE	INDUSTRIE
6	ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT
7	AGRICOLE	AGRICOLE
8	PISCINE	PISCINE

AGRICOLE :

Eau utilisée au cours d'une technique agricole (irrigation essentiellement)

ASSAINISSEMENT :

Eau destinée ou raccordée à un réseau d'évacuation et de traitements d'épuration.

BAIGNADE :

Zone d'eau douce ou d'eau de mer dans laquelle des activités de bain ou de natation sont pratiquées.

CONSOMMATION ANIMALE :

Eau destinée à la consommation animale.

CONSOMMATION HUMAINE :

Eau destinée à la consommation humaine (distribution, embouteillage), à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

INDUSTRIE :

Eau utilisée pour un procédé industriel ou au cours de celui-ci.

PISCINE :

Eau utilisée pour des activités de bain ou de natation, au sein d'un établissement ou d'une partie d'un établissement comportant un ou plusieurs bassins artificiels. (à l'exclusion des piscines thermales ou à usage de réadaptation fonctionnelle).

THERMALISME :

Eau minérale naturelle, autorisée sur le plan réglementaire à être utilisée en établissement thermal, en embouteillage, ou en buvette.

### Définition de la finalité de prélèvement

<u>Nom de la balise XML</u> :	<sa_lab:DefFinalitePrel>
<u>Code</u> :	FIP.5.1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	FINALITE DU PRELEVEMENT
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Caractère
Longueur :	400

### Définition de la nature du produit

<u>Nom de la balise XML</u> :	<sa_lab:DefNatureProduit>
<u>Code</u> :	NDP.6.1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	NATURE DU PRODUIT
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Caractère
Longueur :	100

#### Définition :

La définition de la nature du produit précise sa signification exacte.

Code	Mnémonique	Libellé
3.1	EAU SURFACE	eau de surface, superficielle
3.10	EAU MELANGEE	eau mélangée
3.2	EAU PLUIE	eau de pluie
3.3	EAU RUISSELLEMENT	eau de ruissellement
3.4	EAU SOUT KARSTIQUE	eau souterraine karstique
3.5	EAU SOUT NON KARSTIQUE	eau souterraine non karstique
3.6	EAU DE MER	eau de mer
3.7	EAU SAUMATRE	eau saumâtre
3.8	EAU USEE BRUTE	eau usée brute
3.9	EAU USEE TRAITEE	eau usée traitée

#### eau de mer :

Eau de masse d'eau salée formant généralement une partie délimitée d'un océan.

#### eau de pluie :

Eau provenant des précipitations atmosphériques et qui ne s'est pas encore chargée de substances solubles provenant de la terre.

#### eau de ruissellement :

Eau de surface s'écoulant vers un cours d'eau à la suite d'une forte chute de pluie.

#### eau de surface, superficielle :

Eau qui coule, ou qui stagne, à la surface du sol.

#### eau mélangée :

Eau provenant de site sur lequel des eaux non traitées en provenance de captages uniques ou de champs captants sont mélangées.

#### eau saumâtre :

Eau ayant une teneur en sels, et notamment en chlorure de sodium, naturellement ou artificiellement plus élevée que celle de l'eau de mer.

eau souterraine karstique :

Eau souterraine provenant de zone du sous sol comprise entre la surface du sol et la surface d'une nappe libre.

eau souterraine non karstique :

Eau souterraine ne provenant pas de la zone du sous sol comprise entre la surface du sol et la surface d'une nappe libre.

eau usée brute :

Eau provenant des rejets d'une collectivité, non traitée

eau usée traitée :

Eau provenant des rejets d'une collectivité, ayant été traitée

---

### **Définition de la norme appliquée au produit**

<u>Nom de la balise XML</u> :	<sa_lab:DefNormeProduit>
<u>Code</u> :	NOR.5.1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	NORME APPLIQUEE AU PRODUIT
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Caractère
Longueur :	400

---

### **Définition du paramètre**

<u>Nom de la balise XML</u> :	<sa_par:DfParametre>
<u>Code</u> :	PAR.10.2002-1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	PARAMETRE
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Texte
Responsable :	SANDRE

Définition :

La définition du paramètre est un énoncé qui doit permettre une bonne compréhension ainsi qu'une identification non ambiguë du paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### **Délai de réalisation du prélèvement**

<u>Nom de la balise XML</u> :	<sa_lab:DelaiPrel>
<u>Code</u> :	PLT.25.1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	PRELEVEMENT
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Numérique

Définition :

Le délai de réalisation d'un prélèvement est exprimé en jour. Il désigne le nombre de jour qui est toléré pour la réalisation d'un prélèvement, ceci à partir de la date de prélèvement renseignée.  
Lorsqu'un prélèvement doit être réalisé dans un délai inférieur à vingt quatre heures, le délai est indiqué à '0'.

Cet attribut relève de la responsabilité du commanditaire.

---

### **Département / pays de l'intervenant**

Nom de la balise XML : *<sa\_int:DepIntervenant>*

Code : *INT.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé le numéro de département ou le code alphanumérique du pays où il est localisé défini par la norme ISO 3166 de 1993 (NF 23 166 de mars 1994).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

---

### **Descriptif de l'unité de référence**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:DsUniteReference>*

Code : *URF.8.2002-2*

Nom de l'Objet/Lien : *UNITE DE REFERENCE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Définition :

Le descriptif d'une unité de référence regroupe des informations sur l'unité en question qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur. Ces informations peuvent également renseigner sur les règles de conversion entre unités de référence proches l'une de l'autre, conformément au Système International des Poids et Mesures.

---

### **Descriptif du commémoratif**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:DsCommémoratif>*

Code : *CMM.4.1*

Nom de l'Objet/Lien : *COMMEMORATIF*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Le descriptif d'un commémoratif est une zone textuelle libre qui apporte des précisions sur la définition et le contenu des données métier véhiculées au travers de ce commémoratif.

---

## Domaine(s) d'activité de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa\_int:ActivitesIntervenant>*

Code : *INT.17.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *250*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Liste indicative et non exhaustive des différentes compétences de l'intervenant.

Quand l'intervenant possède plusieurs domaines d'activité, leur libellé sera séparé par une virgule.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE dans le cas d'absence du code SIRET, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant.

---

## Durée du prélèvement

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:DureePrel>*

Code : *PLT.26.1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *8*

Définition :

La durée du prélèvement à réaliser précise, le cas échéant, le temps durant lequel le prélèvement doit être réalisé ou est réalisé.

Le format de cet attribut est le suivant: HH:MM:SS

HH peut prendre comme valeur la liste des nombres entiers compris entre '00' et '99'.

MM peut prendre comme valeur la liste des nombres entiers compris entre '00' et '59'.

SS peut prendre comme valeur la liste des nombres entiers compris entre '00' et '59'.

(exemple: durée de trois heures et demi : '03:30:00'

durée de deux jours: '48:00:00')

Si la durée de prélèvement n'est pas renseignée ou si celle-ci prend la valeur "00:00:00", alors le prélèvement est considéré comme étant ponctuel.

---

## Heure de l'analyse

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:HeureAna>*

Code : *ALY.24.1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Heure*

Définition :

L'heure de l'analyse est l'heure à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Heure de la mesure du paramètre environnemental**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:HeureParEnv>*

Code : *MEV.10.1*

Nom de l'Objet/Lien : *MESURE DE PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL*

Caractéristiques :

Format : *Heure*

Définition :

L'heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements est l'heure à laquelle a débuté la mesure.

L'heure est donnée arrondie à la minute la plus proche.

---

### **Heure de réception de l'échantillon**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:HeureReceptionEchant>*

Code : *CHT.23.1*

Nom de l'Objet/Lien : *ECHANTILLON*

Caractéristiques :

Format : *Heure*

Définition :

Heure à laquelle l'échantillon est pris en charge par le laboratoire pour y effectuer des analyses.

---

### **Heure du prélèvement**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:HeurePrel>*

Code : *PLT.24.1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Heure*

Définition :

L'heure du prélèvement est l'heure à laquelle doit débuter ou a débuté une opération de prélèvement, c'est à dire, l'heure à laquelle l'équipe de prélèvement doit arriver ou est arrivé sur les lieux.

---

## ***Incertitude analytique***

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:IncertAna>*

Code : *ALY.33.1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

L'incertitude analytique est une information en pourcentage indiquant la précision à laquelle le résultat est connu. L'ensemble des erreurs de la chaîne de production est 'cumulée' pour estimer cette incertitude.

(exemple: pour une incertitude de 15%, la valeur échangée sera 15)

(L'expression de ce résultat ne peut pas s'identifier de manière uniforme, elle varie selon le paramètre analysé. Par exemple : 15% sur une DCO correspond à une grande incertitude comparativement à 15% sur une DBO5 qui quant à elle, s'avère être une valeur normale)

---

## ***Libellé court du paramètre***

Nom de la balise XML : *<sa\_par:LbCourtParametre>*

Code : *PAR.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *10*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

## ***Libellé de l'unité de référence***

Nom de la balise XML : *<sa\_par:LbUniteReference>*

Code : *URF.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *UNITE DE REFERENCE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Responsable : *SANDRE*

Valeur(s) : *Libellé SANDRE*

Définition :

Le libellé d'une unité de référence est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination de chaque unité de mesure qui doit être la plus explicite possible. Les sigles seront à éviter au profit d'une rédaction complète.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'unité de référence auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des unités de référence.

---

La liste des unités de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

## **Libellé de l'usage du produit**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:LbUsageProduit>

Code : UDP.4.1

Nom de l'Objet/Lien : USAGE DU PRODUIT

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 100

Définition :

Le libellé de l'usage du produit est l'appellation explicite affectée à chaque usage, tel que défini dans la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
1	THERMALISME	THERMALISME
2	BAIGNADE	BAIGNADE
3	CONSOMMATION HUMAINE	CONSOMMATION HUMAINE
4	CONSOMMATION ANIMALE	CONSOMMATION ANIMALE
5	INDUSTRIE	INDUSTRIE
6	ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT
7	AGRICOLE	AGRICOLE
8	PISCINE	PISCINE

AGRICOLE :

Eau utilisée au cours d'une technique agricole (irrigation essentiellement)

ASSAINISSEMENT :

Eau destinée ou raccordée à un réseau d'évacuation et de traitements d'épuration.

BAIGNADE :

Zone d'eau douce ou d'eau de mer dans laquelle des activités de bain ou de natation sont pratiquées.

CONSOMMATION ANIMALE :

Eau destinée à la consommation animale.

CONSOMMATION HUMAINE :

Eau destinée à la consommation humaine (distribution, embouteillage), à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

INDUSTRIE :

Eau utilisée pour un procédé industriel ou au cours de celui-ci.

PISCINE :

Eau utilisée pour des activités de bain ou de natation, au sein d'un établissement ou d'une partie d'un établissement comportant un ou plusieurs bassins artificiels. (à l'exclusion des piscines thermales ou à usage de réadaptation fonctionnelle).

THERMALISME :

Eau minérale naturelle, autorisée sur le plan réglementaire à être utilisée en établissement thermal, en embouteillage, ou en buvette.

---

## **Libellé de la demande**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:LbDemande>



Code : DEM.13.1  
Nom de l'Objet/Lien : DEMANDE  
Caractéristiques :  
 Format : Caractère  
 Longueur : 100

Définition :

Le libellé de la demande rassemble des informations générales non structurées relatives à la demande.

**Libellé de la finalité de prélèvement**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:LbFinalitePrel>  
Code : FIP.4.1  
Nom de l'Objet/Lien : FINALITE DU PRELEVEMENT  
Caractéristiques :  
 Format : Caractère  
 Longueur : 250

Définition :

Le libellé de la finalité du prélèvement est l'appellation explicite affectée à chaque finalité du prélèvement, tel que défini dans la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Motif du prélèvement inconnu
AS	Auto-surveillance	Surveillance exercée par l'exploitant.
AU	AU	Autre motif de prélèvement
CD	CD	Contrôle complémentaire d'initiative et à la charge de la DDASS
CP	CS pour Pb Ni Cu	Contrôle sanitaire des métaux Plomb, Cuivre, Nickel (AM Décembre 2003)
CS	CS	Contrôle sanitaire de routine prévu par l'arrêté préfectoral
CV	CV	Contrôle complémentaire volontaire
DT	DT	Demande d'un tiers
ET	ET	Etude
PA	PA	Pollutions accidentelles diverses
R1	Réseau AG	Réseau du bassin Adour-Garonne
R2	Réseau AP	Réseau du bassin Artois Picardie
R3	Réseau LB	Réseau du bassin Loire Bretagne
R4	Réseau RM	Réseau du bassin Rhin Meuse
R5	Réseau RMC	Réseau du bassin Rhone Méditerranée et Corse
R6	Réseau SN	Réseau du bassin Seine Normandie
S1	S1	Recontrôle de l'eau distribuée (CSP art. R1321-17-1 et 4)
S2	S2	Recontrôle de l'eau brute (CSP art. R1321-17-2)
S3	S3	Contrôle supplémentaire pour cause de tendance défavorable (CSP art. R1321-17-3)
S4	S4	Contrôle supplémentaire dans le cadre d'une dérogation temporaire (CSP art. R1321-17-5)
S5	S5	Contrôle supplémentaire imposé en cas d'épidémie ou menace sur la santé publique (CSP art. 1321-17-6)
S6	ctrl ss norme	Contrôle supplémentaire pour élément sans limite de qualité (CSP art. R1321-17-7)
S7	ctrl travaux	Contrôle supplémentaire imposé suite à des travaux (CSP art. R1321-17-8)
S8	ctrl reseaux	Contrôle supplémentaire imposé pour un réseau interne à risque (CSP art. R1231-18)

**Libellé de la localisation du prélèvement**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:LbLocalPrelevement>  
Code : LDP.7.1  
Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT  
Caractéristiques :  
 Format : Caractère  
 Longueur : 80

Définition :

Le libellé de la localisation de prélèvement permet d'identifier la localisation de façon plus explicite que son code.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données relatives à la station et à la localisation de prélèvement.

### **Libellé de la nature du produit**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:LbNatureProduit>  
Code : NDP.5.1  
Nom de l'Objet/Lien : NATURE DU PRODUIT  
Caractéristiques :  
 Format : Caractère  
 Longueur : 110

Définition :

La nature du produit indique, à l'aide de l'un des codes suivants, la nature exacte du composant sur lequel porte l'investigation, en fonction de ses caractéristiques naturelles ou intrinsèques. La nature du produit se rattache à un seul support (exemple: support EAU)

Code	Mnémonique	Libellé
3.1	EAU SURFACE	eau de surface, superficielle
3.10	EAU MELANGEE	eau mélangée
3.2	EAU PLUIE	eau de pluie
3.3	EAU RUISSELLEMENT	eau de ruissellement
3.4	EAU SOUT KARSTIQUE	eau souterraine karstique
3.5	EAU SOUT NON KARSTIQUE	eau souterraine non karstique
3.6	EAU DE MER	eau de mer
3.7	EAU SAUMATRE	eau saumâtre
3.8	EAU USEE BRUTE	eau usée brute
3.9	EAU USEE TRAITEE	eau usée traitée

eau de mer :

Eau de masse d'eau salée formant généralement une partie délimitée d'un océan.

eau de pluie :

Eau provenant des précipitations atmosphériques et qui ne s'est pas encore chargée de substances solubles provenant de la terre.

eau de ruissellement :

Eau de surface s'écoulant vers un cours d'eau à la suite d'une forte chute de pluie.

eau de surface, superficielle :

Eau qui coule, ou qui stagne, à la surface du sol.

eau mélangée :

Eau provenant de site sur lequel des eaux non traitées en provenance de captages uniques ou de champs captants sont mélangées.

eau saumâtre :

Eau ayant une teneur en sels, et notamment en chlorure de sodium, naturellement ou artificiellement plus élevée que celle de l'eau de mer.

eau souterraine karstique :

Eau souterraine provenant de zone du sous sol comprise entre la surface du sol et la surface d'une nappe libre.

eau souterraine non karstique :

Eau souterraine ne provenant pas de la zone du sous sol comprise entre la surface du sol et la surface d'une nappe libre.

eau usée brute :

Eau provenant des rejets d'une collectivité, non traitée

eau usée traitée :

Eau provenant des rejets d'une collectivité, ayant été traitée

### Libellé de la norme appliquée au produit

Nom de la balise XML : <sa\_lab:LbNormeProduit>  
Code : NOR.4.1  
Nom de l'Objet/Lien : NORME APPLIQUEE AU PRODUIT  
Caractéristiques :  
 Format : Caractère  
 Longueur : 250

Définition :

Le libellé de la norme appliquée au produit est l'appellation explicite affectée à chaque norme, tel que défini dans la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	TYPE D'EAU SURVEILLEE INCONNU
A	Autre	AUTRES TYPES D'EAU
A1	superficielle A1	EAU BRUTE SUPERFICIELLE DE CATEGORIE A1
A2	superficielle A2	EAU BRUTE SUPERFICIELLE DE CATEGORIE A2
A3	superficielle A3	EAU BRUTE SUPERFICIELLE DE CATEGORIE A3
B	Souterraine	EAU BRUTE SOUTERRAINE
CD	eau source conditionnee	EAU DE SOURCE CONDITIONNEE
DY	Dialyse	EAU UTILISEE EN DIALYSE
EB	Baignade	EAU DE BAIGNADE
MI	Minérale	EAU MINERALE
S	distribuée ss desinf.	EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
T	distribuée après desinf.	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

### Libellé de la station de prélèvement

Nom de la balise XML : <sa\_lab:LbStationPrelevement>  
Code : STA.6.1  
Nom de l'Objet/Lien : STATION DE PRELEVEMENT

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *80*

Définition :

Le libellé de la station de prélèvement permet d'identifier la station de façon plus explicite que son code.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données relatives à la station de prélèvement.

---

### **Libellé du commémoratif**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:LbCommémoratif>*

Code : *CMM.3.1*

Nom de l'Objet/Lien : *COMMEMORATIF*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *40*

Définition :

Le libellé du commémoratif correspond à son appellation courante.

---

### **Libellé du groupe de paramètres**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:LbGroupeParametres>*

Code : *SEA.5.1*

Nom de l'Objet/Lien : *GROUPE DE PARAMETRES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *50*

Définition :

Le libellé d'un groupe de paramètres est un nom employé pour référencer un ensemble de paramètres à analyser pour lesquels les objectifs poursuivis sont identiques. L'attribution d'un libellé à un groupe de paramètres relève de la responsabilité du commanditaire.

---

### **Libellé long de la méthode**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:LbLongMethode>*

Code : *MET.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *25*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom de la méthode qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé long, nom de la méthode sur 25 caractères.

Il existe pour les paramètres un libellé long sur 25 caractères et un libellé court sur 10 caractères. Pour la méthode, une seule réduction de la longueur a été jugée nécessaire (et possible) à laquelle on a conservé le nom de libellé par souci d'harmonisation.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

---

### **Libellé long du paramètre**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:LbLongParametre>*

Code : *PAR.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *25*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### **Lieu-dit où réside l'intervenant**

Nom de la balise XML : *<sa\_int:LieuIntervenant>*

Code : *INT.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *35*

Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le lieu-dit où réside l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

---

### **Limite de détection**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:LDAna>*

Code : *ALY.27.1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

La limite de détection correspond à la plus petite valeur d'un paramètre à analyser sur un échantillon, pouvant être détectée et considérée comme différente de la valeur du blanc (avec une probabilité donnée), mais non nécessairement quantifiable (cf norme française XP T 90-210). Deux risques sont prises en compte :

- le risque alpha de considérer le paramètre présent dans l'échantillon alors que sa grandeur est nulle.
- le risque beta de considérer un paramètre absent alors que sa grandeur n'est pas nulle.

---

### **Limite de quantification**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:LQAna>*

Code : *ALY.28.1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

L'attribut 'limite de quantification' permet de renseigner la valeur correspondant au seuil de quantification, soit celle au dessous de laquelle le laboratoire n'est plus en mesure de déterminer avec exactitude la quantité du paramètre recherché. La limite de quantification est la plus petite valeur à partir de laquelle il existe un résultat de mesure avec une fidélité suffisante.

---

### **Limite de saturation**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:LSAna>*

Code : *ALY.29.1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

La limite de saturation correspond à la valeur au dessus de laquelle le laboratoire n'est plus en mesure de déterminer avec exactitude la quantité du paramètre recherché.

---

### **Localisation exacte du prélèvement**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:LocalExactePrel>*

Code : *PLT.27.1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *80*

Définition :

La localisation exacte du prélèvement est un texte de rédaction libre qui apporte des précisions sur le lieu effectif du prélèvement à réaliser ou réalisé. Cet attribut peut aussi comporter des informations pratiques utiles au bon déroulement des opérations de prélèvement.

---

## Mnémonique de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa\_int:MnIntervenant>*

Code : *INT.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *35*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le mnémonique de l'intervenant est un nom limité à 35 caractères pour une exploitation informatique. Si le nom ne peut être tronqué à 35 caractères, l'appellation complète sera remplacée par des sigles ou par des mots tronqués se terminant par un point sur la base des règles énoncées par la norme Z01-011.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

## Mnémonique de l'usage du produit

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:MnUsageProduit>*

Code : *UDP.3.1*

Nom de l'Objet/Lien : *USAGE DU PRODUIT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *25*

Définition :

Le mnémonique de l'usage du produit est un nom sur 25 caractères. Cet attribut, créé à des fins d'exploitation informatique, peut contenir des sigles ou des abréviations.

Code	Mnémonique	Libellé
1	THERMALISME	THERMALISME
2	BAIGNADE	BAIGNADE
3	CONSOMMATION HUMAINE	CONSOMMATION HUMAINE
4	CONSOMMATION ANIMALE	CONSOMMATION ANIMALE
5	INDUSTRIE	INDUSTRIE
6	ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT
7	AGRICOLE	AGRICOLE
8	PISCINE	PISCINE

AGRICOLE :

Eau utilisée au cours d'une technique agricole (irrigation essentiellement)

ASSAINISSEMENT :

Eau destinée ou raccordée à un réseau d'évacuation et de traitements d'épuration.

BAIGNADE :

Zone d'eau douce ou d'eau de mer dans laquelle des activités de bain ou de natation sont pratiquées.

CONSOMMATION ANIMALE :

Eau destinée à la consommation animale.

**CONSOMMATION HUMAINE :**

Eau destinée à la consommation humaine (distribution, embouteillage), à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

**INDUSTRIE :**

Eau utilisée pour un procédé industriel ou au cours de celui-ci.

**PISCINE :**

Eau utilisée pour des activités de bain ou de natation, au sein d'un établissement ou d'une partie d'un établissement comportant un ou plusieurs bassins artificiels. (à l'exclusion des piscines thermales ou à usage de réadaptation fonctionnelle).

**THERMALISME :**

Eau minérale naturelle, autorisée sur le plan réglementaire à être utilisée en établissement thermal, en embouteillage, ou en buvette.

**Mnémonique de la finalité de prélèvement**

- Nom de la balise XML :** <sa\_lab:MnFinalitePrel>  
**Code :** FIP.3.1  
**Nom de l'Objet/Lien :** FINALITE DU PRELEVEMENT  
**Caractéristiques :**  
 Format : Caractère  
 Longueur : 25

**Définition :**

Le mnémonique de la finalité du prélèvement est un nom abrégé sur 25 caractères, créé à des fins d'exploitation informatique.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Motif du prélèvement inconnu
AS	Auto-surveillance	Surveillance exercée par l'exploitant.
AU	AU	Autre motif de prélèvement
CD	CD	Contrôle complémentaire d'initiative et à la charge de la DDASS
CP	CS pour Pb Ni Cu	Contrôle sanitaire des métaux Plomb, Cuivre, Nickel (AM Décembre 2003)
CS	CS	Contrôle sanitaire de routine prévu par l'arrêté préfectoral
CV	CV	Contrôle complémentaire volontaire
DT	DT	Demande d'un tiers
ET	ET	Etude
PA	PA	Pollutions accidentelles diverses
R1	Réseau AG	Réseau du bassin Adour-Garonne
R2	Réseau AP	Réseau du bassin Artois Picardie
R3	Réseau LB	Réseau du bassin Loire Bretagne
R4	Réseau RM	Réseau du bassin Rhin Meuse
R5	Réseau RMC	Réseau du bassin Rhone Méditerranée et Corse
R6	Réseau SN	Réseau du bassin Seine Normandie
S1	S1	Recontrôle de l'eau distribuée (CSP art. R1321-17-1 et 4)
S2	S2	Recontrôle de l'eau brute (CSP art. R1321-17-2)
S3	S3	Contrôle supplémentaire pour cause de tendance défavorable (CSP art. R1321-17-3)
S4	S4	Contrôle supplémentaire dans le cadre d'une dérogation temporaire (CSP art. R1321-17-5)
S5	S5	Contrôle supplémentaire imposé en cas d'épidémie ou menace sur la santé publique (CSP art. 1321-17-6)
S6	ctrl ss norme	Contrôle supplémentaire pour élément sans limite de qualité (CSP art. R1321-17-7)
S7	ctrl travaux	Contrôle supplémentaire imposé suite à des travaux (CSP art. R1321-17-8)
S8	ctrl reseaux	Contrôle supplémentaire imposé pour un réseau interne à risque (CSP art. R1231-18)



## Mnémonique de la nature du produit

Nom de la balise XML : <sa\_lab:MnNatureProduit>

Code : NDP.4.1

Nom de l'Objet/Lien : NATURE DU PRODUIT

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 25

Définition :

Le mnémonique de la nature du produit est un nom sur 25 caractères qui désigne la nature du produit. Cet attribut, créé à des fins d'exploitation informatique de la nature du produit, peut contenir des sigles ou des abréviations.

Code	Mnémonique	Libellé
3.1	EAU SURFACE	eau de surface, superficielle
3.10	EAU MELANGEE	eau mélangée
3.2	EAU PLUIE	eau de pluie
3.3	EAU RUISSELLEMENT	eau de ruissellement
3.4	EAU SOUT KARSTIQUE	eau souterraine karstique
3.5	EAU SOUT NON KARSTIQUE	eau souterraine non karstique
3.6	EAU DE MER	eau de mer
3.7	EAU SAUMATRE	eau saumâtre
3.8	EAU USEE BRUTE	eau usée brute
3.9	EAU USEE TRAITEE	eau usée traitée

eau de mer :

Eau de masse d'eau salée formant généralement une partie délimitée d'un océan.

eau de pluie :

Eau provenant des précipitations atmosphériques et qui ne s'est pas encore chargée de substances solubles provenant de la terre.

eau de ruissellement :

Eau de surface s'écoulant vers un cours d'eau à la suite d'une forte chute de pluie.

eau de surface, superficielle :

Eau qui coule, ou qui stagne, à la surface du sol.

eau mélangée :

Eau provenant de site sur lequel des eaux non traitées en provenance de captages uniques ou de champs captants sont mélangées.

eau saumâtre :

Eau ayant une teneur en sels, et notamment en chlorure de sodium, naturellement ou artificiellement plus élevée que celle de l'eau de mer.

eau souterraine karstique :

Eau souterraine provenant de zone du sous sol comprise entre la surface du sol et la surface d'une nappe libre.

eau souterraine non karstique :

Eau souterraine ne provenant pas de la zone du sous sol comprise entre la surface du sol et la surface d'une nappe libre.

eau usée brute :

Eau provenant des rejets d'une collectivité, non traitée

eau usée traitée :

Eau provenant des rejets d'une collectivité, ayant été traitée

## Mnémonique de la norme appliquée au produit

Nom de la balise XML : `<sa_lab:MnNormeProduit>`

Code : *NOR.3.1*

Nom de l'Objet/Lien : *NORME APPLIQUEE AU PRODUIT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *25*

### Définition :

Le mnémonique de la norme appliquée au produit est un nom abrégé sur 25 caractères, créé à des fins d'exploitation informatique.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	TYPE D'EAU SURVEILLEE INCONNU
A	Autre	AUTRES TYPES D'EAU
A1	superficielle A1	EAU BRUTE SUPERFICIELLE DE CATEGORIE A1
A2	superficielle A2	EAU BRUTE SUPERFICIELLE DE CATEGORIE A2
A3	superficielle A3	EAU BRUTE SUPERFICIELLE DE CATEGORIE A3
B	Souterraine	EAU BRUTE SOUTERRAINE
CD	eau source conditionnee	EAU DE SOURCE CONDITIONNEE
DY	Dialyse	EAU UTILISEE EN DIALYSE
EB	Baignade	EAU DE BAIGNADE
MI	Minérale	EAU MINERALE
S	distribuée ss desinf.	EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
T	distribuée après desinf.	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

## Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant

Nom de la balise XML : `<sa_int:ImmoIntervenant>`

Code : *INT.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *35*

Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

### Définition :

Le nom de l'ensemble immobilier de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

## Nom de l'intervenant

Nom de la balise XML : `<sa_int:NomIntervenant>`

Code : *INT.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *115*  
Responsable : *Utilisateur/SANDRE*

Définition :

Le nom de l'intervenant est son appellation courante ou sa dénomination sociale intégrale. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Cette information est fournie par le système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

---

## **Nom de la Commune**

Nom de la balise XML : *<sa\_com:LbCommune>*

Code : *COM.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *COMMUNE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *35*  
Responsable : *INSEE*  
Majuscule/minuscule : *Majuscule*

Définition :

Le nom associé à chaque commune est celui attribué par l'INSEE.

L'article éventuel de la commune n'apparaît pas dans le nom en clair, il est précisé dans une variable annexe.

---

## **Nom de la fraction analysée**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:LbFractionAnalysee>*

Code : *FAN.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *50*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom de la fraction analysée est un mot ou un groupe de mots composant l'appellation de la fraction analysée.

Le nom de la fraction analysée est proposé par le ou les organismes qui demandent au SANDRE d'introduire une nouvelle fraction analysée dans la liste qu'il administre et dont il a la responsabilité (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

---

## **Nom de la méthode**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:NomMethode>*

Code : *MET.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : 255  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom de la méthode est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination de chacune des méthodes recensées dans la liste administrée par le SANDRE. Le nom de la méthode est soit le titre de la norme complété de sa référence, dans laquelle figure la méthode, soit le principe de la méthode si elle n'est pas normalisée.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

---

## **Nom du paramètre**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:NomParametre>*

Code : *PAR.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : 255  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom du paramètre est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination du paramètre qui doit être la plus explicite possible. Les sigles seront à éviter au profit d'une rédaction complète.

La rédaction du nom des paramètres chimiques devra intégrer au mieux la nomenclature ISO des substances chimiques.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

## **Nom du support**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:LbSupport>*

Code : *SUP.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : 40  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom du support est un mot ou groupe de mots constituant l'appellation du support, composant du milieu sur lequel porte l'investigation.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

## **Nom international de la fraction analysée (Anglais)**

Nom de la balise XML : <sa\_par:NomIntFractionAnalysee>  
Code : FAN.11.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : FRACTION ANALYSEE  
Caractéristiques :  
Format : Caractère

---

### **Nom international de l'intervenant**

Nom de la balise XML : <sa\_int:NomInternationalIntervenant>  
Code : INT.19.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT  
Caractéristiques :  
Format : Caractère  
Longueur : 115  
Responsable : Utilisateur de la liste des intervenants  
Accentué : Non

#### Définition :

Le nom international de l'intervenant est le libellé anglais de l'intervenant. Cette information est optionnelle et permet une utilisation de la liste des intervenants dans d'autres pays.

---

### **Nom international de la méthode**

Nom de la balise XML : <sa\_par:NomIntMethode>  
Code : MET.11.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : METHODE  
Caractéristiques :  
Format : Caractère  
Longueur : 255  
Responsable : SANDRE

#### Définition :

Le nom international de la méthode est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour la méthode. Il s'agit généralement du nom anglais de la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de méthode auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des méthodes. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive des méthodes.

---

### **Nom international du paramètre**

Nom de la balise XML : <sa\_par:NomIntParametre>  
Code : PAR.13.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE  
Caractéristiques :  
Format : Caractère  
Longueur : 255  
Responsable : SANDRE

Définition :

Le nom international du paramètre est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour le paramètre. Il s'agit généralement du nom anglais du paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### **Nom international de l'unité de référence**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:NomIntUniteReference>*

Code : *URF.11.2002-2*

Nom de l'Objet/Lien : *UNITE DE REFERENCE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *255*

Définition :

Le nom international d'une unité de référence est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour l'unité de mesure. Il s'agit généralement du nom anglais de l'unité de mesure.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'une unité de référence auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des unités de référence.

---

### **Numéro d'ordre du prélèvement**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:NumeroOrdrePrelevement>*

Code : *PLT.20.1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *10*

Définition :

Le numéro d'ordre du prélèvement permet de distinguer les éventuels prélèvements se rapportant à une seule référence de prélèvement chez le commanditaire, notamment lorsqu'il s'agit d'un prélèvement multiple, périodique, ou réalisé par un automate.

Le numéro d'ordre du prélèvement prend la valeur '1' par défaut.

---

### **Numéro de la commune**

Nom de la balise XML : *<sa\_com:CdCommune>*

Code : *COM.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *COMMUNE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *5*

Responsable : *INSEE*

Longueur impérative : *Oui*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

**Définition :**

Le numéro de la commune est le numéro INSEE de la commune basé sur 5 caractères. Pour les communes de métropoles, les deux premiers caractères correspondent au numéro du département auquel la commune appartient. Pour les DOM, les trois premiers caractères correspondent au code du département auquel la commune appartient.

Il est à noter que ce numéro de la commune est au format caractère afin de gérer les communes de la Corse (2A et 2B).

Cette information relève de la responsabilité de l'INSEE.

**Origine du code de l'intervenant**

Code : *INT.21.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
 Longueur : *1*  
 Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*  
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*  
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

**Définition :**

L'origine du code de l'intervenant est un code qui définit à l'aide de la nomenclature ci-dessous administrée par le SANDRE, le système d'identifiant dont est issu le code de l'intervenant.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Codification SIRET	Codification SIRET
2	Codification SANDRE	Codification SANDRE

Codification SANDRE :

Le code SANDRE de l'intervenant est un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE qui prend une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.999.

Codification SIRET :

Le code SIRET est la nomenclature de l'INSEE qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué.

### Origine du code de la localisation de prélèvement

Nom de la balise XML : <sa\_lab:OrigineCdLocalPrelevement>

Code : LDP.5.1

Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT

Caractéristiques :

Format : Caractère  
 Longueur : 2  
 Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

L'origine du code de la localisation de prélèvement est un code qui définit à l'aide de la nomenclature ci-dessous administrée par le SANDRE, le système d'identifiant dont le code de la localisation de prélèvement.

Code	Mnémonique	Libellé
0	INCONNUE	Origine du code inconnue
1	EAUX DE SURFACE	Code national attribué par les Agences de l'Eau pour les Eaux de Surface
2	SISE'EAU	Code national attribué pour SISE'EAU
3	BSS ADES	Code national attribué par le BRGM pour la BSS et ADES
4	QUADRIGE	Code national attribué par l'IFREMER pour QUADRIGE
10	RESPONSABLE STATION	Code local attribué par le(s) maître(s) d'ouvrage(s) ou responsable(s) de la station de prélèvement.
11	COMMANDITAIRE	Code local attribué par le commanditaire de la demande
12	PRELEVEUR	Code local attribué par l'intervenant chargé du prélèvement
13	LABORATOIRE	Code local attribué par le laboratoire d'analyses

### Origine du code de la station de prélèvement

Nom de la balise XML : <sa\_lab:OrigineCdStationPrelevement>

Code : STA.3.1

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE PRELEVEMENT

Caractéristiques :

Format : Caractère  
 Longueur : 2  
 Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

L'origine du code de la station de prélèvement est un code qui définit à l'aide de la nomenclature ci-dessous administrée par le SANDRE, le système d'identifiant dont le code de la station de prélèvement.

Code	Mnémonique	Libellé
0	INCONNUE	Origine du code inconnue
1	EAUX DE SURFACE	Code national attribué par les Agences de l'Eau pour les Eaux de Surface
2	SISE'EAU	Code national attribué pour SISE'EAU
3	BSS ADES	Code national attribué pour la BSS/ADES
4	QUADRIGE	Code national attribué par l'IFREMER pour QUADRIGE
10	RESPONSABLE STATION	Code local attribué par le(s) maître(s) d'ouvrage(s) ou responsable(s) de la station de prélèvement



11	COMMANDITAIRE DEMANDE	Code local attribué par le commanditaire de la demande
12	PRELEVEUR	Code local attribué par l'intervenant chargé du prélèvement
13	LABORATOIRE	Code local attribué par le laboratoire d'analyses

### Origine du code du prélèvement

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:Origine du code du prelevement>*

Code : *PLT.21.1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *17*

Définition :

L'origine du code du prélèvement précise quel est l'intervenant qui a attribué à le code du prélèvement. Cette information s'avère utile lorsqu'un commanditaire demande à réaliser des analyses complémentaires sur un prélèvement qu'un tiers commanditaire a déjà codifié.

Il prend pour valeur le code identifiant l'intervenant qui a codifié le prélèvement (code SIRET ou code SANDRE), de manière cohérente à l'identifiant qui a été adressé au laboratoire.

### Prélèvement sous réserve

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:PrelSousReserve>*

Code : *PLT.30.1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Définition :

L'attribut 'prélèvement sous réserve' permet au prestataire préleveur d'apporter, à l'aide de l'un des codes suivants, un jugement critique sur le déroulement du prélèvement susceptible d'avoir des répercussions au niveau de la représentativité des échantillons obtenus à la suite du prélèvement.

Code	Mnémonique	Libellé
0	NON	NON
1	OUI	OUI

NON :

Le préleveur émet aucune réserve sur l'opération du prélèvement.

OUI :

Le préleveur émet une réserve sur l'opération du prélèvement.

### Projection des coordonnées de la localisation de prélèvement

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:ProjLocalPrelevement>*

Code : *LDP.11.1*

Nom de l'Objet/Lien : *LOCALISATION DE PRELEVEMENT*

**Caractéristiques :**

Format : *Caractère*  
 Longueur : 2

**Définition :**

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de la localisation de prélèvement. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

La liste des codes possibles pour cet attribut est identique à celle définie pour l'attribut « Projection des coordonnées de la station de prélèvement ».

**Projection des coordonnées de la station de prélèvement**

**Nom de la balise XML :** *<sa\_lab:ProjectStationPrelevement>*

**Code :** *STA.10.1*

**Nom de l'Objet/Lien :** *STATION DE PRELEVEMENT*

**Caractéristiques :**

Format : *Caractère*  
 Longueur : 2

**Définition :**

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de la localisation de prélèvement. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGéO :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Projection inconnue	Projection inconnue
1	Lambert I Nord	Lambert I Nord
2	Lambert II Centre	Lambert II Centre
3	Lambert III Sud	Lambert III Sud
4	Lambert IV Corse	Lambert IV Corse
5	Lambert II Etendu	Lambert II Etendu
6	Lambert I Carto	Lambert I Carto
7	Lambert II Carto	Lambert II Carto
8	Lambert III Carto	Lambert III Carto
9	Lambert IV Carto	Lambert IV Carto
10	ED50 UTM30	ED50 UTM30
11	ED50 UTM31	ED50 UTM31
12	ED50 UTM32	ED50 UTM32
13	WGS72 UTM30	WGS72 UTM30
14	WGS72 UTM31	WGS72 UTM31
15	WGS72 UTM31	WGS72 UTM32
16	WGS84 UTM30	WGS84 UTM30
17	WGS84 UTM31	WGS84 UTM31
18	WGS84 UTM32	WGS84 UTM32
19	Réunion Gauss Laborde	Réunion Gauss Laborde
20	Martinique Fort Desaix	Martinique Fort Desaix
21	Guadeloupe Saint-Anne	Guadeloupe Saint-Anne
22	Guyane CSG67UTM21	Guyane CSG67UTM21
23	Guyane CSG67UTM22	Guyane CSG67UTM22
24	Mayotte Combani	Mayotte Combani
25	Saint Pierre et Miquelon	Saint Pierre et Miquelon
26	Lambert 93	Lambert 93
27	NTFG	NTF Géographique - Greenwich
28	NTFP	NTF Géographique - Paris
29	ED50G	ED 50 géographique
30	WGS72G	WGS 72 géographique

31	WGS84G	WGS 84 géographique
32	Réunion géo. 1947	Réunion 1947 géographique
33	Guadeloupe St Anne géo	Guadeloupe St anne géographique
34	Guyane CSG67 géo..	Guyane CSG67 géographique
35	Mayotte Combani géo.	Mayotte Combani géographique
36	St Pierre et Miquelon géo	St Pierre et Miquelon 1950 géographique

ED 50 géographique :

Equivalence EDIGEO : WGS72G

ED50 UTM30 :

Equivalence EDIGEO : UTM30

ED50 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31

ED50 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32

Guadeloupe Saint-Anne :

Equivalence EDIGEO : GUAD48UTM20

Guadeloupe St anne géographique :

Equivalent EDIGEO : GUAD48GEO

Guyane CSG67 géographique :

Equivalent EDIGEO : CSG67GEO

Guyane CSG67UTM21 :

Equivalence EDIGEO : CSG67UTM21

Guyane CSG67UTM22 :

Equivalence EDIGEO : CSG67UTM22

Lambert I Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB1C

Lambert I Nord :

Equivalence EDIGEO : LAMB1

Lambert II Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB2C

Lambert II Centre :

Equivalence EDIGEO : LAMB2

Lambert II Etendu :

Equivalence EDIGEO : LAMBE

Lambert III Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB3C

Lambert III Sud :

Equivalence EDIGEO : LAMB3

Lambert IV Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB4C

Lambert IV Corse :

Equivalence EDIGEO : LAMB4

Lambert 93 :

Equivalence EDIGEO : LAMB93

Martinique Fort Desaix :

Equivalence EDIGEO : MART38UTM20

Mayotte Combani :

Equivalence EDIGEO : COMBANI

Mayotte Combani géographique :

Equivalent EDIGEO : MAY050GEO

NTF Géographique - Greenwich :

Equivalence EDIGEO : NTFG

NTF Géographique - Paris :

Equivalence EDIGEO : NTFP

Projection inconnue :

Sans équivalence EDIGEO

Réunion Gauss Laborde :

Equivalence EDIGEO : REUN47GAUSSL

Réunion 1947 géographique :

Equivant EDIGEO : REUN47GEO

Saint Pierre et Miquelon :

Equivalence EDIGEO : STPM50UTM21

St Pierre et Miquelon 1950 géographique :

Equivalent EDIGEO : STPM50GEO

WGS 72 géographique :

Equivalence EDIGEO : WGS84G

WGS 84 géographique :

Equivalence EDIGEO : ED50G

WGS72 UTM30 :

Equivalence EDIGEO : UTM30W72

WGS72 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31W72

WGS72 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32W72

WGS84 UTM30 :

Equivalence EDIGEO : UTM30W84

WGS84 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31W84

WGS84 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32W84

---

### Référence de l'échantillon chez le commanditaire

Nom de la balise XML : <sa\_lab:RefEchantillonCommanditaire>

Code : CHT.11.1

Nom de l'Objet/Lien : ECHANTILLON

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 100

Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

La référence de l'échantillon chez le commanditaire correspond à un identifiant unique attribué par le commanditaire de la demande à laquelle se rapporte l'échantillon.

Cette référence permet à un laboratoire recevant une demande d'analyses, d'effectuer le lien entre l'échantillon correspondant qui serait produit par un préleveur après que celui-ci ait reçu une demande de prélèvements dans laquelle le même commanditaire a également précisé ce code de l'échantillon en question.

---

### Référence de l'échantillon chez le laboratoire

Nom de la balise XML : <sa\_lab:RefEchantillonLabo>

Code : CHT.19.1

Nom de l'Objet/Lien : ECHANTILLON

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 100

Définition :

Code unique attribué par le laboratoire afin de caractériser son échantillon.

---

### Référence de l'échantillon chez le préleveur

Nom de la balise XML : <sa\_lab:RefEchantillonPrel>

Code : CHT.18.1

Nom de l'Objet/Lien : ECHANTILLON

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 100

Définition :

Code unique attribué par le préleveur afin de caractériser son échantillon.

---

### Référence du marché

Nom de la balise XML : <sa\_lab:ReferenceMarche>  
Code : DEM.16.1  
Nom de l'Objet/Lien : DEMANDE  
Caractéristiques :  
Format : Caractère  
Longueur : 50

Définition :

La référence du marché permet au commanditaire d'indiquer, lors de la rédaction de sa demande, une référence en rapport avec son propre système de facturation, ceci à des fins de gestion.  
Cet attribut pourra également être utile au prestataire, la référence du marché donnant à celui-ci une indication sur la finalité des prestations demandées.

---

### **Référence du prélèvement chez le préleveur**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:ReferencePrel>  
Code : PLT.22.1  
Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT  
Caractéristiques :  
Format : Caractère  
Longueur : 100

Définition :

La référence du prélèvement chez le préleveur est le code ou le libellé que le préleveur attribue à des fins de gestion au prélèvement réalisé.

---

### **Références bibliographiques sur le paramètre**

Nom de la balise XML : <sa\_par:ReferenceParametre>  
Code : PAR.11.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE  
Caractéristiques :  
Format : Texte  
Responsable : SANDRE

Définition :

Les références bibliographiques doivent mentionner les sources documentaires ou autres qui apportent un complément d'information sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

### **Références de l'unité de référence**

Nom de la balise XML : <sa\_par:RefUniteReference>  
Code : URF.10.2002-2  
Nom de l'Objet/Lien : UNITE DE REFERENCE

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Définition :

Les références d'une unité de mesure sont toutes les informations (code, références bibliographiques, ...) qui permettent au lecteur de retrouver un des documents qui décrit en détail l'unité de mesure.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles unités de mesure.

---

## **Références de la méthode**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:ReferenceMethode>*

Code : *MET.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les références de la méthode sont toutes les informations (code, références bibliographiques, ...) qui permettent au lecteur de retrouver un des documents qui décrit en détail la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

---

## **Rendement d'extraction**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:RdtExtraction>*

Nom de l'Objet/Lien : *Méthode d'extraction*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

Le rendement de l'extraction est exprimé en pourcentage, et correspond au rendement moyen spécifique d'une substance.  
(exemple : pour un rendement de 90%, la valeur échangée sera 90)

Le rendement d'extraction est obtenu par comparaison de la pente de la droite d'étalonnage réalisée avec des solutions étalons (produit pur en solution dans un solvant) à la pente de la droite d'étalonnage réalisée à partir d'échantillons d'eau dopés (sur toute la gamme d'étalonnage) puis extraits et analysés comme des étalons.

Le rendement moyen spécifique  $A_i$  d'une substance  $i$  est déterminé en utilisant l'équation suivante:

$$A_i = (m_{ig} / m_i) / F_v$$

avec

$m_{ig}$  : pente de la courbe d'étalonnage réalisé avec les solutions aqueuses dopées et extraites (5 au minimum).

$m_i$  : pente de la courbe d'étalonnage.

$F_v$  : rapport du volume de solvant d'extraction au volume d'échantillon.

Un rendement constant est une exigence essentielle pour une bonne fidélité et exactitude du résultat analytique.

Des variations de ces valeurs indiquent des problèmes au niveau de certaines étapes de l'analyse.

Le rendement dépend du coefficient de partage et est caractéristique de chaque substance et des conditions de travail.

Un rendement d'extraction supérieur à 60% est considéré comme "un bon rendement".

---

## Résultat de l'analyse

Nom de la balise XML : <sa\_lab:RsAna>

Code : ALY.25.1

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

Caractéristiques :

Format : Numérique

Définition :

Le résultat de l'analyse est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## Résultat de la mesure du paramètre environnemental

Nom de la balise XML : <sa\_lab:RsParEnv>

Code : MEV.8.1

Nom de l'Objet/Lien : MESURE DE PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL

Caractéristiques :

Format : Numérique

Définition :

Le résultat de la mesure du paramètre environnemental est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Les informations relatives aux résultats de mesures des conditions environnementales sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## Résultat de référence

Nom de la balise XML : <sa\_lab:RefAna>

Code : ALY.34.1

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 200

Définition :

Pour éviter au cours des échanges de données, la dégradation de l'information liée au résultat (perte du nombre de chiffres significatifs, perte de la valeur originale...), le résultat de référence vise à conserver sous forme textuelle, trois



informations : le résultat original avec le nombre de chiffres significatifs, l'unité de mesure et l'expression de l'unité (la molécule, l'ion, l'atome...).

L'information de cet attribut doit être sous la forme :  
'Valeur Unité (Expression)'

Exemples :

- 50,0 mg/l (NO3)
- 2,5 10<sup>2</sup> µg/kg (Cu)
- 0,02 µg/l (CN)

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## **Risque du produit de prélèvement**

Nom de la balise XML : <sa\_lab:RisqueProduit>

Code : PLT.31.1

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

Caractéristiques :

Format : Texte

Définition :

Le risque du produit correspond à une zone textuelle libre, comportant des éléments et indications, mentionnés par le commanditaire de la demande, relatifs aux intérêts et enjeux liés au déroulement du prélèvement.

Au vu de ces indications, le préleveur est à même de prendre les dispositions et précautions nécessaires au bon déroulement du prélèvement.

A préciser toutefois qu'en aucun cas des échanges de données informatisées ne pourront se substituer à des contacts directs entre les acteurs mis en jeu, lorsqu'une situation remarquable présente de réels risques au sens propre du terme.

---

## **Rue de l'intervenant**

Nom de la balise XML : <sa\_int:RueIntervenant>

Code : INT.11.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 35

Responsable : Utilisateur de la liste des intervenants

Définition :

La rue de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

---

## **Situation de la commune**

Nom de la balise XML : <sa\_com:SituationCommune>

Code : COM.4.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : COMMUNE

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
 Longueur : *1*  
 Responsable : *INSEE*

Définition :

Suivant la classification de l'INSEE, une commune est déclarée :

- rurale (codée 1),
- urbaine (codée 2).

**Statut de l'intervenant**

Nom de la balise XML : *<sa\_int:STINTERVENANT>*

Code : *INT.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
 Longueur : *20*  
 Responsable : *SANDRE*  
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le statut de l'intervenant est uniquement utilisé lorsque le code de l'intervenant est affecté par le SANDRE

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE.

Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

---

## Statut de la fraction analysée

Nom de la balise XML : *<sa\_par:StFractionAnalysee>*

Code : *FAN.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *20*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut de la fraction analysée est affecté par le SANDRE et prend une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code de la fraction analysée.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'une nouvelle fraction analysée.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de la fraction analysée, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de la fraction.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne la fraction analysée existante correspondant à celle demandée. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle fraction analysée, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE.

Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

---

## Statut de la méthode

Nom de la balise XML : *<sa\_par:StMethode>*

Code : *MET.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
 Longueur : *20*  
 Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut de la méthode est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de l'enregistrement d'une méthode.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'une nouvelle méthode.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de la méthode, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de la méthode.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne la méthode existante correspondant à celle demandée. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle méthode, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE.

Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

---

## **Statut du paramètre**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:StParametre>*

Code : *PAR.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *20*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut du paramètre est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code paramètre.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouveau paramètre.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence du paramètre.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans

le cas inverse, le comité désigne le paramètre existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau paramètre, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

#### Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

#### Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

#### Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE.

Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

#### Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

## **Statut du support**

Nom de la balise XML : *<sa\_par:StSupport>*

Code : *SUP.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *20*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut du support est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code support.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouveau support.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du support, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence du support.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne le support existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau support, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

#### Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

#### Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

#### Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE.

Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

#### Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

---

## **Statut de l'unité de référence**

Nom de la balise XML : `<sa_par:StUniteReference>`

**Code :** URF.5.2002-2  
**Nom de l'Objet/Lien :** UNITE DE REFERENCE  
**Caractéristiques :**  
Format : Caractère  
Longueur : 1

**Définition :**

Le statut d'une unité de référence est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de l'enregistrement d'une unité de référence.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'une nouvelle unité de référence.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de l'unité, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de l'unité.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne l'unité existante correspondant à celle demandée. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle unité, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une unité de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

**Gelé :**

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

**Proposition :**

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

**Provisoire :**

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE.

Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.



Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

---

## **Symbole de l'unité de référence**

Nom de la balise XML : `<sa_par:SymUniteReference>`

Code : `URF.4.2002-2`

Nom de l'Objet/Lien : `UNITE DE REFERENCE`

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Définition :

Le symbole d'une unité de référence désigne une expression littéraire conventionnelle caractéristique de chaque unité de mesure.

L'attribution de symbole à une unité de référence par le SANDRE est réalisé en tenant compte du Système International des Poids et Mesures, lequel a établi des règles conventionnelles d'écriture.

Un symbole d'unité de mesure est constitué d'un ou plusieurs caractères romains. Il est souvent précédé du symbole d'un préfixe correspondant à un multiple ou sous multiple décimal de l'unité de référence.

Les symboles d'unités de référence sont notés en lettres romaines et celles-ci sont invariables.

Le symbole d'une unité de référence dont le nom émane d'un nom propre débute par une majuscule.

Certains symboles d'unités de référence administrées par le SANDRE comporte une expression de résultats (ex: mg(N)/L) désignant une fraction atomique ou moléculaire. Celle-ci s'avère parfois indispensable à une bonne interprétation des résultats d'analyses se rapportant à un paramètre codé par le SANDRE.

---

## **Type de demande**

Nom de la balise XML : `<sa_lab:TypeDemande>`

Code : `DEM.10.1`

Nom de l'Objet/Lien : `DEMANDE`

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Définition :

Le type de demande indique à l'aide de l'un des codes suivants la nature des prestations exigées par le commanditaire.

Code	Mnémonique	Libellé
1	PRELEVEMENTS	Demande de prélèvement(s)
2	ANALYSES	Demande d'analyse(s)
3	MIXTE	Demande mixte

Demande d'analyse(s) :

Message qui lie un commanditaire et un prestataire (laboratoire) chargé de réaliser une ou plusieurs analyses, à réaliser uniquement en laboratoire, sur un ou plusieurs échantillons ramenés par le commanditaire ou le préleveur.

Demande de prélèvement(s) :

Message qui lie un commanditaire et un prestataire (préleveur) chargé de réaliser un ou plusieurs échantillons et/ou des mesures de paramètres in situ et/ou des mesures de conditions environnementales.

Demande mixte :

Message qui lie un commanditaire et un prestataire (ayant la double fonction préleveur et laboratoire) chargé de réaliser un ou plusieurs échantillons et/ou des mesures de paramètres in situ et/ou des mesures de conditions environnementales et de réaliser une ou plusieurs analyses sur un ensemble d'échantillons.

Cette information relève de la responsabilité de l'intervenant chargé de remplir et d'envoyer la demande, à savoir le commanditaire.

## Type de localisation de prélèvement

Nom de la balise XML : `<sa_lab:TypeLocalPrelevement>`

Code : *LDP.8.1*

Nom de l'Objet/Lien : *LOCALISATION DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *10*

Définition :

Le type de localisation de prélèvement est une information optionnelle utilisée par certains référentiels de localisation de prélèvement.

Le type de localisation de prélèvement est défini selon un référentiel commun aux différents interlocuteurs.

Par exemple, dans la thématique assainissement, ce type permet de préciser s'il s'agit d'un point de mesure situé en entrée station (A3) ou en sortie station (A4).

La liste des valeurs possibles varient selon les thématiques de l'eau:

Pour la thématique "Assainissement", la liste est la suivante:

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Localisation inconnue
A1	A1	Pt réglementaire : Déversoir du système de collecte
A2	A2	Pt réglementaire : déversoir en tête de station
A3	A3	Pt réglementaire : Entrée station (effluent «eau»)
A4	A4	Pt réglementaire : Sortie station (effluent «eau»)
A5	A5	Pt réglementaire : by-pass
A6	A6	Pt réglementaire : Boue produite
R1	R1	Pt logique : Déversoir du système de collecte
S1	S1	Pt logique : Entrée station (effluent 'eau')
S10	S10	Pt logique :Sable produit
S11	S11	Pt logique :Refus de dégrillage produit
S12	S12	Pt logique : Apport extérieur en matières de vidange
S13	S13	Pt logique : Apport extérieur en produits de curage
S14	S14	Pt logique : Les réactifs utilisés (file 'eau')
S15	S15	Pt logique : Les réactifs utilisés (file 'boue')
S16	S16	Pt logique : Déversoir en tête de station
S17	S17	Pt logique : Boue évacuée sans traitement
S2	S2	Pt logique : Sortie station (effluent 'eau')
S3	S3	Pt logique : By-pass
S4	S4	Pt logique : Boue produite avant traitement
S5	S5	Pt logique : Apport extérieur boue
S6	S6	Pt logique : Boue évacuée après traitement
S7	S7	Pt logique : Apport extérieur en huiles/grasses
S8	S8	Pt logique : Huiles/grasses produites avant traitement
S9	S9	Pt logique : Huiles/grasses évacuées sans traitement
1	En entrée	Pt physique : En entrée
2	Sur	Pt physique : Sur
3	En sortie	Pt physique : En sortie
4	By pass	Pt physique : By pass
5	Au Champ	Pt physique : au champ

Pt physique : By pass :

Appareillage situé dans le by pass de l'ouvrage

Pt physique : En entrée :

Appareillage situé en entrée de l'ouvrage

Pt physique : En sortie :

Appareillage situé en sortie de l'ouvrage

Pt physique : Sur :

Appareillage situé dans l'ouvrage

Pt logique : Apport extérieur boue :

'L'apport boue extérieur' désigne tous les apports directs de boue en provenance d'autres stations d'épuration.

Pt logique : Apport extérieur en huiles/grasses :

L'apport extérieur en huiles/grasses est les huiles ou les grasses amenées à la station d'épuration en provenance d'autres stations afin d'y être traitées.

Pt logique : Apport extérieur en matières de vidange :

Les apports extérieurs en matières de vidange sont notamment les vidanges des fosses septiques qui sont amenées à la station d'épuration afin d'y être traitées.

Pt logique : Apport extérieur en produits de curage :

Les apports extérieurs en produits de curage sont notamment les matières récupérées lors des curages des réseaux d'assainissement qui sont amenées à la station d'épuration afin d'y être traitées.

Pt logique : Boue évacuée après traitement :

La boue évacuée après traitement désigne la boue en sortie de la ou des files boues de la station,

Pt logique : Boue évacuée sans traitement :

La boue évacuée sans traitement est la boue produite par la ou les file(s) 'eau' à destination d'un ouvrage extérieur lorsque la station ne comporte aucune file 'boue' ou que celle-ci est d'une capacité insuffisante pour traiter l'ensemble des boues produites.

Pt logique : Boue produite avant traitement :

La boue produite avant traitement est la boue produite par la ou les file(s) eau à destination de la ou des file(s) boue de la station;

Pt logique : By-pass :

Le by-pass désigne toutes les eaux dérivées de la station d'épuration vers le milieu naturel qui n'ont pas bénéficié de l'ensemble des traitements,

Pt logique : Déversoir du système de collecte :

Le déversoir de système de collecte désigne tous les dispositifs du système de collecte à l'origine de déversement directs et exceptionnels dans le milieu naturel de tout ou partie des effluents drainés par le réseau en amont de ces derniers

Pt logique : Déversoir en tête de station :

Le déversoir en tête de station désigne l'équipement situé en amont de l'entrée de la station, utilisé pour dériver tout ou partie des effluents aqueux en provenance des systèmes de collecte lors de pannes sévères ou de périodes de maintenance programmées de la station d'épuration qui nécessitent un arrêt total ou partiel de celle-ci.

Pt logique : Entrée station (effluent 'eau') :

L'entrée station désigne tous les effluents de type aqueux qui parviennent à la station pour y être épurés en provenance d'un ou plusieurs systèmes de collecte

Pt logique : Huiles/grasses évacuées sans traitement :

Les Huiles/grasses évacuées sans traitement sont toutes les huiles et les grasses produites par la ou les files 'eau' et qui sont évacuées de la station pour être traitées dans un ou plusieurs autres ouvrages : centre d'incinération...

Pt logique : Huiles/grasses produites avant traitement :

Les 'Huiles/grasses produites avant traitement' sont toutes les huiles et les grasses produites par la ou les files 'eau' de la station et qui sont traitées par la file 'huiles/grasses' de la même station.

Pt logique : Les réactifs utilisés (file 'boue') :

Les réactions utilisés sont toutes les substances chimiques utilisées dans le traitement des boues au sein des files 'boues' de la station d'épuration

Pt logique : Les réactifs utilisés (file 'eau') :

Les réactions utilisés sont toutes les substances chimiques employées dans l'épuration des effluents aqueux au sein des files 'eau' de la station d'épuration

Pt logique : Sortie station (effluent 'eau') :

La sortie station désigne tous les effluents de type aqueux épurés par la station d'épuration et rejetés dans le milieu naturel.

Pt logique : Refus de dégrillage produit :

Le refus de dégrillage produit est tous les matériaux solides amenés par les flux arrivant à la station (végétaux, ...) et retirés au niveau du ou des dégrilleurs de la ou les files 'eau'. Ces matériaux sont évacués de la station afin d'être traités dans un ou plusieurs autres ouvrages : centre d'incinération...

Pt logique : Sable produit :

Le sable produit est le sable produit par la ou les files 'eau' de la station et qui est évacué de la station pour être traité dans un ou plusieurs autres ouvrages : décharge...

Pt physique : au champ :

Point de mesure localisé dans une parcelle agricole donnée.

Pt réglementaire : by-pass :

Le by-pass désigne globalement toutes les eaux dérivées de la station d'épuration vers le milieu naturel qui n'ont pas bénéficié de l'ensemble des traitements.

Pt réglementaire : déversoir en tête de station :

Le déversoir en tête de station désigne l'équipement situé en amont de l'entrée de la station, utilisé pour dériver tout ou partie des effluents aqueux en provenance des systèmes de collecte lors de pannes sévères ou de périodes de maintenance programmées de la station d'épuration nécessitant un arrêt total ou partiel de celle-ci.

Pt réglementaire : Entrée station (effluent «eau») :

L'entrée station désigne globalement tous les effluents de type aqueux qui parviennent à la station pour y être épurés en provenance d'un ou plusieurs systèmes de collecte.

Pt réglementaire : Boue produite :

La boue produite désigne globalement la boue générée par la ou les files «eau» traitées généralement sur place et/ou évacuées de la station sans traitement.

Pt réglementaire : Déversoir du système de collecte :

Le déversoir du système de collecte désigne individuellement tous les dispositifs du système de collecte à l'origine de déversements directs et exceptionnels dans le milieu naturel de tout ou partie des effluents drainés par le réseau en amont de ces derniers, à surveiller dans le cadre de l'autosurveillance.

Pt réglementaire : Sortie station (effluent «eau») :

La sortie station désigne globalement tous les effluents de type aqueux épurés par la station d'épuration et rejetés dans le milieu naturel.

Les informations sur le point de mesure relèvent de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le point de mesure.

---

## **Type de projection altimétrique de la localisation de prélèvement**

Nom de la balise XML : `<sa_lab:ProjAltiLocalPrelevement>`

Code : `LDP.14.1`

Nom de l'Objet/Lien : `LOCALISATION DE PRELEVEMENT`

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : 2

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions, qui indique le système de projection altimétrique utilisé pour exprimer les altitudes de la localisation de prélèvement.

La liste des valeurs possibles est identique à celle définie pour l'attribut « Type de projection altimétrique de la station de prélèvement ».

**Type de projection altimétrique de la station de prélèvement**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:ProjectAltiStationPrelevement>*

Code : *STA.12.1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : 2

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions, qui indique le système de projection altimétrique utilisé pour exprimer les altitudes de la station de prélèvement.

Code	Mnémonique	Libellé
0		Système altimétrique inconnu
1		Bourdeloue 1857
2		Nivellement Général de la France 1884
3		IGN 1969
4		Nivellement Général de la Corse
5		IGN 1978 (Corse)
6		IGN 1958 (Réunion)
7		IGN 1989 (Réunion)
8		IGN 1955 (Martinique)
9		IGN 1987 (Martinique)
10		IGN 1951 (Guadeloupe)
11		IGN 1988 (Guadeloupe)
12		IGN 1988 (Guadeloupe Les Saintes)
13		IGN 1988 (Guadeloupe Marie Galante)
14		IGN 1988 (Guadeloupe St Martin)
15		IGN 1988 (Guadeloupe St Barthelemy)
16		IGN 1942 (Guyane)
17		Niv. Général de la Guyane 1977
18		IGN 1950 (Mayotte)
19		Equipe 1979 (Mayotte)
20		Danger 1950 (St Pierre et Miquelon)
21		NGNC 1969 (Nelle Calédonie)
22		IGN 1984 (Wallis et Futuna)
23		SHOM 1953 (Mayotte)
24		Tahiti IGN 1966 (Polynésie)
25		SHOM 1981 (Iles Loyauté)
26		SHOM 1976 (Iles Loyauté)
27		SHOM 1970 (Iles Loyauté)
28		IGN 1962 (Iles Kerguelen)
29		EPF 1952 (Terre Adélie)
30		SHOM 1977 (Ile du canal du Mozambique)
31	TN	Terrain Naturel

Bourdeloue 1857 :

Code EDIGEO : BOURD

Danger 1950 (St Pierre et Miquelon) :

Code EDIGEO : STPM50

Equipe 1979 (Mayotte) :

Code EDIGEO : MAYO79

IGN 1942 (Guyane) :

Code EDIGEO : GUYA42

IGN 1950 (Mayotte) :

Code EDIGEO : MAYO50

IGN 1951 (Guadeloupe) :

Code EDIGEO : GUAD51

IGN 1955 (Martinique) :

Code EDIGEO : MART55

IGN 1958 (Réunion) :

Code EDIGEO : REUN58

IGN 1969 :

Code EDIGEO : IGN69

IGN 1978 (Corse) :

Code EDIGEO : IGN78C

IGN 1987 (Martinique) :

Code EDIGEO : MART87

IGN 1988 (Guadeloupe) :

Code EDIGEO : GUAD88

IGN 1988 (Guadeloupe Les Saintes) :

Code EDIGEO : GUAD88LS

IGN 1988 (Guadeloupe Marie Galante) :

Code EDIGEO : GUAD88MG

IGN 1988 (Guadeloupe St Barthelemy) :

Code EDIGEO : GUAD88SB

IGN 1988 (Guadeloupe St Martin) :

Code EDIGEO : GUAD88SM

IGN 1989 (Réunion) :

Code EDIGEO : REUN89

Niv. Général de la Guyane 1977 :

Code EDIGEO : GUYA77

Nivellement Général de la Corse :

Code EDIGEO : NGC48

Nivellement Général de la France 1884 :

Code EDIGEO : NGF84

## Type de station de prélèvement

Nom de la balise XML : <sa\_lab:Type de station de prelevement>

Code : STA.5.1

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE PRELEVEMENT

Caractéristiques :

Format : Caractère  
Longueur : 10

Définition :

Cet attribut permet d'indiquer la nature ou la fonction se rapportant à la station de prélèvement. La liste des valeurs possibles varie selon les thématiques de l'eau.  
Les deux principales listes de valeurs possibles sont :

Pour la thématique " Alimentation en eau potable " :

Code	Mnémonique	Libellé
CAP		CAPTAGE
MCA		MELANGE DE CAPTAGE
TTP		UNITE DE TRAITEMENT PRODUCTION
UDI		UNITE DE DISTRIBUTION

Pour la thématique " Assainissement " :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Type inconnu
C	Compostage	Centre de compostage
F	Rejet diffus	Rejet diffus
I	Incinération	Usine d'incinération
M	Rejet en mer	Rejet maritime
N	Rejet entité hydrogéol.	Rejet dans une entité hydrogéologique
P	Dépôt	Dépôt
R	Rejet entité hydro	Rejet dans une entité hydrographique
S	Décharge	Stockage en décharge
T	Transit	Centre de transit
U	Epanchage	Epanchage de produits
1	Commune	Commune
2	Industriel	Site industriel
3	Système de collecte	Système de collecte
4	STEP	Station d'assainissement
5	UTSP	Unité de traitement des sous-produits
6	Rejet	Rejet dans le milieu
7	Exploitation agricole	Exploitation agricole

Centre de compostage :

Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP

Centre de transit :

Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP

Commune :

Entité SANDRE concernée : Commune

Dépôt :

Entité SANDRE concernée : Ouvrage où il est localisé

Epandage de produits :

-----  
Entité SANDRE concernée : Périmètre d'épandage

Exploitation agricole :

-----  
Entité SANDRE concernée : Exploitation agricole

Rejet dans le milieu :

-----  
Entité SANDRE concernée : Rejet

Rejet dans une entité hydrogéologique :

-----  
Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type hydrogéologique

Rejet dans une entité hydrographique :

-----  
Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type hydrographique

Rejet diffus :

-----  
Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type diffus

Rejet maritime :

-----  
Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type mer

Site industriel :

-----  
Entité SANDRE concernée : Site industriel

Station d'assainissement :

-----  
Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution

Stockage en décharge :

-----  
Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP

Système de collecte :

-----  
Entité SANDRE concernée : Système de collecte

Unité de traitement des sous-produits :

-----  
Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution

Usine d'incinération :

-----  
Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP

---

### **Valeur du commémoratif**

Nom de la balise XML : `<sa_lab:ValCommémoratif>`

Code : `CMA.16.1`



Nom de l'Objet/Lien : *Commémoratifs de l'entité analyse*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *100*

Définition :

Un commémoratif peut prendre une infinité de valeurs ou bien une valeur comprise dans une liste de choix possible faisant l'objet d'une nomenclature.

---

### **Ville de l'intervenant**

Nom de la balise XML : *<sa\_int:VilleIntervenant>*

Code : *INT.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *35*  
Responsable : *SANDRE*  
Majuscule/minuscule : *Majuscule*

Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé la ville où il est localisé. Le nom de la ville qui est sur 35 caractères conformément à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, reprendra, dans la mesure du possible, le nom attribué par l'INSEE sur 45 caractères.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

---

### **Volume filtré**

Nom de la balise XML : *<sa\_lab:VolumeFiltre>*

Code : *ALY.37.1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

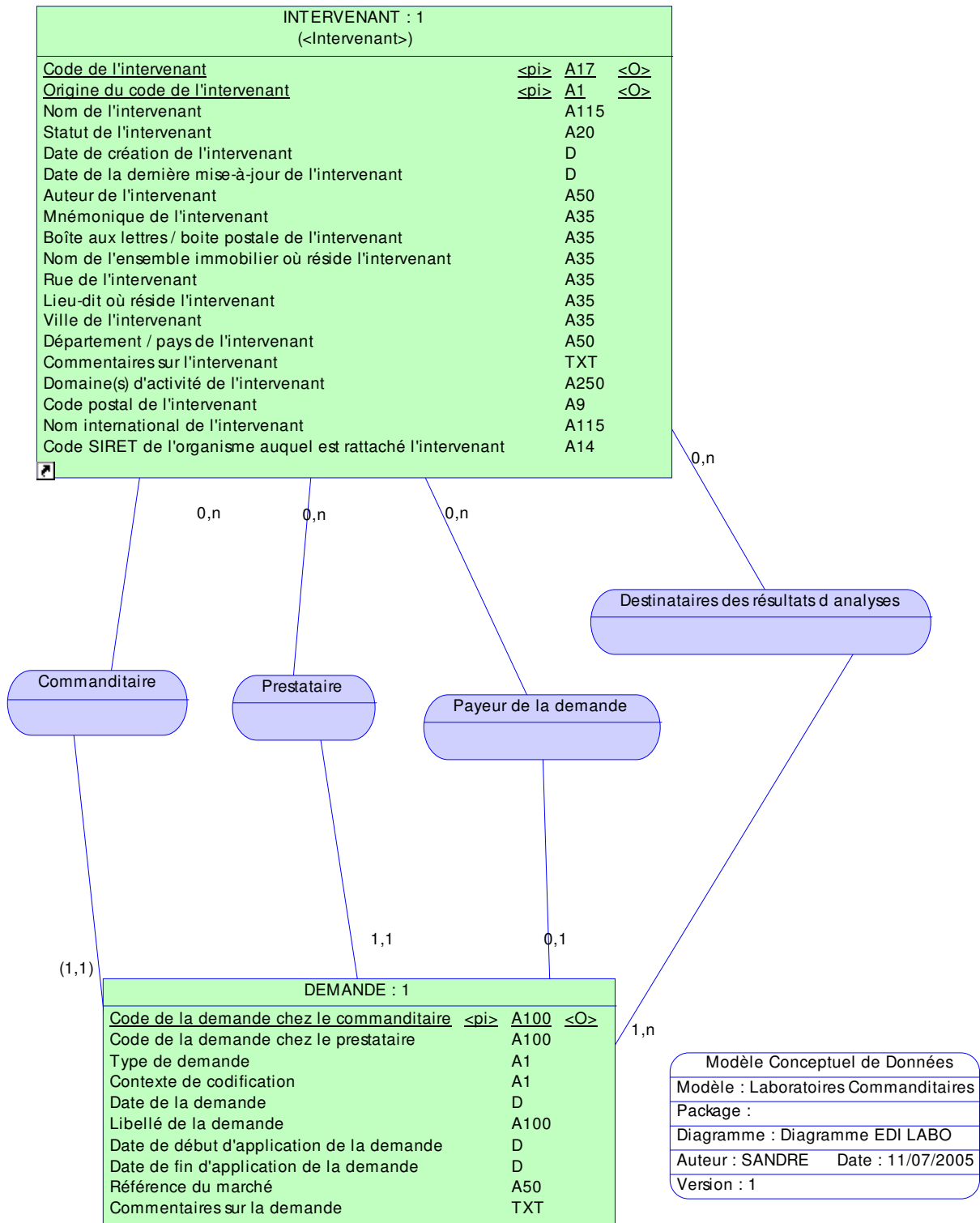
Caractéristiques :

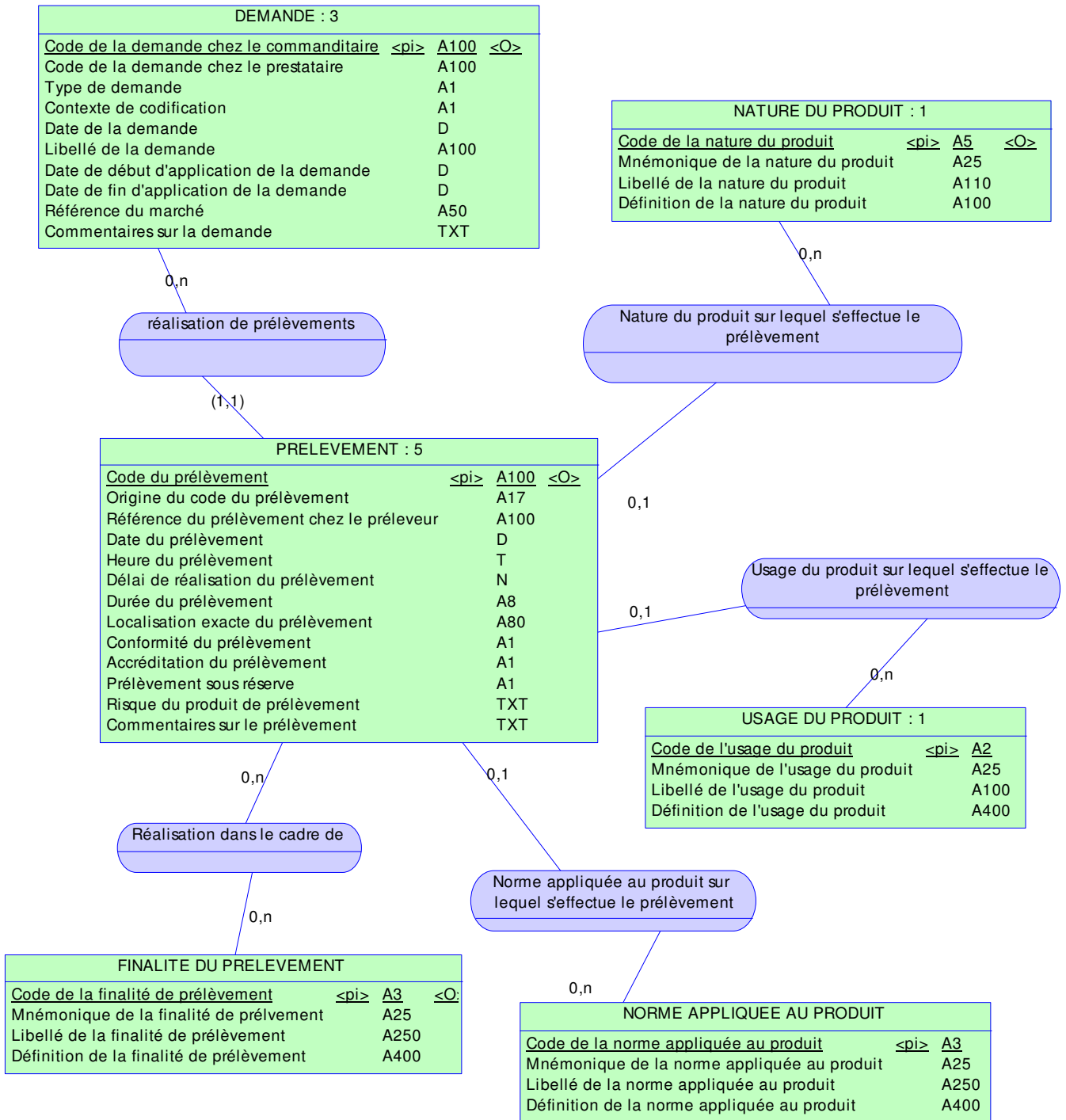
Format : *Numérique*

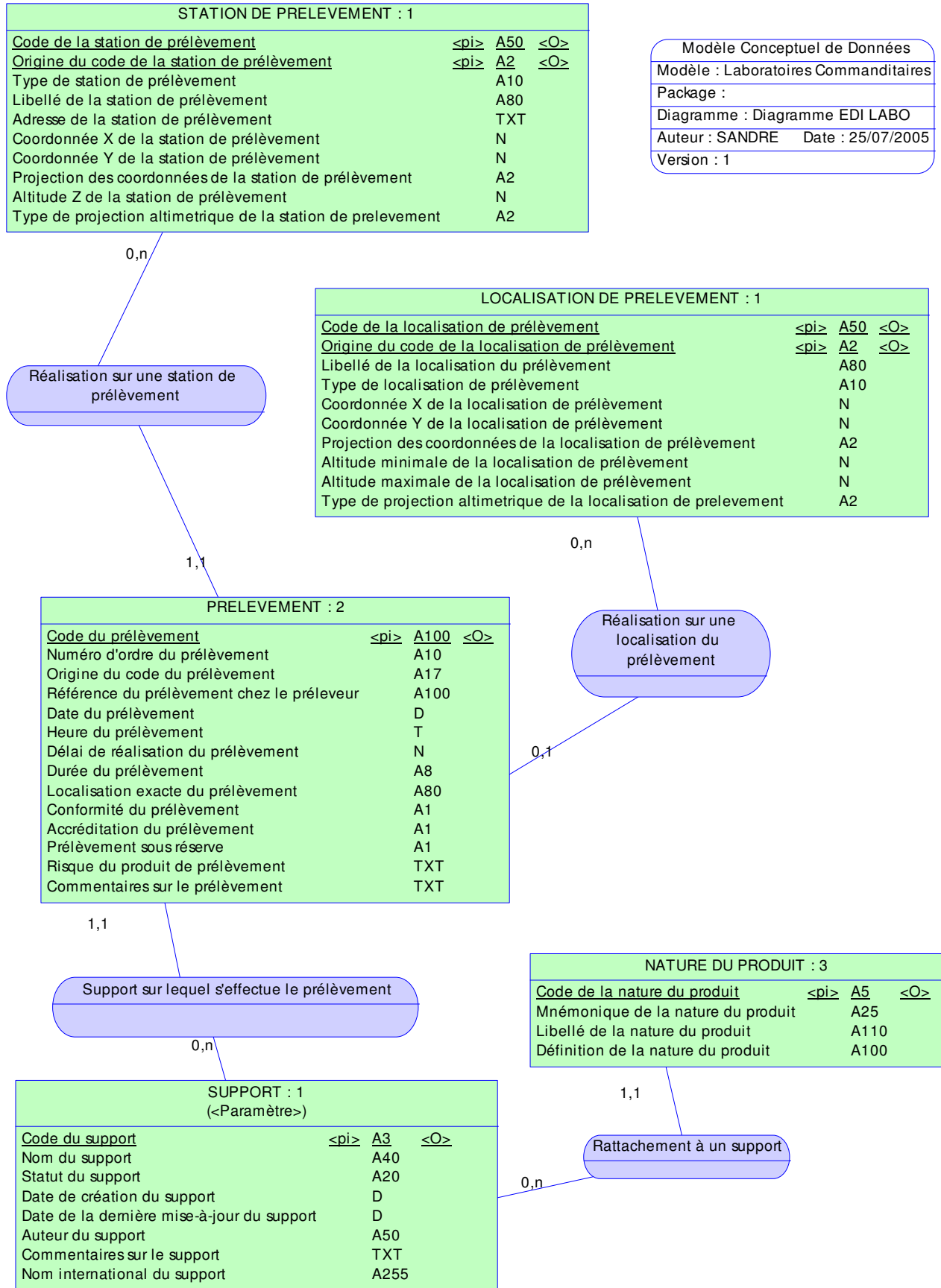
Définition :

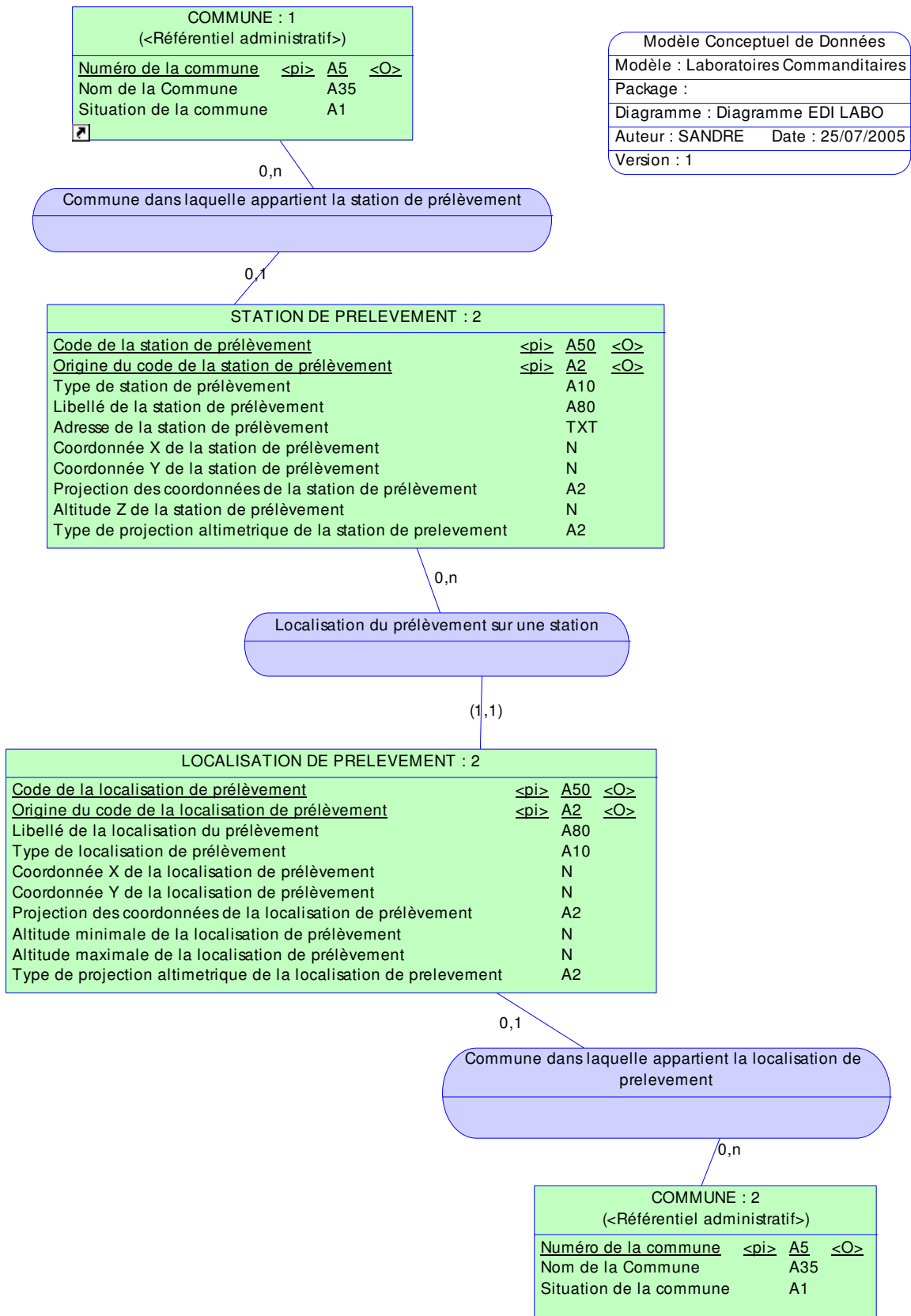
Le volume filtré, exprimé en litre, désigne le volume du support qui a été réellement filtré pour un dénombrement de micro-organismes (ex : légionelles). Par exemple, pour un résultat exprimé en N/250mL, le volume réellement filtré est 270mL. Cette information peut s'avérer utile lors de l'interprétation d'un résultat d'analyse.

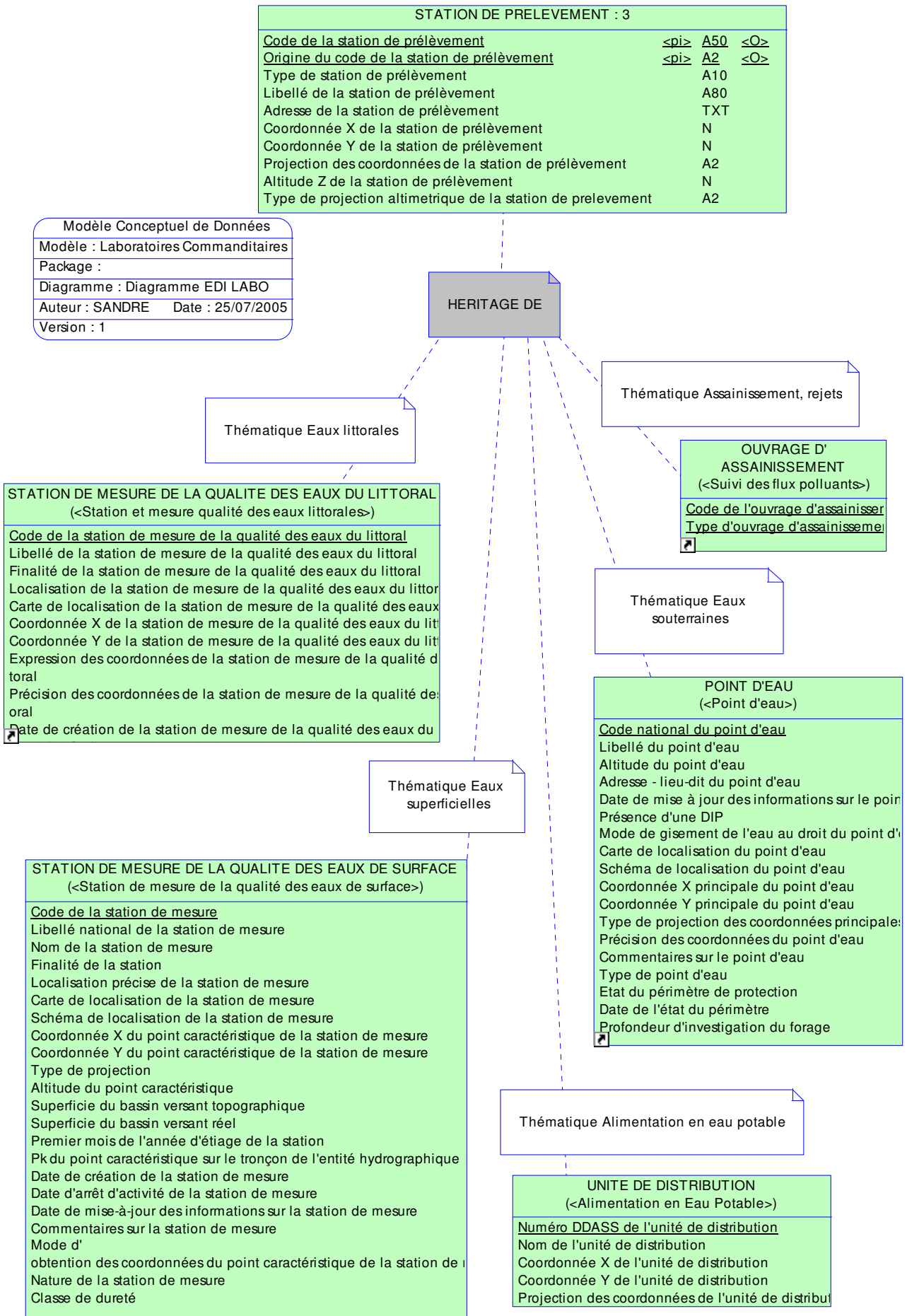
# SCHEMA CONCEPTUEL DE DONNEES

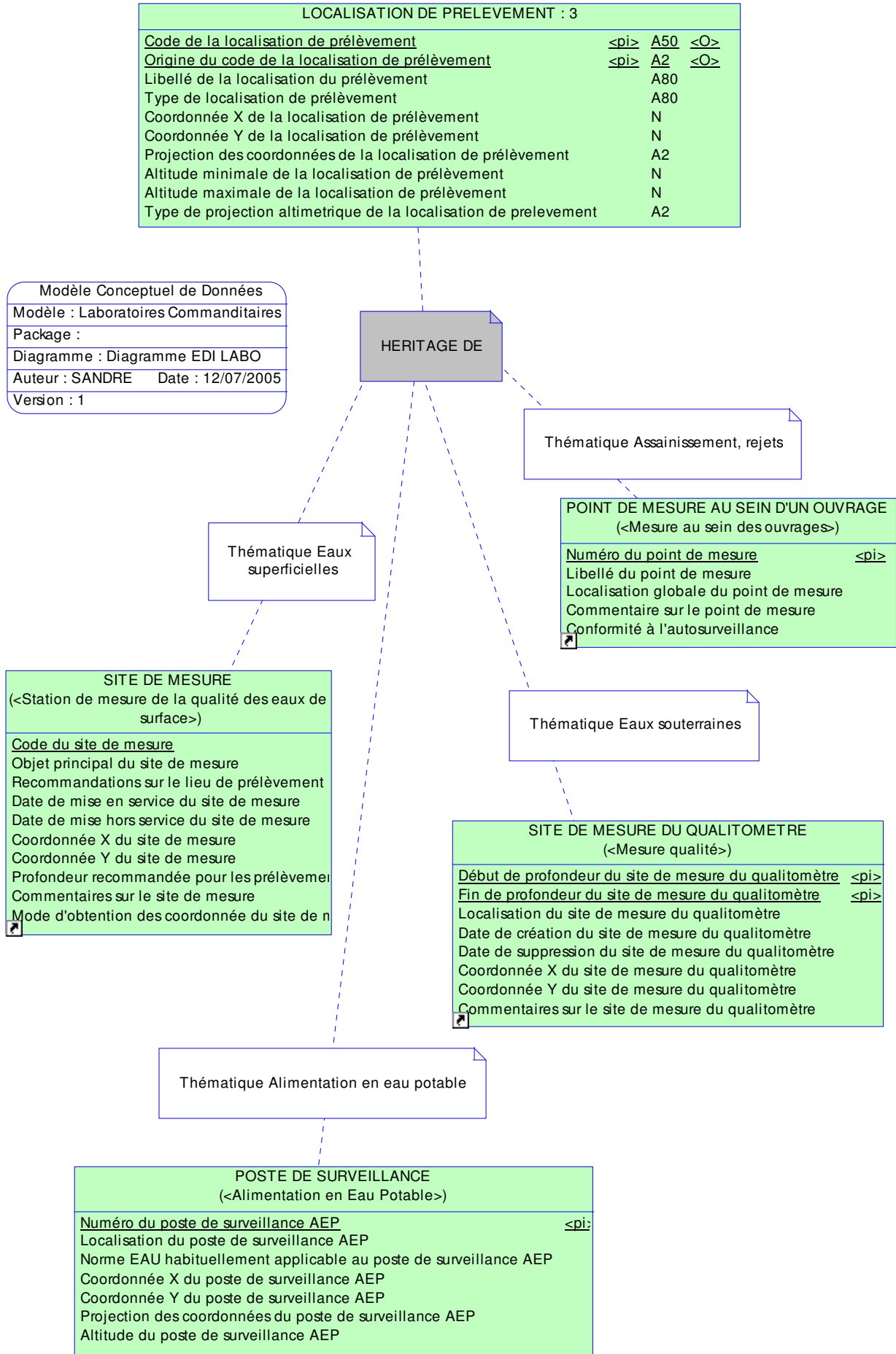


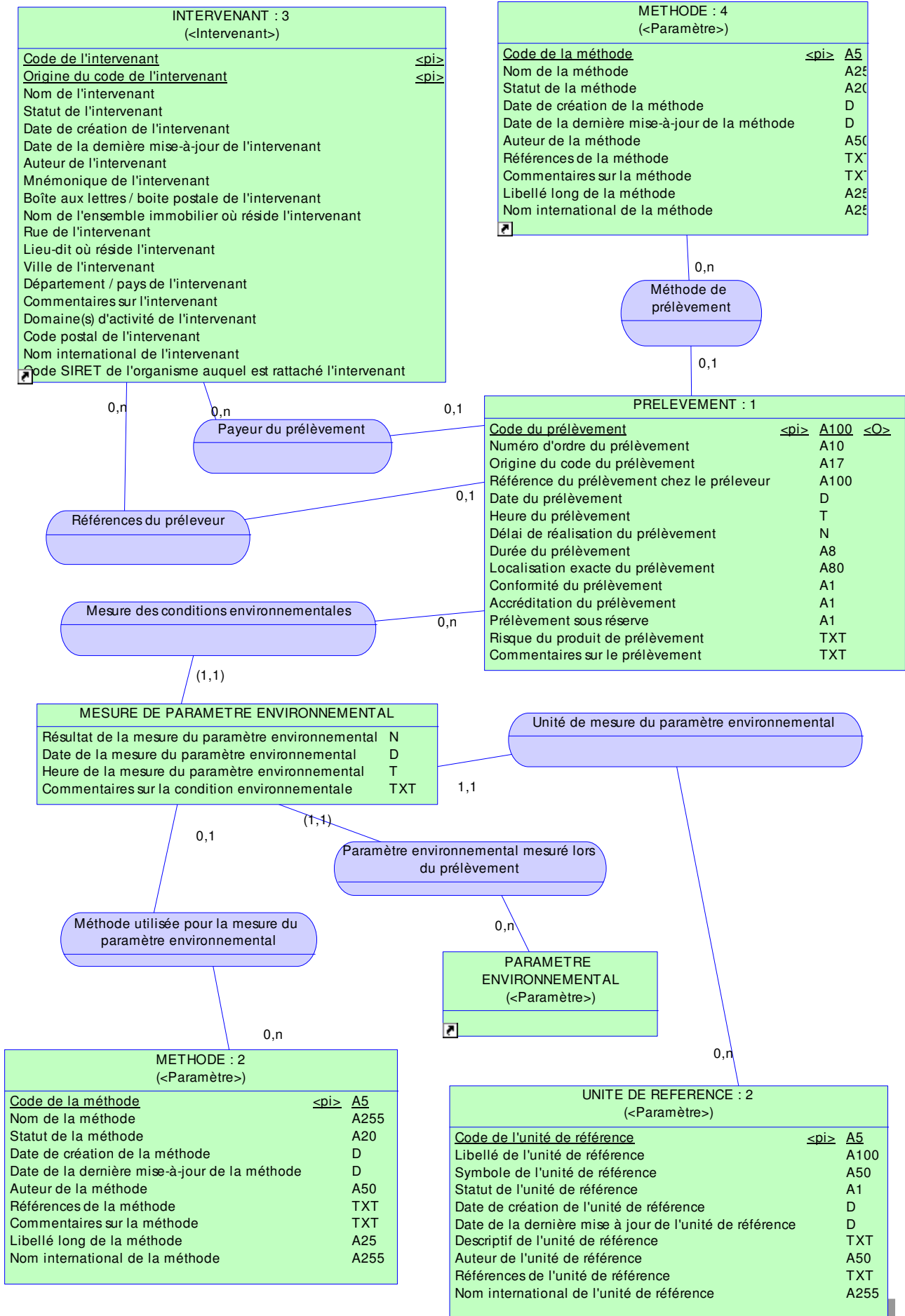




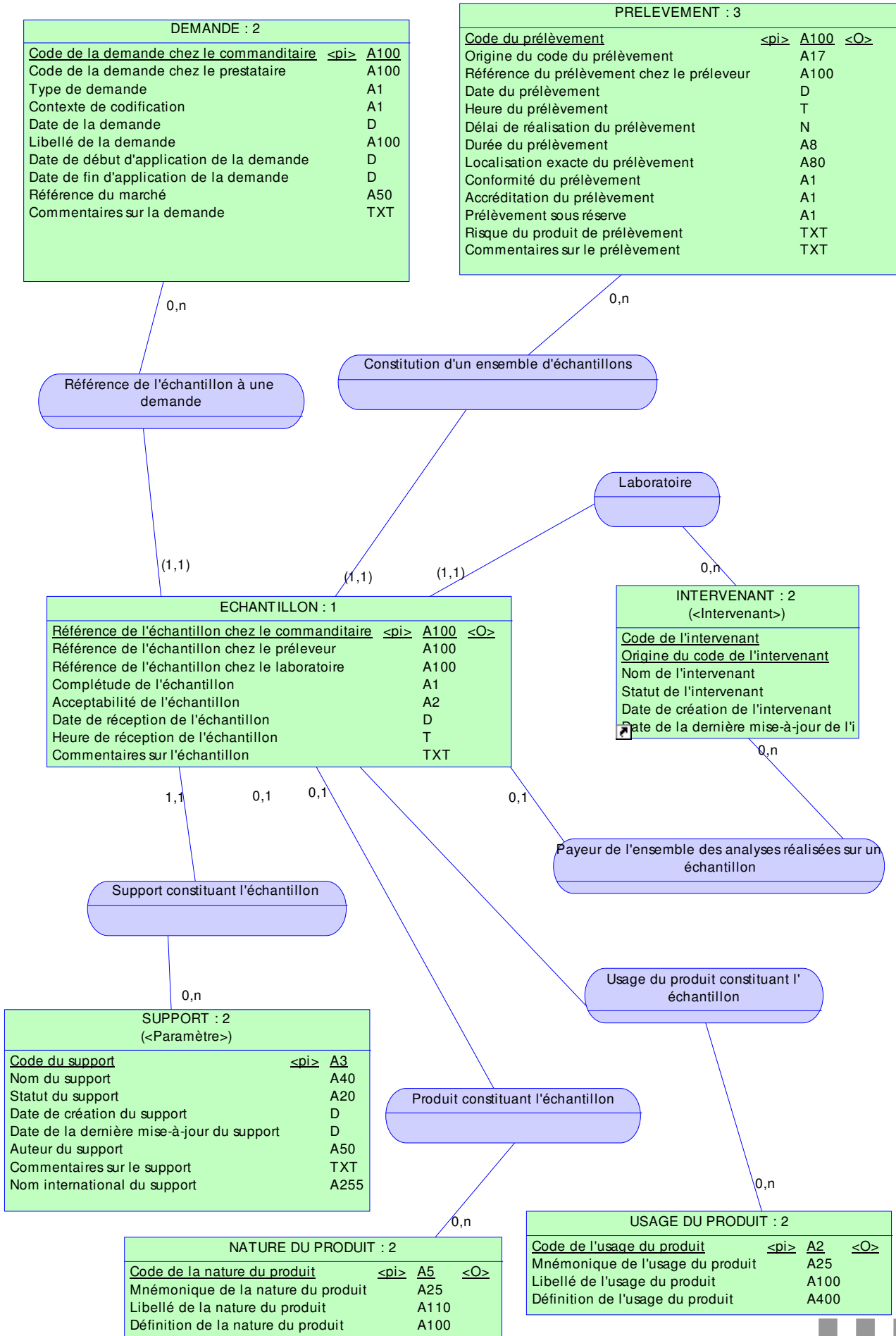


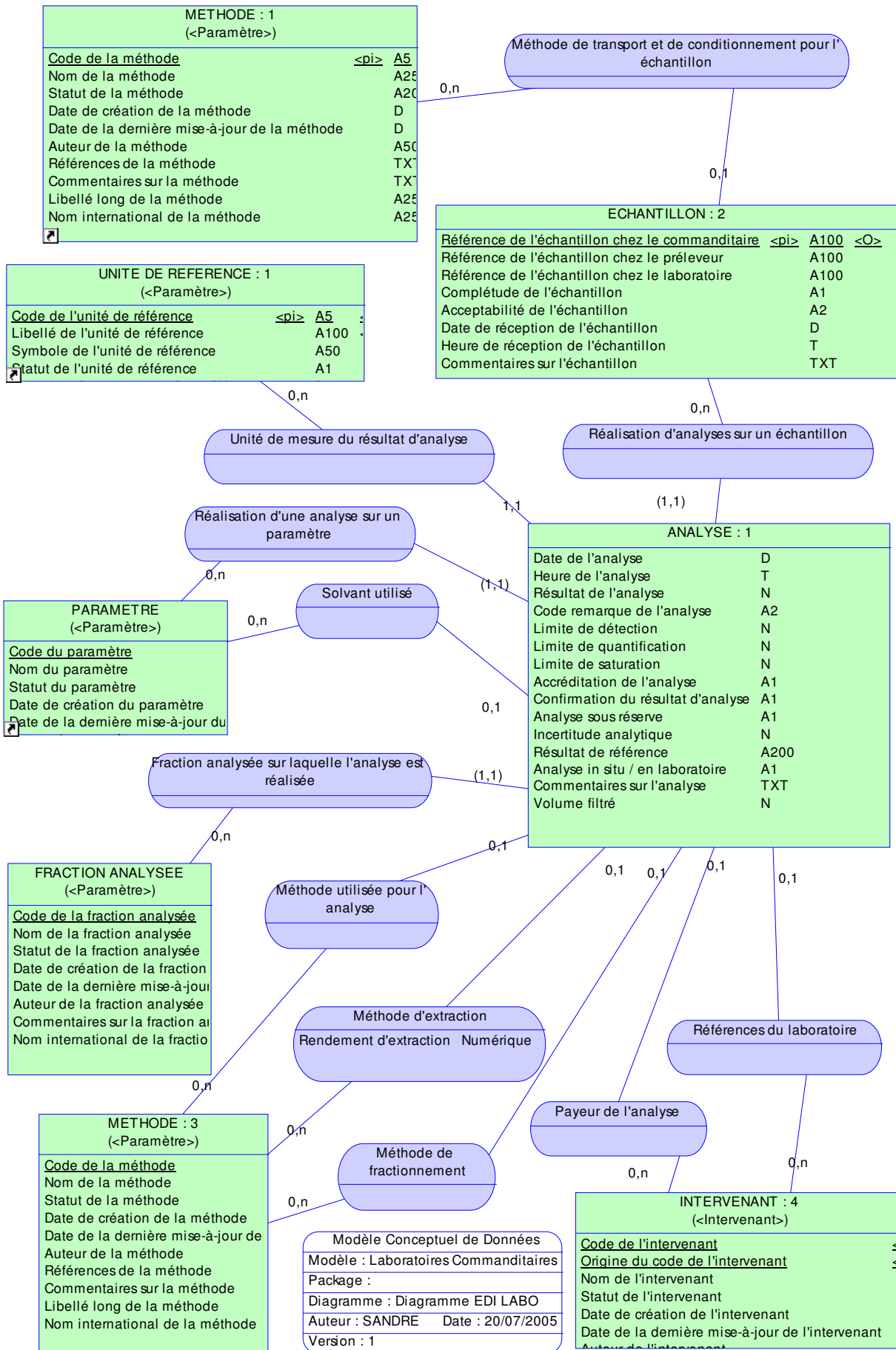


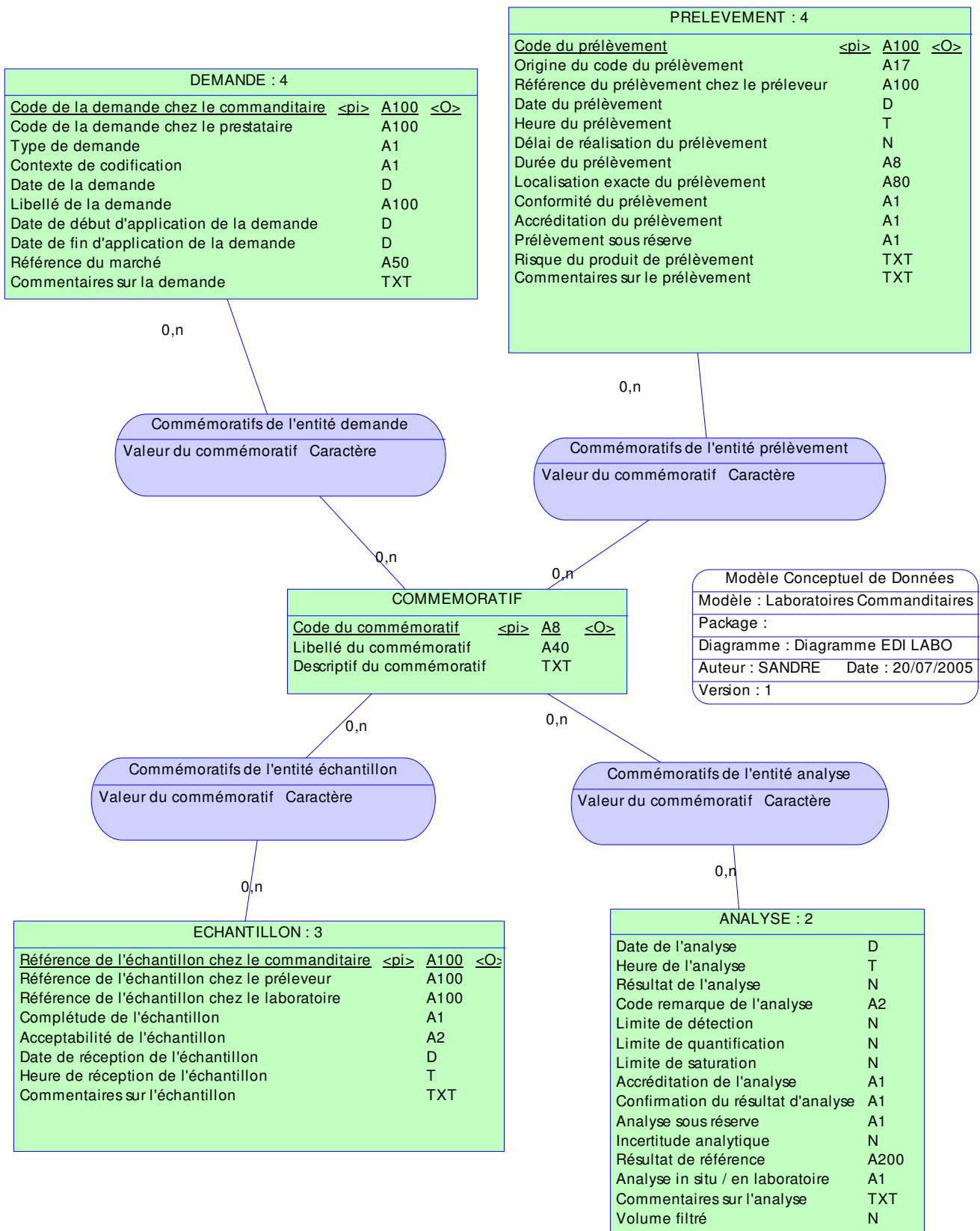












# TABLE DES MATIERES

<b>AVANT PROPOS.....</b>	<b>4</b>
B. Le Système d'Information sur l'Eau.....	4
C. Le SANDRE.....	4
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES.....</b>	<b>8</b>
A. Description des concepts .....	8
B. Description des informations .....	10
C. Formalisme des modèles conceptuels de données .....	15
D. Représentation cartographique d'une entité .....	17
<b>GESTION DES CODES DE REFERENCE.....</b>	<b>19</b>
<b>DICTIONNAIRE DES ENTITES.....</b>	<b>20</b>
ANALYSE .....	20
COMMEMORATIF .....	20
COMMUNE .....	21
DEMANDE .....	21
ECHANTILLON.....	22
FINALITE DU PRELEVEMENT .....	22
FRACTION ANALYSEE .....	23
GROUPE DE PARAMETRES .....	24
INTERVENANT .....	24
LOCALISATION DE PRELEVEMENT.....	25
MESURE DE PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL.....	26
METHODE.....	26
Méthode d'extraction.....	27
Méthode de fractionnement.....	28
NATURE DU PRODUIT.....	28
NORME APPLIQUEE AU PRODUIT.....	29
PARAMETRE.....	30
PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL .....	31
PRELEVEMENT .....	32
STATION DE PRELEVEMENT .....	32
SUPPORT.....	33
UNITE DE REFERENCE.....	34
USAGE DU PRODUIT.....	34
<b>DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS .....</b>	<b>36</b>
Acceptabilité de l'échantillon.....	36
Accréditation de l'analyse .....	36
Accréditation du prélèvement .....	37
Adresse de la station de prélèvement .....	37
Altitude maximale de la localisation de prélèvement.....	38
Altitude minimale de la localisation de prélèvement.....	38
Altitude Z de la station de prélèvement .....	38
Analyse in situ / en laboratoire.....	38
Analyse sous réserve .....	39
Auteur de l'intervenant.....	40
Auteur de l'unité de référence.....	40
Auteur de la fraction analysée .....	40
Auteur de la méthode .....	41



Auteur du paramètre.....	41
Auteur du support.....	41
Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant.....	42
Code de l'intervenant.....	42
Code de l'unité de référence.....	43
Code de l'usage du produit.....	43
Code de la demande chez le commanditaire.....	44
Code de la demande chez le prestataire.....	44
Code de la finalité de prélèvement.....	45
Code de la fraction analysée.....	45
Code de la localisation de prélèvement.....	46
Code de la méthode.....	46
Code de la nature du produit.....	46
Code de la norme appliquée au produit.....	47
Code de la station de prélèvement.....	48
Code du commémoratif.....	48
Code du groupe de paramètres.....	49
Code du paramètre.....	49
Code du prélèvement.....	49
Code du support.....	50
Code postal de l'intervenant.....	50
Code remarque de l'analyse.....	50
Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant.....	52
Commentaires sur l'analyse.....	52
Commentaires sur l'échantillon.....	53
Commentaires sur l'intervenant.....	53
Commentaires sur la condition environnementale.....	53
Commentaires sur la demande.....	54
Commentaires sur la fraction analysée.....	54
Commentaires sur la méthode.....	54
Commentaires sur le paramètre.....	54
Commentaires sur le prélèvement.....	55
Commentaires sur le support.....	55
Complétude de l'échantillon.....	55
Confirmation du résultat d'analyse.....	56
Conformité du prélèvement.....	57
Contexte de codification.....	57
Coordonnée X de la localisation de prélèvement.....	58
Coordonnée X de la station de prélèvement.....	58
Coordonnée Y de la localisation de prélèvement.....	58
Coordonnée Y de la station de prélèvement.....	59
Date de création de l'intervenant.....	59
Date de création de l'unité de référence.....	59
Date de création de la fraction analysée.....	60
Date de création de la méthode.....	60
Date de création du paramètre.....	60
Date de création du support.....	61
Date de début d'application de la demande.....	61
Date de fin d'application de la demande.....	61
Date de l'analyse.....	61
Date de la demande.....	62
Date de la dernière mise à jour de l'unité de référence.....	62
Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant.....	62
Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée.....	63
Date de la dernière mise-à-jour de la méthode.....	63
Date de la dernière mise-à-jour du paramètre.....	63
Date de la dernière mise-à-jour du support.....	64
Date de réception de l'échantillon.....	64
Date du prélèvement.....	64
Définition de l'usage du produit.....	65

Définition de la finalité de prélèvement.....	66
Définition de la nature du produit.....	66
Définition de la norme appliquée au produit.....	67
Définition du paramètre.....	67
Délai de réalisation du prélèvement.....	67
Département / pays de l'intervenant.....	68
Descriptif de l'unité de référence.....	68
Descriptif du commémoratif.....	68
Domaine(s) d'activité de l'intervenant.....	69
Durée du prélèvement.....	69
Heure de l'analyse.....	69
Heure de la mesure du paramètre environnemental.....	70
Heure de réception de l'échantillon.....	70
Heure du prélèvement.....	70
Incertitude analytique.....	71
Libellé court du paramètre.....	71
Libellé de l'unité de référence.....	71
Libellé de l'usage du produit.....	72
Libellé de la demande.....	72
Libellé de la finalité de prélèvement.....	73
Libellé de la localisation du prélèvement.....	73
Libellé de la nature du produit.....	74
Libellé de la norme appliquée au produit.....	75
Libellé de la station de prélèvement.....	75
Libellé du commémoratif.....	76
Libellé du groupe de paramètres.....	76
Libellé long de la méthode.....	76
Libellé long du paramètre.....	77
Lieu-dit où réside l'intervenant.....	77
Limite de détection.....	77
Limite de quantification.....	78
Limite de saturation.....	78
Localisation exacte du prélèvement.....	78
Mnémonique de l'intervenant.....	79
Mnémonique de l'usage du produit.....	79
Mnémonique de la finalité de prélèvement.....	80
Mnémonique de la nature du produit.....	81
Mnémonique de la norme appliquée au produit.....	82
Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant.....	82
Nom de l'intervenant.....	82
Nom de la Commune.....	83
Nom de la fraction analysée.....	83
Nom de la méthode.....	83
Nom du paramètre.....	84
Nom du support.....	84
Nom international de la fraction analysée (Anglais).....	84
Nom international de l'intervenant.....	85
Nom international de la méthode.....	85
Nom international du paramètre.....	85
Nom international de l'unité de référence.....	86
Numéro d'ordre du prélèvement.....	86
Numéro de la commune.....	86
Origine du code de l'intervenant.....	87
Origine du code de la localisation de prélèvement.....	88
Origine du code de la station de prélèvement.....	88
Origine du code du prélèvement.....	89
Prélèvement sous réserve.....	89
Projection des coordonnées de la localisation de prélèvement.....	89
Projection des coordonnées de la station de prélèvement.....	90
Référence de l'échantillon chez le commanditaire.....	93

Référence de l'échantillon chez le laboratoire .....	93
Référence de l'échantillon chez le préleveur .....	93
Référence du marché .....	93
Référence du prélèvement chez le préleveur .....	94
Références bibliographiques sur le paramètre .....	94
Références de l'unité de référence .....	94
Références de la méthode .....	95
Rendement d'extraction .....	95
Résultat de l'analyse .....	96
Résultat de la mesure du paramètre environnemental .....	96
Résultat de référence .....	96
Risque du produit de prélèvement .....	97
Rue de l'intervenant .....	97
Situation de la commune .....	97
Statut de l'intervenant .....	98
Statut de la fraction analysée .....	99
Statut de la méthode .....	100
Statut du paramètre .....	101
Statut du support .....	102
Statut de l'unité de référence .....	103
Symbole de l'unité de référence .....	105
Type de demande .....	105
Type de localisation de prélèvement .....	106
Type de projection altimétrique de la localisation de prelevement .....	108
Type de projection altimétrique de la station de prelevement .....	109
Type de station de prélèvement .....	111
Valeur du commémoratif .....	112
Ville de l'intervenant .....	113
Volume filtré .....	113
<b>SCHEMA CONCEPTUEL DE DONNEES .....</b>	<b>114</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>124</b>